

9.35

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE  
MONTREAL  
VENDREDI 5 MARS 1976  
92e ANNEE, No 55  
48 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS  
Abon. / Côte Nord 30c  
ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI 61,40  
**METEO**  
Pluie cessant au cours de la journée et ventoux  
Minimum : 0 Maximum : 3  
Demain : ensoleillé  
Détails à la page A 2

## Gel de la croissance des dépenses Régime d'austérité dans l'éducation

— page A 6

### Discrimination Deux causes en 13 ans

par Léopold LIZOTTE

Vous vous rappelez la loi sur la discrimination adoptée en 1963, par l'Assemblée nationale?

Elle souleva évidemment de grands espoirs.

Mais à l'application, par la suite, et devant les tribunaux notamment, elle devait se révéler plutôt "lente" dans ses résultats.

Tant et si bien qu'il n'y eut jamais que... deux poursuites intentées en vertu de ses dispositions.

L'une par une infirmière de couleur, qui avait tenté de se faire embaucher par l'hôtel Reine-Elizabeth, l'autre par deux vendeurs qui voulaient trouver une place chez un courtier de la bourse locale et qui dirent avoir été refusés parce qu'ils étaient juifs.

D'appels en appels, la première affaire, à ce que l'on sache, ne serait pas encore terminée.

Quant à la seconde, elle a franchi un pas d'importance, hier, lorsque la Cour d'appel du Québec a décidé que cette loi adoptée par le Québec était bel et bien constitutionnelle, et que l'on pouvait maintenant instruire le procès du courtier Robert K. Harwood.

Le malheur c'est que cette fameuse loi n'existe plus, comme telle.

Ses principales dispositions se retrouvent toutefois dans une législation plus nouvelle, la "Charte des droits et libertés de la personne" qui, elle aussi, sans doute, a provoqué de nouveaux espoirs.

Sauf que personne, jusqu'à maintenant, ne semble avoir invoqué cette loi.

**Pour les fins du procès**

Et, de toute façon, l'ancienne subsiste pour les fins du procès que le prévenu n'avait pas voulu subir, en 1965, devant le juge Gérard Laganière.

Et l'instruction pourrait commencer dans les prochains jours, à moins qu'un autre appel soit interjeté, cette fois en Cour suprême.

Quant à la Cour d'appel, elle a accepté, mais en se divisant à deux magistrats contre un, les prétentions de l'avocat du procureur général du Québec, Me Arthur Boivin, à l'effet que la loi sur la discrimination était intra vires des pouvoirs de la province, parce qu'elle ne double ni ne contredit aucune loi fédérale.

"Ce n'est pas, disent les juges Turgeon et Mayrand, parce que le Parlement du Canada pourrait éventuellement faire un crime de la discrimination sous toutes ses formes que les provinces; entre-temps, n'auraient pas le droit d'adopter des mesures aptes à combattre la discrimination dans les contrats civils où elles ont compétence législative."



**Stones contre Ferragne**  
Dwight Stones, un des monstres sacrés du sport contemporain, sera du match Grande-Bretagne-Canada ce soir au Forum. Il tentera de briser la série de victoires de Claude Ferragne qui n'a jamais perdu dans le cadre du meeting LA PRESSE.  
— page D 1

### Hausse de taxes jusqu'à 35 p.c.

A moins d'une réduction improbable du taux de la taxe foncière lors de la présentation du prochain budget de la Ville, les propriétaires montréalais peuvent d'ores et déjà prévoir une hausse importante de leurs impôts municipaux et scolaires.

Le nouveau rôle d'évaluation préparé par la CUM et remis à la Ville de Montréal annonce une hausse générale de 11 pour cent de l'évaluation des propriétés, mais l'augmentation frappe particulièrement les propriétaires de maisons unifamiliales, avec une moyenne accrue de 23 pour cent.

Comme il ne s'agit que d'une moyenne, il est évident que certains de ces propriétaires subiront une hausse encore plus élevée qui pourrait aller jusqu'à 35 pour cent.

L'augmentation des valeurs imposables par toute la ville est de l'ordre de \$785 millions. Cet accroissement est dû en partie aux améliorations apportées, mais dans la plupart des cas, on doit l'attribuer à l'inflation ou à l'évolution du marché immobilier.

Il se pourrait toutefois que dans son prochain budget, la Ville annonce une réduction du taux de la taxe pour faire en sorte que celle-ci demeure à peu près la même. Cependant, les autorités municipales sont demeurées muettes hier à ce sujet, et il faudrait attendre le budget, à la fin d'avril, pour en savoir plus.

Bon an mal an, la Ville doit compter sur une assistance substantielle du gouvernement provincial pour boucler son budget: l'an dernier, le Québec lui a fourni au moins \$50 millions.

— page A 3

### Le retour de Dodo et Richer

Le tandem Gilles Richer-Dominique Michel, qui a connu des heures de gloire avec la série télévisée "Moi et l'autre", de 1966 à 1970, revient au petit écran à l'automne. La nouvelle série qui sera préparée à l'antenne de Télé-Métropole s'intitule "Chère Isabelle". Gilles Richer, qui a été le scripteur des "Couches-tard" et qui a signé plusieurs "Bye Bye", avait délaissé la télévision depuis quelques années pour se tourner du côté du cinéma, où ses aventures ont été moins heureuses. Son retour au petit écran nous fait espérer un automne meilleur, nous dit Louise Cousineau dans sa chronique "Radio-télévision".

— page B 6

### le monde

- Le conflit viticole dans le Midi de la France a tourné à la violence. Des affrontements entre manifestants et policiers près de Narbonne ont fait deux morts et plusieurs blessés.
  - L'agitation sociale s'est propagée hier dans le nord de l'Espagne. Au pays basque et en Navarre, le climat est particulièrement tendu et l'opposition a lancé un appel à la grève générale.
  - L'élimination est commencée parmi les aspirants démocrates à la présidence. Birch Bayh se retire et Sargent Shriver en ferait autant.
- pages C 1 et C 2

### Gulf suit les normes et pollue le fleuve

— page A 3

### Tintin contre Patof

Tintin est arrivé hier à Montréal avec le récit d'une nouvelle aventure, la première depuis près de dix ans.

Si les jeunes de 7 à 77 ans sont impatients de suivre le petit aventurier belge dans son expédition chez les Picaros, ils ont quand même mis à profit les dernières années pour explorer plus avant l'univers fascinant de la bande dessinée.

Ils y ont, surtout découvert les irréductibles Astérix et Obélix, l'invincible cowboy Lucky Luke et son cheval Jolly Jumper, l'énorme Achille Talon et Gaston, l'incorrigible gaffeur.

Derrière le merveilleux, le fantastique ou l'humour de la bande dessinée, notre journaliste Pierre Gravel a trouvé une réalité économique complexe dans laquelle les créateurs québécois tentent depuis deux ans de se tailler une place.

A côté des géants européens comme Dargaud, Dupuis et Casterman qui contrôlent 95 pour cent d'un marché de \$3.5 millions au Québec, Mirabel, Mondia et Héritage ne font pas encore le poids.

Les premiers résultats d'expériences sont toute assez récentes sont quand même encourageants si on considère qu'il s'est vendu près de 200,000 recueils québécois depuis vingt-quatre mois.

Avec Patof, Bojoul, Bobino, Nic



et Pic; Ti-Jean le Québécois et les invraisemblables policiers Berri et Demontigny créés par Girerd, les éditeurs québécois tentent fébrilement une percée.  
— pages A 11 et B 1



### L'athlète de l'année?

Le Gala de la Médaille d'Or a lieu ce soir. Gilles Villeneuve, un as du volant, aurait été choisi l'athlète professionnel canadien français de l'année. Mais de la façon dont on a fait le choix, il se pourrait bien que le méritant change de nom aujourd'hui. Villeneuve a été préféré à Guy Lafleur, du Canadien, et à Marc Tardif, des Nordiques. Alban Cadieux, de la piste Blue Bonnets, sera choisi l'administrateur de l'année.

— page D 2

### ECONOMIE & FINANCES

- La croissance du PNB est très faible par rapport aux prévisions
  - La CSN veut une loi contre le démantèlement des équipements industriels hors du Québec.
  - Aston Martin songe à récupérer Bricklin
  - LES TRANSPORTS
  - Les Postes emploient la conduite à droite dans les rues de Montréal
  - LES CAPITAUX
  - L'indice boursier franchira la barrière magique pour atteindre 1,100
- cahier B

### SOMMAIRE

- Arts et spectacles : D 6 à D 10
- Bandes dessinées : A 8
- Décès, naissances, etc. : C 11
- Economie : B 1 à B 5
- Editorial : A 4
- Etes-vous observateur? : A 8
- Informations étrangères : C 1, C 2
- Jardins et maisons : C 8
- Les mots de notre langue : D 11
- Loisirs et récréation : A 8
- Mon oeil sur Montréal : A 10
- Mots croisés : B 10
- Page des lecteurs : A 5
- Petites annonces : B 6 à B 11, C 3 à C 10
- Radio et télévision : B 6
- Sports : D 1 à D 5
- Vivre aujourd'hui : A 10, A 11
- MICK JAGGER : B 9

## Jacques Bouchard Candidature unique et contestée

par Pierre-Paul GAGNE  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le caucus des députés libéraux fédéraux du Québec s'oppose à la candidature de M. Jacques Bouchard à la présidence du parti et a entrepris des démarches pour amener celui-ci à se retirer de la course à la direction du PLC-Québec dont le congrès ouvrira ce soir, dans la Vieille capitale.

Selon des informations obtenues par LA PRESSE, le caucus des députés du Québec a servi un véritable ultimatum à M. Bouchard en lui demandant, ou bien de se retirer de la course, ou bien de mettre un terme aux quatre importants contrats de publicité qui le lient, présentement, au gouvernement fédéral.

Comme on sait, M. Bouchard est le président et directeur général de la firme de publicité BCP.

Ayant été le seul individu à faire parvenir sa mise en candidature dans les délais prescrits, M. Bouchard aurait dû, normalement, être élu par acclamation à la présidence de l'aile québécoise du parti, lors des élections qui auront lieu dimanche prochain.

Cependant, à la suite d'une réunion du caucus du parti, les députés ont chargé leur leader au Québec, M. Marc Lalonde, d'intervenir auprès de M. Bouchard pour que celui-ci retire sa candidature jugée par eux "indécente".

Comme l'écrivait LA PRESSE, la semaine dernière, la firme BCP détient les contrats de publicité de quatre importantes agences gouver-

Voir BOUCHARD, page A 6

L'affaire Mackay Clark demande à la population canadienne d'appuyer sa demande d'enquête publique

OTTAWA (UPI, CP) — Le leader conservateur, M. Joe Clark, a demandé hier à la population du Canada d'insister auprès du gouvernement pour qu'une enquête publique soit instituée sur les allégations voulant que trois ministres se soient ingérés dans le processus judiciaire.

"La seule façon de faire échec à l'obstructionnisme habituel à la Chambre des Communes sur des questions de ce genre; a-t-il dit, est de soumettre l'affaire à la population."

Les trois ministres en question ont admis être entrés en contact avec des juges instruisant des causes auxquelles ils étaient intéressés, mais se sont défendus d'avoir commis quelque faute que ce soit.

Le ministre de la Santé, Marc Lalonde et le président du Conseil du Trésor, Jean Chrétien, ont nié avoir tenté d'influencer le processus judiciaire, affirmant qu'ils n'avaient cherché qu'à savoir à quel moment les jugements qui les intéressaient seraient rendus.

Quant au ministre des Travaux publics, Charles Drury, il a déclaré qu'il avait appelé le juge instruisant l'affaire d'outrage au tribunal à laquelle faisait face son collègue André Ouellette "pour s'assurer que le juge était en pleine possession des faits".

Le juge Deschênes Le premier ministre Trudeau a fait savoir hier en Chambre qu'il

laisserait au juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, le soin de décider si les juges visés par les présumées interventions des trois ministres s'en sont sentis offensés.

"Je veux savoir si les tribunaux se sentent lésés par les agissements que l'on reproche, à des membres de mon cabinet", a précisé M. Trudeau, qui rejette toujours l'idée d'une enquête indépendante sur les allégations du juge Kenneth Mackay, de Montréal. Le premier ministre a reproché de plus au juge Mackay d'avoir fondé ses allégations sur un simple ouï-dire en prétendant que M. Chrétien avait cherché à influencer la décision du juge, Harry Arnovitch dans une affaire de faillite: ce dernier ayant affirmé que M. Chrétien n'avait aucunement tenté de l'influencer, M. Trudeau a fait remarquer qu'il y avait là une contradiction entre deux juges et qu'il était donc tout à fait opportun de demander au juge en chef de la Cour supérieure de trancher l'affaire.

Le leader néo-démocrate Ed Broadbent ayant demandé au premier ministre de s'assurer au moins que le rapport du juge Deschênes serait rendu public, M. Trudeau a répondu qu'il n'y voyait aucune objection.

Il a souligné toutefois qu'étant donné qu'il y a séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, il ne pourrait obliger le juge à rendre son rapport public.

La question des Jeux sera abordée, mais discrètement Pas question de "putch" contre Trudeau, ce week-end, à Québec

par Pierre-Paul GAGNE de notre bureau de Québec

QUEBEC — A quelques heures de l'ouverture du congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, il semble peu probable que la majorité des membres du caucus de ce parti tentent de profiter de l'occasion pour organiser un "putch" contre le premier ministre Trudeau dans le but d'obliger ce dernier à changer d'attitude face à la question du financement des Jeux olympiques.

Même si trois résolutions de comité allant en ce sens sont discutées au cours des assises et même si le sujet sera abordé, ce midi, au cours d'un entretien officiel entre MM. Trudeau et Bourassa, la plupart des députés libéraux fédéraux du Québec semblent avoir décidé d'adopter une attitude plus souple, attitude qui devrait prévaloir tout au long du congrès.

Cette attitude consiste à faire comprendre à Québec qu'il conviendrait, d'abord, d'attendre la fin des Olympiques pour en connaître le déficit exact et, par la suite, de procéder à une série d'aménagements de toutes sortes par lesquels le gouvernement du Québec pourrait récupérer, en douce, une partie de l'argent qu'il réclame d'Ottawa pour financer le déficit des Jeux.

Aux dires de quelques députés interrogés par LA PRESSE, cette formule aurait le double avantage de permettre au premier ministre Trudeau de continuer d'affirmer qu'il n'a pas contribué au déficit des Olympiques, tout en laissant à son homologue québécois, M. Bourassa, l'avantage de dire que l'argent qu'il réclame lui a été remboursé, de toutes façons grâce à ces aménagements.

Comme l'expliquait, hier matin, le député fédéral de Matane, M. Pierre De Bané, ces aménagements pourraient notamment porter sur des programmes comme ceux du ministère de l'Expansion économique régionale et ceux de la Société centrale d'hypothèques et de logements.

Même si on ignore ce que pensent MM. Trudeau et Bourassa de cette formule, il ne fait pas de doute que la majorité des membres québécois du caucus libéral fédéral (qui voudraient voir Ottawa venir en aide au Québec) ont décidé d'y intéresser discrètement leur chef plutôt que de s'attaquer de front à ses vues lors du congrès qui doit s'ouvrir ce soir.

Résolutions Reste que, à Québec, on se de-

mande avec quelle vigueur les simples députés libéraux venus des quatre coins de la province (et secondés par quelques membres dissidents du caucus) tenteront, au cours du week-end, de forcer la main de M. Trudeau et de ses collègues du Cabinet.

Trois résolutions provenant des comités de Maisonneuve-Rosemont, Laval et Montmorency et demandant une participation accrue du fédéral dans le financement des Jeux seront définitivement à l'ordre du jour des discussions et feront l'objet d'un vote.

Même si ces trois résolutions recevront vraisemblablement l'appui majoritaire des députés, on ne s'attend pas, par contre, à ce que les débats prennent une allure dramatique.

D'ailleurs, il faut dire que les organisateurs du congrès y ont vu... D'abord, il n'y aura pas de discussions en assemblée générale sur cette question: celle-ci sera simplement débattue, dans un des ateliers de travail, demain matin.

Par la suite, il n'y aura pas, non plus, de vote en assemblée générale. A cet égard, les organisateurs du congrès ont conçu une formule originale et prudente, empêchant toute émotivité, formule par laquelle le vote des résolutions sera pris par écrit, dans des cahiers spécialement préparés à cet effet qui seront remis directement aux organisateurs des assises.

Finalement, contrairement aux derniers congrès du parti où M. Trudeau se soumettait à une période de questions-réponses avec les députés, cette procédure n'aura pas cours cette fois-ci: après avoir adressé la parole aux militants, ce soir, le premier ministre ne participera, par la suite, à aucune activité officielle du congrès.

Autres questions

Dans les milieux libéraux, on s'attend à ce que plusieurs autres questions litigieuses retiennent l'attention des députés au cours des assises.

Ainsi, il est certain que la question de la peine de mort reviendra sur le tapis en raison de deux projets de loi sur le sujet qui sont présentement à l'étude aux Communes d'Ottawa. On pense également que la question de l'avortement pourrait causer quelques remous dans les rangs des partisans libéraux.

En plus des questions constitutionnelles, on estime, parallèlement, qu'un certain nombre de députés anglophones tenteront de profiter de l'occasion pour blâmer l'attitude "molle" du gouvernement Trudeau vis-à-vis l'a-

doption de la loi 22 par l'Assemblée nationale.

Finalement, dans les ateliers portant sur l'organisation du parti, il se pourrait bien que d'aucuns tentent de faire revivre le débat sur l'élection partielle dans Hochelaga-Maisonneuve, élection où le ministre des Communications de l'époque, M. Pierre Juneau,

s'était fait battre aux mains du candidat conservateur.

A plusieurs échelons de l'organisation libérale, on n'a pas encore digéré que les "penseurs" d'Ottawa, notamment M. Marc Lalonde, aient décidé de faire cavaliers seuls (à l'encontre des conseils des organisateurs locaux) dans cette bataille dont le résultat fut finalement désastreux.

Ottawa devrait contribuer \$400 millions selon le PQ

QUEBEC (PC) — Le Parti québécois estime que le gouvernement fédéral devrait prendre à sa charge la moitié du déficit olympique actuellement évalué à \$800 millions.

Dans un communiqué publié hier à Québec, à la veille de la rencontre entre les premiers ministres Robert Bourassa et Pierre Elliott-Trudeau, l'opposition officielle à l'Assemblée nationale incite le gouvernement québécois à faire une demande officielle au gouverne-

ment central pour que celui-ci contribue pour \$400 millions au déficit olympique.

"A chaque fois que les Olympiques ont eu lieu dans un pays fédéral, déclare M. Marcel Léger, le gouvernement central, a toujours défrayé au moins la moitié des coûts et souvent plus. La chose serait d'autant plus normale chez nous que le gouvernement fédéral perçoit la moitié des taxes payées par les Québécois".

LA MÉTÉO

Une perturbation présentement au-dessus de l'Oklahoma se déplacera vers le nord-est pour se situer près de la frontière du Québec et de l'Ontario, en soirée. Avec l'approche de cette perturbation le ciel sera nuageux sur la plupart de nos régions aujourd'hui, et on prévoit de la neige ou de la pluie verglaçante sur le sud et l'ouest du Québec, et de la neige ailleurs en fin de journée.

à Montréal

Table with columns: AUJOURD'HUI, DEMAIN, Minimum, Maximum, Pluie cessant au cours de la journée et vents, Ensoleillé

au Québec

Table with columns: RÉGIONS, Min, Max, AUJOURD'HUI, DEMAIN, Abitibi, Outaouais, Laurentides, Cantons de l'Est, Mauricie, Québec, Lac-Saint-Jean, Rimouski, Gaspésie, Baie-Comeau, Sept-Îles

si vous partez...

Table with columns: aux États-Unis, vers les capitales, vers les plages, New York, Washington, Boston, Amsterdam, Athènes, Berlin, Bruxelles, Casablanca, Genève, Hong Kong, Acapulco, Mexico

Québec songe à une loi sur les conflits d'intérêt

par Bernard RACINE

QUEBEC (PC) — Le gouvernement voit d'un bon oeil l'adoption d'une loi autonome sur les conflits d'intérêts, a déclaré hier le vice-premier ministre Gérard D. Lévesque, devant une sous-commission chargée d'étudier les amendements à apporter à la loi et aux règlements de la législature.

Cette loi couvrirait les conflits d'intérêts dans le cas des députés, des fonctionnaires ainsi que des dirigeants des municipalités et des commissions scolaires.

Trois sous-commissions ont siégé hier afin, dans les mots même de M. Lévesque, d'étudier l'adoption "de mesures très concrètes en vue d'accroître ce qu'on appelle la vie démocratique des Québécois et de maintenir l'autorité des principes et des institutions qui en sont l'expression."

Dans le cas de la loi de la législature qui date de 1871 et qui a été maintes fois rapiécée depuis, une autre sous-commission a décidé de tenter d'en écrire une nouvelle plutôt que de continuer à amender la loi actuelle.

19e siècle "Nous avons une loi qui date du 19e siècle... qui est souvent considérée comme anachronique et qui comporte des passages souvent ambigus", a dit M. Lévesque.

C'est le député libéral de Taschereau Irée Bonnier qui a le premier suggéré d'écrire une nouvelle loi de la législature en se basant sur les lignes de force et les préoccupations modernes.

Le député péquiste de Maisonneuve Robert Burns s'est dit d'accord pourvu qu'on y conserve un certain nombre de principes traditionnels.

La nouvelle loi devra trouver le moyen d'assurer l'intégrité des hommes publics tout en étant applicable et en ne contribuant pas à éloigner les candidats, a souligné M. Lévesque.

Devant une autre sous-commission, chargée d'étudier les amendements à apporter aux règlements de la Chambre, le président de l'Assemblée nationale Jean-Noël Lavoie a soumis deux projets d'horaires qui permettraient d'éliminer les séances du soir.

Cette sous-commission devra aussi décider avant le début de la prochaine session, le 16 mars, quel droit de parole sera accordé en Chambre, aux deux membres du Parti national populaire, qui n'est pas encore reconnu officiellement.

M. Lavoie a aussi suggéré que les députés n'aient pas à s'inquiéter dans leurs discours en Chambre, des questions "sub judice", c'est-à-dire pendantes devant les tribunaux.

Toutes ces questions seront étudiées plus à fond lors de la prochaine séance de cette sous-commission, jeudi prochain.

CECM LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL INSCRIPTION OFFICIELLE DES ÉLÈVES L'inscription annuelle obligatoire des élèves qui fréquenteront pour la première fois en septembre une école française de la C.E.C.M. se fera aux dates et endroits suivants: DATES: les 8, 9, 10, 11 et 12 mars HEURES: entre 9h et 11h30 ou entre 13h30 et 16h ENDROITS: l'école élémentaire ou secondaire la plus près du domicile des parents. Pour être admis en maternelle, un enfant doit avoir 5 ans avant le 1er octobre 1976 et pour être admis en 1re année, il doit avoir 6 ans avant la même date. Les parents sont priés d'apporter un original du certificat de naissance de l'enfant pour une inscription en maternelle ou 1re année. Tout élève qui a déjà fréquenté une école dans une commission scolaire autre que la C.E.C.M. devra présenter son dernier bulletin scolaire lors de l'inscription.

répétition D'UNE OFFRE SENSATIONNELLE PALISSANDRE BRÉSILIEN MOBILIER 5 mcx BUREAU TRIPLE ARMOIRE 2 TABLES DE CHEVET TÊTE-BIBLIOTHÈQUE POUR LIT 72" x 28" x 19" 42" x 52" x 19" 30" x 18" 54" ou 60" PRIX SUGG. 1182.50 QUANTITÉ LIMITÉE 755.50 Teck 695.00 VENEZ VOIR PAR VOUS-MÊME VOUS N'EN CROIREZ PAS VOS YEUX BONDI 5610, rue PARÉ Ouest de Décarie 735-6122 En semaine 9h à 5h p.m. Vendredi 9h à 9h p.m. Samedi 9h30 à 5h p.m.

la presse LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti. TARIFS D'ABONNEMENTS Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.40, Lundi au vendredi \$1.25, Samedi seulement 0.50. ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE Nombre de semaines par porteur: 13, 26, 52. Lundi au samedi \$18.80, \$33.60, \$67.20; Lundi au vendredi \$15.00, \$30.00, \$60.00; Samedi seulement \$13.00, \$26.00. par courrier: Lundi au samedi \$28.80, \$57.20, \$114.40; Lundi au vendredi \$21.45, \$42.90, \$85.80; Samedi seulement \$10.01, \$20.02, \$40.04. \*Minimum de 28 semaines. Côte-Nord, par avion, 0.50. Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 18h, 30 (Samedi: 9h à 16h). 285-6911. INFORMATION GÉNÉRALE 285-7272, RÉDACTION 285-7070, ÉDITORIAL 285-7030, PROMOTION 285-7100, RELATIONS DE TRAVAIL 285-7383. PETITES ANNONCES (annonces classées) Commandes 285-7111, du lundi au vendredi 9h à 17h, Pour changer ou annuler 285-7205, du lundi au vendredi 9h à 16h30. GRANDS ANNONCES Détaillants 285-7202, National, Télé-Presse, Vacances, voyages 285-7306, Carrières et professions, nominations 285-7320. COMPTABILITÉ Grandes annonces 285-6892, Petites annonces 285-6901.

# Les maisons unifamiliales sont les plus touchées Hausse spectaculaire de l'évaluation

par Claude TURCOTTE

A moins d'une réduction improbable du taux de la taxe foncière lors de la présentation du prochain budget de la ville, les propriétaires montréalais peuvent d'ores et déjà prévoir une hausse importante de leurs impôts municipaux et scolaires.

Le nouveau rôle d'évaluation préparé par la CUM et remis à la ville de Montréal annonce une hausse générale de 11 p. cent de l'évaluation des propriétés, mais la montée en flèche frappe particulièrement les propriétaires de maisons unifamiliales avec une moyenne accrue de 23 p. cent.

Comme il s'agit d'une moyenne, il est donc déjà clair et net que certains parmi ces propriétaires subiront une hausse encore plus élevée, qui pourrait atteindre 35 p. cent comme ce fut d'ailleurs le cas l'an dernier.

Pour la maison unifamiliale, l'augmentation se fait sentir surtout dans les quartiers périphériques et plus particulièrement dans les quartiers Ahuntsic, Saint-Paul, Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Michel nord, Mont-Royal, Rosemont et Mercier.

Ces précisions, dévoilées hier soir au conseil, sont contenues dans une lettre envoyée au comité exécutif de la ville par M. Camille-R. Godin, commissaire à l'évaluation de la CUM.

Pour les autres catégories de propriétés les hausses d'évaluation sont les suivantes:

— Les industries et les conciergeries: 9 p. cent.

— Les commerces: 8 p. cent.

— Les résidences de quatre logis et plus: 7 p. cent.

Si l'on considère les hausses d'évaluation par quartier on constate que c'est le quartier Saint-Laurent qui connaît la plus forte poussée avec 28,9 p. cent.

Toutefois la statistique est un peu trompeuse dans ce cas puisqu'il s'agit du secteur où se situe le complexe Desjardins qui a connu une réévaluation importante à cause de l'avancement des travaux de construction.

Mais à Rivière-des-Prairies la

moyenne monte de 20,1 p. cent; dans Ahuntsic de 19,2 p. cent; dans Saint-Michel nord de 18 p. cent; dans

Saint-Jean de 14,9 p. cent; dans NDG de 13,7 p. cent. La situation demeure stationnaire dans seulement deux

## Hausse par quartier

Quartier	Pourcentage d'augmentation	Maison neuve	Pourcentage d'augmentation
Ville-Marie	3,3%	Mercier	12,9
Ste-Anne	0,3	St-Paul	12,0
St-Joseph	6,5	St-Henri	1,9
St-Georges	6,3	N.D.G.	13,7
St-Laurent	28,9	Mont-Royal	11,0
Crémazie	—	St-Jean-Baptiste	2,0
St-Jacques	1,8	Laurier	1,6
Bourget	1,3	St-Denis	4,8
Papineau	1,6	De Lorimier	4,5
St-Marie	—	St-Michel	0,3
St-Gabriel	2,7	St-Jean	14,9
St-André	4,8	St-Edouard	6,5
St-Louis	6,5	Montcalm	10,2
St-Émile	—	Rosemont	12,5
Préfontaine	5,5	Villeray	12,1
Hochelaga	2,8	Ahuntsic	19,2
		St-Michel nord	18,0
		Saraguay	14,2
		Rivière-des-Prairies	20,1

## La régie abandonne l'idée des gradins temporaires

par Guy PINARD

La Régie des installations olympiques annoncera d'ici quelques jours qu'elle a finalement décidé de ne pas ériger de gradins temporaires à côté des gradins permanents, ce qui avait été initialement prévu, et d'opter plutôt pour des modifications à la structure permanente du stade. Voilà ce que LA PRESSE tient de source sûre.

On se rappelle que la régie, dans le rapport soumis au Comité international olympique à Innsbruck, le 2 février dernier, avait émis la possibilité que la majorité des fauteuils du niveau 300 (niveau d'entrée dans le stade) au niveau du sol soient installés sur des gradins temporaires, à cause des retards accumulés dans le projet. Ce qui représentait environ 19,000 places.

Or, depuis, des études faites par la maison d'ingénieurs-conseils Surveyer, Nenniger, Chênevert ont stimulé très peu d'intérêt parmi les fabricants de gradins temporaires, si bien que seule l'entreprise Chair-Mils de Toronto avait présenté une soumission, tout en affirmant à la régie qu'il serait impossible d'installer des fauteuils sur le type de gradins temporaires qu'elle assemble normalement. Autrement dit, les spectateurs auraient dû se contenter d'une planche de bois comme siège.

Devant ce fait, la régie a décidé de procéder autrement, et de recourir à une installation permanente, en substituant de l'acier au ciment à couler en place du niveau 300 au niveau du sol, la pose de l'acier devant être confiée à l'entreprise Dominion Bridge.

Evidemment, ce type d'installation entraîne des modifications aux plans et devis, tant du point de vue architectural que du point de vue génie.

La régie n'a pas confirmé la nouvelle. Un porte-parole de la régie, M. Jean Riendeau, s'est contenté de concéder qu'il y avait un fond de vérité dans la nouvelle de LA PRESSE, mais il a assuré que la décision finale n'avait pas encore été prise, et que le contrat n'avait pas encore été octroyé à l'entreprise Dominion Bridge.

Soulignons en terminant qu'il y aura quand même des gradins temporaires, mais ils étaient prévus depuis le tout début de la programmation. Ils se trouvent sous le mat, adossés aux gradins permanents du hall de natation. Après les Jeux, ces gradins seront enlevés, et l'espace vide ainsi créé doit être occupé par une piste d'athlétisme en salle de 250 mètres.

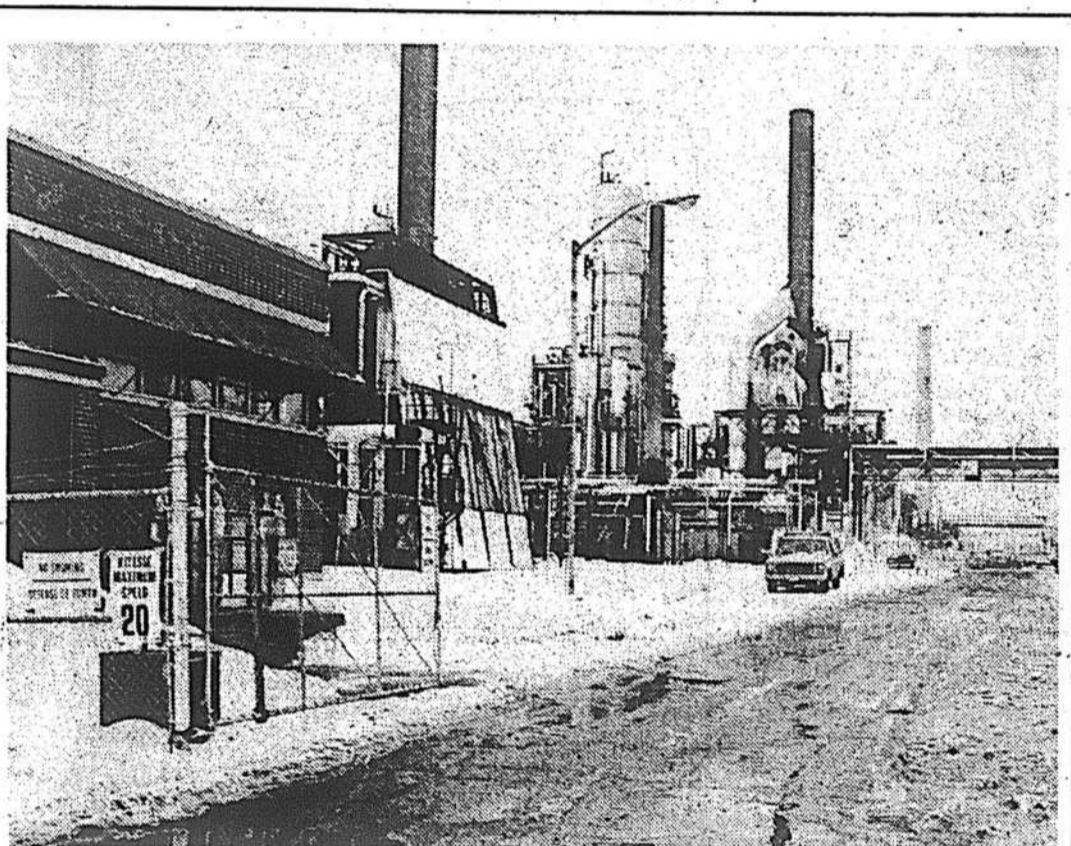
## Atterrissage sur la 20

MONTMAGNY (PC) — Deux Rimouskois ont échappé miraculeusement à la mort, hier, quand l'avion Cessna 150 à bord duquel ils avaient pris place s'est écrasé au sol, à Montmagny.

Le pilote, M. Régis Sirois, âgé de 28 ans, a voulu poser l'appareil sur l'autoroute 20, à défaut de ne pouvoir atterrir à l'aéroport de Montmagny pour y faire le plein d'essence.

L'avion a d'abord heurté des fils à haute tension qui traversaient l'autoroute puis s'est écrasé dans la neige, en bordure de cette voie rapide.

M. Sirois n'a subi aucune blessure, alors que son compagnon, M. Donald Lavoie, 23 ans, a été transporté à l'hôpital pour des douleurs à une jambe.



Même si la raffinerie de la compagnie Gulf respecte les directives d'Ottawa, et elle est la seule à le faire — elle n'en pollue pas moins le Saint-Laurent.

## Gulf suit les normes mais pollue quand même le fleuve

par Jean-Pierre BONHOMME

Les directives fédérales émises en janvier 1974 sur les effluents des raffineries de pétrole ne sont pas suffisamment efficaces pour assurer la survie des espèces aquatiques du fleuve Saint-Laurent.

Les experts gouvernementaux ont en effet établi que ces directives, qui seront transformées dans leur intégralité au cours des prochaines semaines, en règlement contraignant des Services de protection de l'environnement du Québec, n'éliminent pas certains produits toxiques, notamment les oxydes de chrome, qui peuvent faire mourir la faune et la flore des rivières.

L'inefficacité relative des directives fédérales — des paramètres non contraignants — est apparue au cours des analyses que les équipes de contrôle de la pollution des deux gouvernements ont effectuées sur les effluents de la compagnie Gulf.

La raffinerie Gulf est la seule compagnie parmi les six composant le complexe de l'est métropolitain à se conformer aux paramètres déterminés par Ottawa.

Inefficacité des directives

Gulf se trouve effectivement dans une situation privilégiée puisqu'elle peut traiter ses effluents biologiquement à même les équipements de dépollution de la Shawinigan Chemical dont elle est propriétaire. Ce sont les échantillons prélevés après le traitement biologique de Gulf qui établissent l'inefficacité des directives. Les porte-parole gouvernementaux ont indiqué à ce sujet que les scientifiques devront s'efforcer de déterminer quels sont les produits non éliminés qui causent la mort des espèces et qui pourraient avoir des conséquences nocives sur les humains. Certains d'entre eux peuvent être des métaux et des composés ajoutés à

l'eau de refroidissement pour briser les émulsions.

Les cinq autres compagnies possédant des raffineries de pétrole dans l'est métropolitain, B.P., Imperial Oil, Petrofina, Shell et Texaco, ne disposent pas, pour leur part, de traitements perfectionnés. Leurs effluents sont donc encore plus toxiques que ceux de la compagnie Gulf.

Les directives fédérales, qui deviendront règlement québécois dans les prochaines semaines, avaient été en préparation depuis deux ans lorsqu'elles furent annoncées en 1974. Les représentants de l'industrie du pétrole, groupés dans la Petroleum Association for the Protection of the Environment (PAPE), avaient collaboré à leur rédaction. Le gouvernement du Québec, pour sa part, avait été représenté par un fonctionnaire, M. Réal Demers, qui est depuis passé au service du ministère fédéral de l'Environnement.

D'ici 1980

Les directives fédérales sont naturellement complexes. Elles touchent cinq polluants: les huiles et graisses, les phénols, les sulfures, l'azote amoniacal et les matières en suspension diverses.

Pour combattre les polluants les plus problématiques, les phénols, qui ont la propriété de réduire l'oxygène disponible dans l'eau, d'une part, les sulfures et l'azote amoniacal, qui s'attaquent directement aux plantes et aux animaux, d'autre part, toutes les raffineries devront posséder les bassins de traitement biologique. Le règlement québécois, devant être adopté prochainement, devrait prévoir que les raffineries devront se conformer aux directives fédérales d'ici 1980. Il est différent du règlement adopté récemment sur la disposition des liquides toxiques dont l'écoulement n'est pas chronique, comme les huiles usées ou les acides sulfur-

ques provenant des accumulateurs.

Les hauts fonctionnaires chargés de la surveillance des effluents du pétrole soulignent que la dégradation de l'eau des rivières par les effluents des raffineries de pétrole ont un plus grand caractère de gravité que la contamination de l'air. Les dommages causés aux rivières peuvent en effet avoir des conséquences sur la production des biens comestibles en plus de constituer un danger de contamination des humains par la consommation de l'eau elle-même.

Equipe trop réduite

Les vérifications sont actuellement faites conjointement par les équipes de contrôle des deux gouvernements. Le gouvernement fédéral exerce une juridiction en vertu de sa responsabilité sur les pêcheries. Malgré un ordre en conseil du gouvernement fédéral, adopté en 1922, accordant au Québec l'administration de la loi sur les pêcheries, Ottawa assume lui-même, en partie à l'aide de ses laboratoires de Longueuil, la surveillance effective des effluents des raffineries de pétrole. Il est notoire, à cet égard, que l'équipe québécoise de contrôle des effluents industriels devrait être au moins quatre fois plus nombreuse pour exercer sa responsabilité d'une manière efficace. C'est en tout cas l'avis exprimé hier par les principaux dirigeants des Services de protection de l'environnement du Québec.

Les porte-parole des SPE ont souligné en outre la nécessité de poursuivre les discussions avec l'Association industrielle Laval, qui groupe les compagnies propriétaires d'usines polluantes dans l'est métropolitain, et qui possède ses propres laboratoires, pour déterminer avec précision quelles sont les matières toxiques, au-delà des substances déjà étudiées, qui peuvent porter atteinte au milieu de vie naturel.

## Gélineau gagne la première manche

par Léopold LIZOTTE

Le sergent-détective Alphonse Gélineau, de la police de la CUM l'un des policiers locaux qui a été le plus intimement lié à la lutte contre le crime organisé, ces dernières années, n'aura pas à comparaître, pour le moment du moins, devant le comité de discipline qui devait l'inculper de quatre "manquements aux règlements" de la force constabulaire locale.

C'est l'effet d'une injonction interlocutoire émise hier après-midi par le juge Paul Reeves, de la Cour supérieure, injonction qui interdit tout d'abord la formation de ce conseil de discipline, puis la convocation du policier qu'on veut juger, puis l'imposition de quelque réprimande ou châtiement que ce soit à son endroit.

Représenté par Me Danielle Dorget-Gélinas, le sergent Gélineau (qui pourrait peut-être être qualifié de policier le plus "contesté" de la police de la CUM), avait principalement étayé sa demande d'injonction sur le fait que, présentement, il n'y a aucun code de discipline qui existe pour ce corps policier, en raison du changement "d'allégeance" de nos agents, si l'on peut dire.

Il s'agit autrefois policiers de Montréal; ils sont maintenant redevables de leurs services à la Communauté urbaine de Montréal.

Un moratoire

Au cours de la longue argumentation qui s'est faite devant le juge Reeves — Me Guy Lafrance représentait le directeur René Daigneault — le point central de la discussion devait toutefois se déplacer quelque peu, surtout à la suite des témoignages du président du Conseil de Sécurité de la CUM, et d'un représentant de la Fraternité des policiers.

Le premier a fait état d'un moratoire qui aurait suspendu les audiences du conseil de discipline, sauf dans les cas les plus graves, parce que, précisément, on est à confecturer un nouveau code qui sera à la mesure des exigences du service policier tel qu'il fonctionne en 1976. Le code antérieur existait depuis 1962.

Le second a confirmé que, depuis l'acceptation de ce moratoire, seulement cinq cas graves, comportant la commission de véritables délits criminels, avaient effectivement été jugés.

dy's considère que la ville de Montréal est en bonne santé financière, personne ne prétend qu'elle est "au-dessus de ses affaires". Bien au contraire.

Bon an, mal an, la ville doit compter sur une assistance substantielle du gouvernement de Québec pour boucler son budget. C'est fut le cas encore l'an dernier alors que Québec a fourni au moins \$50 millions.

Ce sera sûrement encore le cas cette année et ce, même si la ville décidait de ne pas modifier son taux de taxe foncière et de faire absorber aux contribuables le coût de l'inflation immobilière. La ville accroîtrait alors ses revenus d'une vingtaine de millions.

Pour ajouter aux difficultés financières propres à l'ensemble des municipalités, il arrive que Montréal encaisse au cours des mois présents quelques centaines de millions en provenance de Québec pour éponger une partie de sa dette olympique.

C'est sans doute un facteur qui entrera en ligne de compte lorsque le gouvernement québécois décidera une fois de plus de délier sa bourse pour équilibrer le budget de Montréal.



Alphonse Gélineau

Pourquoi dans les circonstances, faire exception pour Gélineau, à qui on ne reproche, selon son procureur, que des péccadilles? Pour assurer les meilleurs intérêts du service policier montréalais, répond Me Lafrance.

Long délai

Mais, alors pourquoi avoir attendu deux ans pour l'inculper de véritables délits? demande encore Me Dorget-Gélinas. M. Gélineau était très souvent malade, ces derniers temps, et on ne pouvait réussir à le convoquer entre deux maladies, rétorque l'avocat du directeur Daigneault.

Le juge Reeves, pour sa part, décide que le requérant a montré un droit apparent, sinon clair et précis, à l'injonction qu'il réclame, et que, d'autre part, les délais déjà encourus démontrent qu'une instruction immédiate n'est pas absolument nécessaire.

On peut donc attendre que le débat soit vidé au fond, lors de la demande d'injonction prémanente.

Visiblement déçu, à sa sortie de la Cour, le directeur Daigneault devait souligner que c'était la première fois qu'une interdiction de juger un policier était faite aux autorités constituées d'un corps de police.

Et que cela constituait évidemment un précédent qui pourrait être invoqué par d'autres agents mis dans la même situation.

## A la CECM

# Les écoles bilingues deviennent françaises

par Mariano FAVREAU

Par suite de la loi 22 sur la langue officielle, la Commission des écoles catholiques de Montréal transforme ses écoles bilingues — dont deux sont ses.

Elle compte actuellement trois de ces écoles bilingues — dont deux sont établies depuis une soixantaine d'années — où l'enseignement de certaines matières se faisait en anglais, d'autres en français.

Désormais, l'enseignement de toutes les matières sera fait en français mais les élèves auront environ 70 minutes d'anglais par jour. Ceci ne s'appliquera qu'au premier degré, les élèves déjà engagés dans leurs études poursuivant leur programme sans modification.

Cette décision n'a pas été facile à prendre hier, à l'assemblée des commissaires, certains voyant là un traitement de faveur.

Ces trois écoles élémentaires, Notre-Dame-de-la-Défense, Saint-Philip-

pe-Bénizi et Saint-Simon-Apôtre sont très majoritairement fréquentées par des élèves d'origine italienne. La commissaire Lise Sarrazin ne voyait pas pourquoi d'autres populations, dans d'autres quartiers, n'auraient pas les mêmes privilèges.

En outre, les nouvelles dispositions d'enseignement de l'anglais — 70 minutes par jour — sont aussi au-delà du plan de développement de l'enseignement des langues qu'il est possible d'appliquer à l'élémentaire.

Mais on a surtout retenu que la population locale fait un grand pas en passant d'une école bilingue à une école française et qu'il valait mieux faire un cas particulier pour ne pas faire fuir vers l'école anglaise les élèves éventuels.

On s'attend à ce que l'école élémentaire Saint-Emile fasse sous peu une demande à la commission pour l'enseignement de l'anglais dès la première année, et ce, à la requête des parents.

## Gel de la croissance des dépenses Régime d'austérité dans l'éducation

— page A 6

### Discrimination Deux causes en 13 ans

par Léopold LIZOTTE

Vous vous rappelez la loi sur la discrimination adoptée en 1963, par l'Assemblée nationale?

Elle souleva évidemment de grands espoirs.

Mais à l'application, par la suite, et devant les tribunaux notamment, elle devait se révéler plutôt "lente" dans ses résultats.

Tant et si bien qu'il n'y eut jamais que... deux poursuites intentées en vertu de ses dispositions.

L'une par une infirmière de couleur, qui avait tenté de se faire embaucher par l'hôtel Reine-Elizabeth, l'autre par deux vendeurs qui voulaient trouver une place chez un courtier de la bourse locale et qui dirent avoir été refusés parce qu'ils étaient juifs.

D'appels en appels, la première affaire, à ce que l'on sache, ne serait pas encore terminée.

Quant à la seconde, elle a franchi un pas d'importance, hier, lorsque la Cour d'appel du Québec a décidé que cette loi adoptée par le Québec était bel et bien constitutionnelle, et que l'on pouvait maintenant instruire le procès du courtier Robert K. Harwood.

Le malheur c'est que cette fameuse loi n'existe plus, comme telle.

Ses principales dispositions se retrouvent toutefois dans une législation plus nouvelle, la "Charte des droits et libertés de la personne" qui, elle aussi, sans doute, a provoqué de nouveaux espoirs.

Sauf que personne, jusqu'à maintenant, ne semble avoir invoqué cette loi.

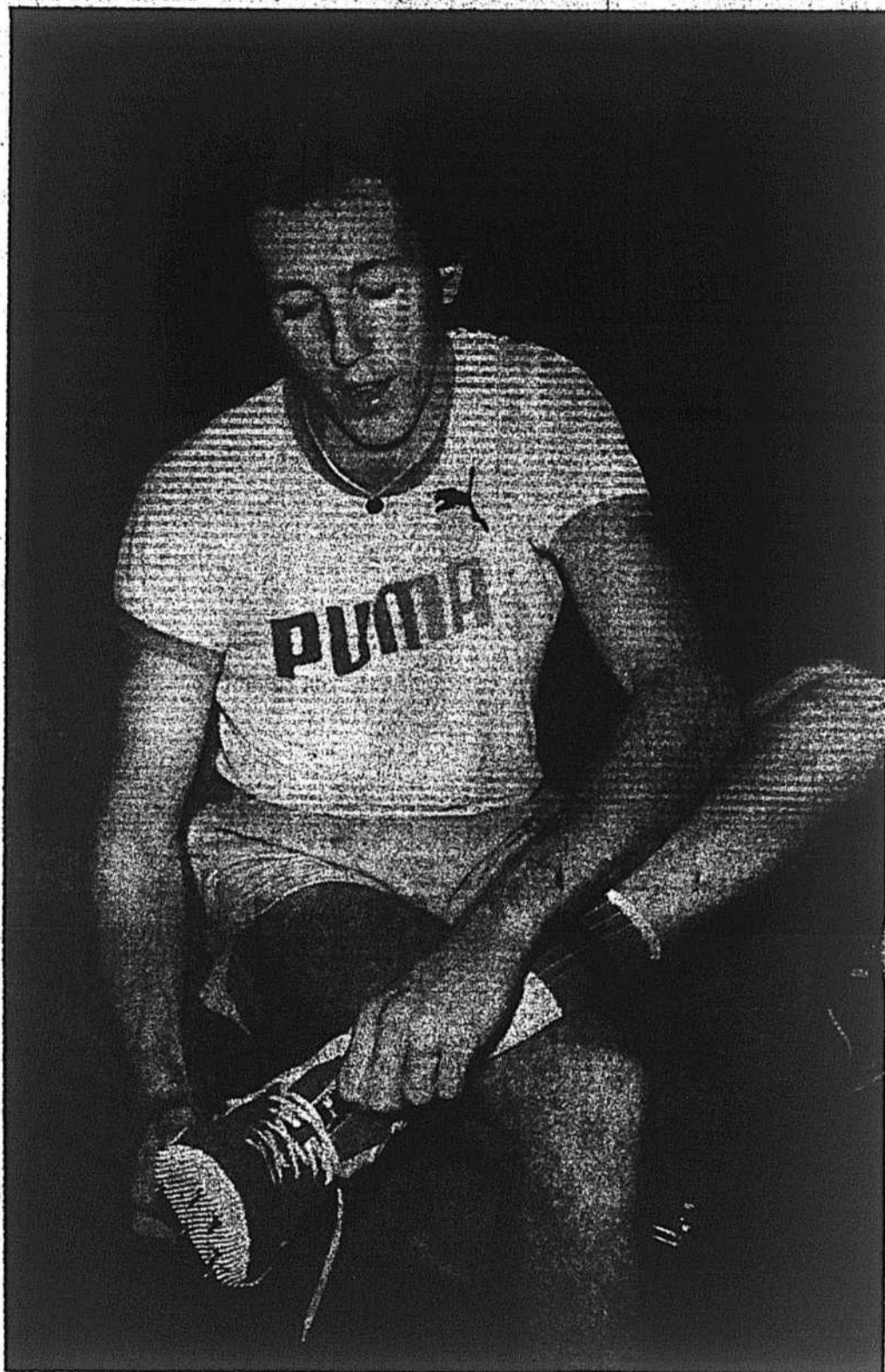
Pour les fins du procès

Eh, de toute façon, l'ancienne subsiste pour les fins du procès que le prévenu n'avait pas voulu subir, en 1965, devant le juge Gérard Laganière.

Et l'instruction pourrait commencer dans les prochains jours, à moins qu'un autre appel soit interjeté, cette fois en Cour suprême.

Quant à la Cour d'appel, elle a accepté, mais en se divisant à deux magistrats contre un, les prétentions de l'avocat du procureur général du Québec, Me Arthur Boivin, à l'effet que la loi sur la discrimination était intra vires des pouvoirs de la province, parce qu'elle ne double ni ne contredit aucune loi fédérale.

"Ce n'est pas, disent les juges Turgeon et Mayrand, parce que le Parlement du Canada pourrait éventuellement faire un crime de la discrimination sous toutes ses formes que les provinces, entre-temps, n'auraient pas le droit d'adopter des mesures aptes à combattre la discrimination dans les contrats civils où elles ont compétence législative."



### Stones contre Ferragne

Dwight Stones, un des monstres sacrés du sport contemporain, sera du match Grande-Bretagne-Canada ce soir au Forum. Il tentera de briser la série de victoires de Claude Ferragne qui n'a jamais perdu dans le cadre du meeting LA PRESSE.

— page D 1

### Hausse de taxes jusqu'à 35 p.c.

A moins d'une réduction improbable du taux de la taxe foncière lors de la présentation du prochain budget de la Ville, les propriétaires montréalais peuvent d'ores et déjà prévoir une hausse importante de leurs impôts municipaux et scolaires.

Le nouveau rôle d'évaluation préparé par la CUM et remis à la Ville de Montréal annonce une hausse générale de 11 pour cent de l'évaluation des propriétés, mais l'augmentation frappe particulièrement les propriétaires de maisons unifamiliales, avec une moyenne accrue de 23 pour cent.

Comme il ne s'agit que d'une moyenne, il est évident que certains de ces propriétaires subiront une hausse encore plus élevée qui pourrait aller jusqu'à 35 pour cent.

L'augmentation des valeurs imposables par toute la ville est de l'ordre de \$785 millions. Cet accroissement est dû en partie aux améliorations apportées, mais dans la plupart des cas, on doit l'attribuer à l'inflation ou à l'évolution du marché immobilier.

Il se pourrait toutefois que dans son prochain budget, la Ville annonce une réduction du taux de la taxe pour faire en sorte que celle-ci demeure à peu près la même. Cependant, les autorités municipales sont demeurées muettes hier à ce sujet, et il faudrait attendre le budget, à la fin d'avril, pour en savoir plus.

Bon an mal an, la Ville doit compter sur une assistance substantielle du gouvernement provincial pour boucler son budget; l'an dernier, le Québec lui a fourni au moins \$50 millions.

— page A 3

### Le retour de Dodo et Richer

Le tandem Gilles Richer-Dominique Michel, qui a connu des heures de gloire avec la série télévisée "Moi et l'autre", de 1966 à 1970, revient au petit écran à l'automne. La nouvelle série qui sera préparée à l'antenne de Télé-Métropole s'intitule "Chère Isabelle". Gilles Richer, qui a été le scripteur des "Couche-tard" et qui a signé plusieurs "Bye Bye", avait délaissé la télévision depuis quelques années pour se tourner du côté du cinéma, où ses aventures ont été moins heureuses. Son retour au petit écran nous fait espérer un automne meilleur, nous dit Louise Cousineau dans sa chronique "Radio-télévision".

— page B 6

### le monde

- Le conflit viticole dans le Midi de la France a tourné à la violence. Des affrontements entre manifestants et policiers près de Narbonne ont fait deux morts et plusieurs blessés.

- L'agitation sociale s'est propagée hier dans le nord de l'Espagne. Au pays basque et en Navarre, le climat est particulièrement tendu et l'opposition a lancé un appel à la grève générale.

- L'élimination est commencée parmi les aspirants démocrates à la présidence. Birch Bayh se retire et Sargent Shriver en ferait autant.

— pages C 1 et C 2

### Gulf suit les normes et pollue le fleuve

— page A 3

### Tintin contre Patof

Tintin est arrivé hier à Montréal avec le récit d'une nouvelle aventure, la première depuis près de dix ans.

Si les jeunes de 7 à 77 ans sont impatients de suivre le petit aventurier belge dans son expédition chez les Picaros, ils ont quand même mis à profit les dernières années pour explorer plus avant l'univers fascinant de la bande dessinée.

Ils y ont surtout découvert les irréductibles Astérix et Obélix, l'invincible cowboy Lucky Luke et son cheval Jolly Jumper, l'hénaurme Achille Tolon et Gaston, l'incorrigible gaffeur.

Derrière le merveilleux, le fantastique ou l'humour de la bande dessinée, notre journaliste Pierre Gravel a trouvé une réalité économique complexe dans laquelle les créateurs québécois tentent depuis deux ans de se tailler une place.

À côté des géants européens comme Dargaud, Dupuis et Casterman qui contrôlent 95 pour cent d'un marché de \$3.5 millions au Québec, Mirabel, Mondia et Héritage ne font pas encore le poids.

Les premiers résultats d'expériences somme toute assez récentes sont quand même encourageants si on considère qu'il s'est vendu près de 200,000 recueils québécois depuis vingt-quatre mois.

Avec Patof, Bojoul, Bobino, Nic



et Pic-Ti-Jean le Québécois et les invraisemblables policiers Berri et Demontigny créés par Girard, les éditeurs québécois tentent fébrilement une percée.

— pages A 11 et B 1



### L'athlète de l'année?

Le Gala de la Médaille d'Or a lieu ce soir. Gilles Villeneuve, un as du volant, aurait été choisi l'athlète professionnel canadien-français de l'année. Mais de la façon dont on a fait le choix, il se pourrait bien que le méritant change de nom aujourd'hui. Villeneuve a été préféré à Guy Lafleur, du Canadien, et à Marc Tardif, des Nordiques. Alban Cadieux, de la piste Blue Bonnets, sera choisi l'administrateur de l'année.

— page D 2

### ECONOMIE & FINANCES

- La croissance du PNB est très faible par rapport aux prévisions
- La CSN veut une loi contre le démantèlement des équipements industriels hors du Québec.
- Aston Martin songe à récupérer Bricklin
- LES TRANSPORTS
- Les Postes emploient la conduite à droite dans les rues de Montréal
- LES CAPITAUX
- L'indice boursier franchira la barrière magique pour atteindre 1,100

— cahier B

### SOMMAIRE

- Arts et spectacles: D 6 à D 10
- Bandes dessinées: A 8
- Décès, naissances, etc.: C 11
- Economie: B 1 à B 5
- Editorial: A 4
- Etes-vous observateur?: A 8
- Informations étrangères: C 1, C 2
- Jardins et maisons: C 8
- Les maux de notre langue: D 11
- Loisirs et récréation: A 8
- Mon oeil sur Montréal: A 10
- Mots croisés: B 10
- Page des lecteurs: A 5
- Petites annonces: B 8 à B 11, C 3 à C 10
- Radio et télévision: B 6
- Sports: D 1 à D 5
- Vivre aujourd'hui: A 10, A 11
- MICK JAGGER: B 9

## Jacques Bouchard Candidature unique et contestée

par Pierre-Paul GAGNE  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le caucus des députés libéraux fédéraux du Québec s'oppose à la candidature de M. Jacques Bouchard à la présidence du parti et a entrepris des démarches pour amener celui-ci à se retirer de la course à la direction du PLC-Québec dont le congrès ouvre ce soir, dans la Vieille capitale.

Selon des informations obtenues par LA PRESSE, le caucus des députés du Québec a servi un véritable ultimatum à M. Bouchard en lui demandant, ou bien de se retirer de la course, ou bien de mettre un terme aux quatre importants contrats de publicité qui le lient, présentement, au gouvernement fédéral.

Comme on sait, M. Bouchard est

le président et directeur général de la firme de publicité BCP.

Ayant été le seul individu à faire parvenir sa mise en candidature dans les délais prescrits, M. Bouchard aurait dû, normalement, être élu par acclamation à la présidence de l'aile québécoise du parti, lors des élections qui auront lieu dimanche prochain.

Cependant, à la suite d'une réu-

nion du caucus du parti, les députés ont chargé leur leader au Québec, M. Marc Lalonde, d'intervenir auprès de M. Bouchard pour que celui-ci retire sa candidature jugée par eux "indécente".

Comme l'écrivait LA PRESSE, la semaine dernière, la firme BCP détient les contrats de publicité de quatre importantes agences gouver-

Voir BOUCHARD, page A 6

L'affaire Mackay

Clark demande à la population canadienne d'appuyer sa demande d'enquête publique

OTTAWA (UPI, CP) — Le leader conservateur, M. Joe Clark, a demandé hier à la population du Canada d'insister auprès du gouvernement pour qu'une enquête publique soit instituée sur les allégations voulant que trois ministres se soient ingérés dans le processus judiciaire.

"La seule façon de faire échec à l'obstructionnisme habituel à la Chambre des Communes sur des questions de ce genre, a-t-il dit, est de soumettre l'affaire à la population."

Les trois ministres en question ont admis être entrés en contact avec des juges instruisant des causes auxquelles ils étaient intéressés, mais se sont défendus d'avoir commis quelque faute que ce soit.

Le ministre de la Santé, Marc Lalonde et le président du Conseil du Trésor, Jean Chrétien, ont nié avoir tenté d'influencer le processus judiciaire, affirmant qu'ils n'avaient cherché qu'à savoir à quel moment les jugements qui les intéressaient seraient rendus.

Quant au ministre des Travaux publics, Charles Drury, il a déclaré qu'il avait appelé le juge instruisant l'affaire d'outrage au tribunal à laquelle faisait face son collègue André Ouellette "pour s'assurer que le juge était en pleine possession des faits".

Le juge Deschênes Le premier ministre Trudeau a fait savoir hier en Chambre qu'il

laisserait au juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, le soin de décider si les juges visés par les présumées interventions des trois ministres s'en sont sentis offensés.

"Je veux savoir si les tribunaux se sentent lésés par les agissements que l'on reproche à des membres de mon cabinet", a précisé M. Trudeau, qui rejette toujours l'idée d'une enquête indépendante sur les allégations du juge Kenneth Mackay, de Montréal. Le premier ministre a reproché de plus au juge Mackay d'avoir fondé ses allégations sur un simple ouï-dire en prétendant que M. Chrétien avait cherché à influencer la décision du juge Harry Arnovitch dans une affaire de faillite; ce dernier ayant affirmé que M. Chrétien n'avait aucunement tenté de l'influencer, M. Trudeau a fait remarquer qu'il y avait là une contradiction entre deux juges et qu'il était donc tout à fait opportun de demander au juge en chef de la Cour supérieure de trancher l'affaire.

Le leader néo-démocrate Ed Broadbent ayant demandé au premier ministre de s'assurer au moins que le rapport du juge Deschênes serait rendu public, M. Trudeau a répondu qu'il n'y voyait aucune objection.

Il a souligné toutefois qu'étant donné qu'il y a séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, il ne pourrait obliger le juge à rendre son rapport public.

La question des Jeux sera abordée, mais discrètement

Pas question de "putsch" contre Trudeau, ce week-end, à Québec

par Pierre-Paul GAGNE de notre bureau de Québec

QUEBEC — A quelques heures de l'ouverture du congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, il semble peu probable que la majorité des membres du caucus de ce parti tentent de profiter de l'occasion pour organiser un "putsch" contre le premier ministre Trudeau dans le but d'obliger ce dernier à changer d'attitude face à la question du financement des Jeux olympiques.

Même si trois résolutions de comité allant en ce sens seront discutées au cours des assises et même si le sujet sera abordé, ce midi, au cours d'un entretien officiel entre MM. Trudeau et Bourassa, la plupart des députés libéraux fédéraux du Québec semblent avoir décidé d'adopter une attitude plus souple, attitude qui devrait prévaloir tout au long du congrès.

Cette attitude consiste à faire comprendre à Québec qu'il conviendrait, d'abord, d'attendre la fin des Olympiques pour en connaître le déficit exact et, par la suite, de procéder à une série d'aménagements de toutes sortes par lesquels le gouvernement du Québec pourrait récupérer, en douce, une partie de l'argent qu'il réclame d'Ottawa pour financer le déficit des Jeux.

Aux dires de quelques députés interrogés par LA PRESSE, cette formule aurait le double avantage de permettre au premier ministre Trudeau de continuer d'affirmer qu'il n'a pas contribué au déficit des Olympiques, tout en laissant à son homologue québécois, M. Bourassa, l'avantage de dire que l'argent qu'il réclame lui a été remboursé, de toutes façons grâce à ces aménagements.

Comme l'expliquait, hier matin, le député fédéral de Matane, M. Pierre De Bané, ces aménagements pourraient notamment porter sur des programmes comme ceux du ministère de l'Expansion économique régionale et ceux de la Société centrale d'hypothèques et de logements.

Même si on ignore ce que pensent MM. Trudeau et Bourassa de cette formule, il ne fait pas de doute que la majorité des membres québécois du caucus libéral fédéral (qui voudraient voir Ottawa venir en aide au Québec) ont décidé d'y intéresser discrètement leur chef plutôt que de s'attaquer de front à ses vues lors du congrès qui doit s'ouvrir ce soir.

Résolutions Reste que, à Québec, on se de-

mande avec quelle vigueur les simples députés libéraux venus des quatre coins de la province (et secondés par quelques membres dissidents du caucus) tenteront, au cours du week-end, de forcer la main de M. Trudeau et de ses collègues du Cabinet.

Trois résolutions provenant des comités de Maisonneuve-Rosemont, Laval et Montmorency et demandant une participation accrue du fédéral dans le financement des Jeux seront définitivement à l'ordre du jour des discussions et feront l'objet d'un vote.

Même si ces trois résolutions recevront vraisemblablement l'appui majoritaire des députés, on ne s'attend pas, par contre, à ce que les débats prennent une allure dramatique.

D'ailleurs, il faut dire que les organisateurs du congrès y ont vu... D'abord, il n'y aura pas de discussions en assemblée générale sur cette question; celle-ci sera simplement débattue dans un des ateliers de travail, demain matin.

Par la suite, il n'y aura pas, non plus, de vote en assemblée générale. À cet égard, les organisateurs du congrès ont conçu une formule originale et prudente, empêchant toute émotivité, formulée par laquelle le vote des résolutions sera pris par écrit, dans des cahiers spécialement préparés à cet effet qui seront remis directement aux organisateurs des assises.

Finalement, contrairement aux derniers congrès du parti où M. Trudeau se soumettait à une période de questions-réponses avec les députés, cette procédure n'aura pas cours cette fois-ci: après avoir adressé la parole aux militants, ce soir, le premier ministre ne participera, par la suite, à aucune activité officielle du congrès.

Autres questions Dans les milieux libéraux, on s'attend à ce que plusieurs autres questions litigieuses retiennent l'attention des députés au cours des assises.

Ainsi, il est certain que la question de la peine de mort reviendra sur le tapis en raison des deux projets de loi sur le sujet qui sont présentement à l'étude aux Communes d'Ottawa. On pense également que la question de l'avortement pourrait causer quelques remous dans les rangs des partisans libéraux.

En plus des questions constitutionnelles, on estime, parallèlement, qu'un certain nombre de députés anglophones tenteront de profiter de l'occasion pour blâmer l'attitude "molle" du gouvernement Trudeau vis-à-vis l'a-

doption de la loi 22 par l'Assemblée nationale.

Finalement, dans les ateliers portant sur l'organisation du parti, il se pourrait bien que d'aucuns tentent de faire revivre le débat sur l'élection partielle dans Hochelaga-Maisonneuve, élection où le ministre des Communications de l'époque, M. Pierre Juneau,

s'était fait battre aux mains du candidat conservateur.

A plusieurs échelons de l'organisation libérale, on n'a pas encore digéré que les "penseurs" d'Ottawa, notamment M. Marc Lalonde, aient décidé de faire cavaliers seuls à l'encontre des conseils des organisateurs locaux dans cette bataille dont le résultat fut finalement désastreux.

Ottawa devrait contribuer \$400 millions selon le PQ

QUEBEC (PC) — Le Parti québécois estime que le gouvernement fédéral devrait prendre à sa charge la moitié du déficit olympique actuellement évalué à \$800 millions.

Dans un communiqué publié hier à Québec, à la veille de la rencontre entre les premiers ministres Robert Bourassa et Pierre Elliott-Trudeau, l'opposition officielle à l'Assemblée nationale incite le gouvernement québécois à faire une demande officielle au gouverne-

ment central pour que celui-ci contribue pour \$400 millions au déficit olympique.

"A chaque fois que les Olympiques ont eu lieu dans un pays fédéral, déclare M. Marcel Léger, le gouvernement central, a toujours défrayé au moins la moitié des coûts et souvent plus. La chose serait d'autant plus normale chez nous que le gouvernement fédéral perçoit la moitié des taxes payées par les Québécois".

LA MÉTÉO

Une perturbation présentement au-dessus de l'Oklahoma se déplacera vers le nord-est pour se situer près de la frontière du Québec et de l'Ontario, en soirée. Avec l'approche de cette perturbation le ciel sera nuageux sur la plupart de nos régions aujourd'hui, et on prévoit de la neige ou de la pluie verglaçante sur le sud et l'ouest du Québec, et de la neige ailleurs en fin de journée.

à Montréal

Table with 2 columns: AUJOURD'HUI and DEMAIN. Minimum: 0, Maximum: 3. Pluie cessant au cours de la journée et venteux. Ensoleillé.

au Québec

Table with 4 columns: RÉGIONS, Min., Max., AUJOURD'HUI, DEMAIN. Rows include Abitibi, Outaouais, Laurentides, Cantons de l'Est, Mauricie, Québec, Lac-Saint-Jean, Rimouski, Gaspésie, Baie-Comeau, Sept-Îles.

si vous partez...

Table with 4 columns: destination, Min., Max., AUJOURD'HUI, DEMAIN. Rows include New York, Washington, Boston, vers les capitales (Amsterdam, Athènes, Berlin, Bruxelles, Casablanca, Genève, Hong Kong), vers les plages (Acapulco, Mexico).

Québec songe à une loi sur les conflits d'intérêt

par Bernard RACINE

QUEBEC (PC) — Le gouvernement voit d'un bon oeil l'adoption d'une loi autonome sur les conflits d'intérêts, a déclaré hier le vice-premier ministre Gérard D. Lévesque, devant une sous-commission chargée d'étudier les amendements à apporter à la loi et aux règlements de la législature.

Cette loi couvrirait les conflits d'intérêts dans le cas des députés, des fonctionnaires ainsi que des dirigeants des municipalités et des commissions scolaires.

Trois sous-commissions ont siégé hier afin, dans les mots même de M. Lévesque, d'étudier l'adoption "de mesures très concrètes en vue d'accroître ce qu'on appelle la vie démocratique: des Québécois et de maintenir l'autorité des principes et des institutions qui en sont l'expression."

Dans le cas de la loi de la législature qui date de 1871 et qui a été maintes fois rapiécée depuis, une autre sous-commission a décidé de tenter d'en écrire une nouvelle plutôt que de continuer à amender la loi actuelle.

19e siècle "Nous avons une loi qui date du 19e siècle... qui est souvent considérée comme anachronique et qui comporte des passages souvent ambigus", a dit M. Lévesque.

C'est le député libéral de Taschereau Irée Bonnier qui a le premier suggéré d'écrire une nouvelle loi de la législature en se basant sur les lignes de force et les préoccupations modernes.

Le député péquiste de Maisonneuve Robert Burns s'est dit d'accord pourvu qu'on y conserve un certain nombre de principes traditionnels.

La nouvelle loi devra trouver le moyen d'assurer l'intégrité des hommes publics tout en étant applicable et en ne contribuant pas à éloigner les candidats, a souligné M. Lévesque.

Devant une autre sous-commission, chargée d'étudier les amendements à apporter aux règlements de la Chambre, le président de l'Assemblée nationale Jean-Noël Lavoie a soumis deux projets d'horaire qui permettraient d'éliminer les séances du soir.

Cette sous-commission devra aussi décider avant le début de la prochaine session, le 16 mars, quel droit de parole sera accordé en Chambre aux deux membres du Parti national populaire, qui n'est pas encore reconnu officiellement.

M. Lavoie a aussi suggéré que les députés n'aient pas à s'inquiéter dans leurs discours en Chambre, des questions "sub judice", c'est-à-dire pendantes devant les tribunaux.

Toutes ces questions seront étudiées plus à fond lors de la prochaine séance de cette sous-commission, jeudi prochain.

CECM LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL INSCRIPTION OFFICIELLE DES ÉLÈVES. L'inscription annuelle obligatoire des élèves qui fréquenteront pour la première fois en septembre une école française de la C.E.C.M. se fera aux dates et endroits suivants: DATES: les 8, 9, 10, 11 et 12 mars. HEURES: entre 9h et 11h30 ou entre 13h30 et 16h. ENDROITS: l'école élémentaire ou secondaire la plus près du domicile des parents.

répétition D'UNE OFFRE SENSATIONNELLE PALISSANDRE BRÉSILIEN MOBILIER 5 mcx. BUREAU TRIPLE 72" x 28" x 19". ARMOIRE 42" x 52" x 19". 2 TABLES DE CHEVET 30" x 18". TÊTE-BIBLIOTHÈQUE POUR LIT 54" ou 60". PRIX SUGG. 1,182.50 QUANTITÉ LIMITÉE 755.50 Teck 69500. VENEZ VOIR PAR VOUS-MÊME VOUS N'EN CROIREZ PAS VOS YEUX. BONDI 5610, rue PARÉ Ouest de Décarie 735-6122. En semaine: 9h à 5h p.m. Vendredi: 9h à 9h p.m. Samedi: 9h30 à 5h p.m.

la presse LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K3. TARIFS D'ABONNEMENTS: Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.40, Lundi au vendredi \$1.25, Samedi seulement 0.50. ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE: par porteur: 13, 28, 52; Lundi au samedi \$16.80, \$33.80, \$87.20; Lundi au vendredi \$15.00, \$30.00, \$80.00; Samedi seulement \$13.00, \$26.00. par courrier: Lundi au samedi \$28.80, \$57.20, \$114.40; Lundi au vendredi \$21.45, \$42.90, \$85.80; Samedi seulement \$10.01, \$20.02, \$40.04. CÔTE-NORD, par avion, 0.50. Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 18h 30 (Samedi: 9h à 16h). 285-6911. INFORMATION GÉNÉRALE 285-7272, RÉDACTION 285-7070, ÉDITORIAL 285-7030, PROMOTION 285-7100, RELATIONS DE TRAVAIL 285-7383. PETITES ANNONCES (annonces classées) 285-7111, Commandes de lundi au vendredi: 9h à 17h, Pour changer ou annuler de lundi au vendredi: 9h à 18:30h. GRANDES ANNONCES: Détails 285-7202, National, Télé-Press, Vacances, voyages 285-7306, Carrières et professions, nominations 285-7320. COMPTABILITÉ: Grandes annonces 285-6992, Petites annonces 285-6901.

# éditorial

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration  
**la presse**

ROGER LEMELIN  
président et éditeur

YVON DUBOIS directeur de l'information  
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction  
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

# Le judiciaire contre l'exécutif

Dans notre système politique, les pouvoirs judiciaire et exécutif fonctionnent séparément et indépendamment l'un de l'autre, c'est-à-dire sans que l'un influence l'autre ou se laisse influencer par lui. Ainsi les ministres n'ont pas le droit d'infléchir le processus judiciaire et de faire pression sur les juges chargés d'une cause, et les juges doivent renoncer à exercer les droits politiques (d'expression, de participation et de vote) qui sont le propre de tous les autres citoyens.

Cette séparation des pouvoirs est un élément capital de notre système politique parce qu'il le prémunit contre les abus de pouvoir et en assure l'équilibre. Quand il fonctionne normalement, c'est-à-dire quand les transgressions à la règle du jeu sont exceptionnelles.

Cette règle de la séparation des pouvoirs est à ce point sacrée que sa violation constitue une faute très grave et prend toujours la dimension d'un scandale, quand elle est connue, parce qu'elle est perçue comme une menace directe à la liberté des citoyens.

Ces jours-ci le quotidien torontois "Globe and Mail" a publié avec éclat un échange de lettres entre le juge québécois de la Cour supérieure Kenneth Mackay et le ministre fédéral de la Justice Ron Basford, dans lesquelles il est question d'interventions ministérielles dans la marche de la justice. Dans une première lettre où il réclamait

que le ministère de la Justice défraie les honoraires de l'avocat qu'il avait chargé des procédures d'outrage au tribunal contre le ministre André Ouellet, le juge Mackay écrit que durant le procès qu'il présidait en vertu de la loi des combines contre trois raffineries de sucre de l'est du Canada, il a fait avertir le ministre Ouellet de veiller à ne pas intervenir dans la marche de la justice, "pratique qui semblait trop répandue parmi vos collègues".

Dans sa réponse, le ministre Basford s'éleva contre cette remarque qu'il lui reproche de ne fonder sur aucun éclaircissement.

Revenant à la charge, le juge Mackay apporte au ministre des précisions au sujet de trois cas.

1. Il dit qu'en mars 1969 il reçut la visite de M. Marc Lalonde, alors chef du bureau du premier ministre, qui lui aurait fait valoir qu'il serait dans l'intérêt du gouvernement qu'il remit à plus tard le discours au jury du procès des dix étudiants de Trinidad accusés de la destruction d'un ordinateur à Sir George Williams, à cause du soulèvement qui aurait pu résulter, à Trinidad, d'un verdict de culpabilité rendu au moment où régnait là-bas un esprit révolutionnaire.

2. Le juge affirme ensuite que le juge Aronovitch, de la Cour supérieure, qui entendait une requête en banqueroute, a reçu un appel téléphonique du ministre Jean Chrétien qui lui a demandé de ne pas prendre une certaine action relative à

la pétition. Requête que le magistrat aurait refusée.

3. Le ministre Ouellet ayant demandé en vain à l'ex-ministre John Turner d'intervenir en sa faveur auprès du juge qui présidait la cause en outrage au tribunal qui le concernait, il aurait fait intervenir M. Bud Drury qui n'obtint pas le résultat souhaité.

M. Lalonde a dit qu'il avait effectivement rencontré le juge Mackay pour s'enquérir de la date du procès, mais non pour lui demander de l'ajourner. M. Chrétien a avoué avoir téléphoné au juge Aronovitch mais simplement pour s'enquérir, lui aussi, de la date du jugement. M. Turner a dit avoir reçu le ministre Ouellet pour une consultation dont il ne veut pas révéler la nature, mais il nie être intervenu auprès du tribunal. Quant à M. Drury, il a admis avoir rencontré le juge Huguesen "pour s'assurer que ce dernier était en possession de tous les faits", mais nie avoir voulu l'influencer.

Le premier ministre Trudeau, pressé de questions par l'opposition qui réclame une enquête, s'en remet au juge en chef Deschênes pour juger si l'affaire doit être poussée plus loin. Or le juge Deschênes a écrit au juge Mackay pour lui reprocher de ne pas l'avoir consulté avant de s'adresser au ministre et lui souligner que sa lettre est formulée en des termes qu'il considérerait inacceptables "si j'étais ministre".

A ce stade-ci cette affaire m'inspire deux observations.

D'abord le juge Mackay a bien mal préparé et défendu sa cause en la fondant aux deux tiers sur des ouï-dire. Et il a fait preuve de maladresse en ne mettant pas d'abord son supérieur hiérarchique dans le coup et en choisissant de se scandaliser tardivement de prétendues interventions ministérielles, à l'occasion d'un malentendu au sujet d'un compte pour honoraires d'avocat.

Ensuite les ministres en cause ont posé un geste d'une sagesse douteuse en prenant contact avec des juges qui présidaient des causes dont l'objet motivait leur démarche. Il faut les croire quand ils prétendent n'avoir pas voulu influencer le cours de la justice. Mais il faut les blâmer d'avoir risqué que leur geste soit interprété par les juges en cause, et éventuellement par la population, comme une tentative d'intervention dans le cours de la justice. Ces gens de pouvoir, qui ont conscience de leur importance au point de calculer la portée significative de leurs moindres gestes, peuvent-ils sérieusement invoquer la candeur et l'innocence, alors que le citoyen ordinaire et bien né sent d'instinct qu'une telle démarche de sa part serait pour le moins déplacée?

J'en conclus donc que si le juge Mackay a manqué de jugement dans cette affaire, les ministres en cause ont manqué de prudence politique.

Marcel ADAM

## bloc-notes

### Que M. Lang se renseigne vite

On s'en doutait bien : le colloque d'Ottawa sur la sécurité aérienne et le bilinguisme n'a rien donné. Ou plutôt, oui : il a eu pour effet d'envenimer encore davantage un débat qui était déjà bien mal en point. C'est-à-dire qu'on a ajouté encore à l'émotivité et à la passion qui couvrent une question importante de sécurité.

Des trois "experts" invités à se prononcer sur la question, un seul, venu de Suisse, a affirmé que le bilinguisme, dans les communications aériennes, pouvait être "absolument sûr". Il pouvait s'appuyer sur une situation qu'il connaît d'expérience. Les autres n'ont fait qu'appuyer les arguments sentimentaux de leurs collègues canadiens.

On n'est donc pas plus renseigné. Les pilotes et les contrôleurs anglophones répètent leur menace de grève pour avril. Le ministre Otto Lang répète, lui, sa volonté de poursuivre le processus d'intégration du bilinguisme.

Le genre d'argumentation qu'uti-

lisent les anglophones dans ce débat, l'émotivité, la passion qui assaillent chaque discussion, l'absence de logique dans les prises de position, tout laisse supposer qu'on ne pourra plus arriver à une entente raisonnable si l'on continue ainsi. Je crois encore, personnellement, que l'on se trouve en face d'un affrontement raciste. Et chaque jour qui passe divise les hommes, beaucoup plus que les esprits.

Il appartient donc au ministre Otto Lang de jouer de nouvelles cartes. Celles qu'il aurait dû mettre sur la table bien avant que nous en arrivions là.

Car M. Lang a raison de permettre aux Québécois de pouvoir voler, chez eux, dans leur propre langue. Il a raison de ne pas vouloir fléchir devant les raisonnements aussi peu valables que ceux qu'on lui sert. Mais lui, le ministre, il devrait en servir de bien supérieurs. Et dans une telle situation, seule l'expérience d'autres pays peut être vraiment éloquent.

Le pilote espagnol qui atterrit à Madrid peut-il parler espagnol ? Et le Français, à Orly, peut-il parler français ? Et le Soviétique, à Moscou, a-t-il le droit de parler russe ? L'italien doit-il, avec son avion privé, atterrir à Rome en anglais ? Voilà ce qu'il faut savoir. Voilà l'étude que M. Lang aurait dû faire il y a longtemps.

Une étude plus poussée peut insérer la question de l'achalandage du ciel dans une région; ou la question des traditions; ou celle des particularités locales. Peut-être. Mais il faut savoir exactement la situation des pays non anglophones face à cette question de la langue de communication dans les airs. M. Lang ne semble pas en savoir très long à ce sujet.

Cette étude peut se faire très rapidement, en quelques jours. Il en résultera des données techniques positives et objectives. C'est cela que l'on attend, et rien d'autre. Car la passion actuelle mine sérieusement toute sécurité.

Jean-Guy DUBUC

### Rhodésie: vers la minute de vérité

Les nuages s'amoncellent d'une façon inquiétante au-dessus de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud, ces deux derniers bastions de l'hégémonie blanche sur le continent noir.

Hier, par bravade ou opportunisme, le Mozambique annonçait — avec neuf ans de retard — qu'il appliquerait lui aussi à la Rhodésie les sanctions prescrites par l'ONU en 1967. On annonce donc la fermeture des frontières. Pour des raisons économiques évidentes, c'est le Mozambique qui y perdra le plus. Mais, bousculé par sa gauche, il lui fallait bouger, ce qui l'oblige, sinon à agir, du moins à faire des déclarations fracassantes.

L'initiative du Mozambique n'ajoute peut-être pas grand-chose au vase qui déborde déjà, mais elle indique que l'échéance approche. Les mauvais signes se font tellement nombreux qu'on peut désormais s'attendre au pire.

Ainsi, les négociations entre le Premier ministre Ian Smith de Rhodésie et le chef nationaliste Joshua Nkomo ont tellement traîné en longueur qu'on n'en espère plus rien de constructif. Le chef Nkomo a

perdu tout crédit auprès de la grande majorité des siens dont les sympathies vont maintenant du côté des guérilleros. Les concessions qu'il pourrait obtenir ne suffiraient plus à calmer les esprits.

La fièvre monte. Les effectifs de la guérilla grandissent. On les évalue actuellement à environ 20,000 dont la moitié ont été entraînés par des Chinois. Incidemment, ces derniers marquent une avance appréciable sur les Soviétiques dans ce coin de l'Afrique. Ils procèdent, depuis un bon moment, à l'entraînement des guérilleros dans les pays voisins de la Rhodésie.

Un observateur britannique affirme qu'en Angola, les Chinois auraient plutôt fait preuve d'une certaine neutralité, n'étant pas en mesure de faire échec aux Soviétiques. Apparemment, ils n'entendent pas se laisser chipper la vedette en Rhodésie. Leur présence est telle qu'on se demande comment les Soviétiques et les Cubains vont s'y prendre s'ils veulent faire dans ce pays ce qu'ils ont fait en Angola.

Dans l'ancienne colonie portugaise, trois factions noires s'affrontaient. En Rhodésie, les forces en

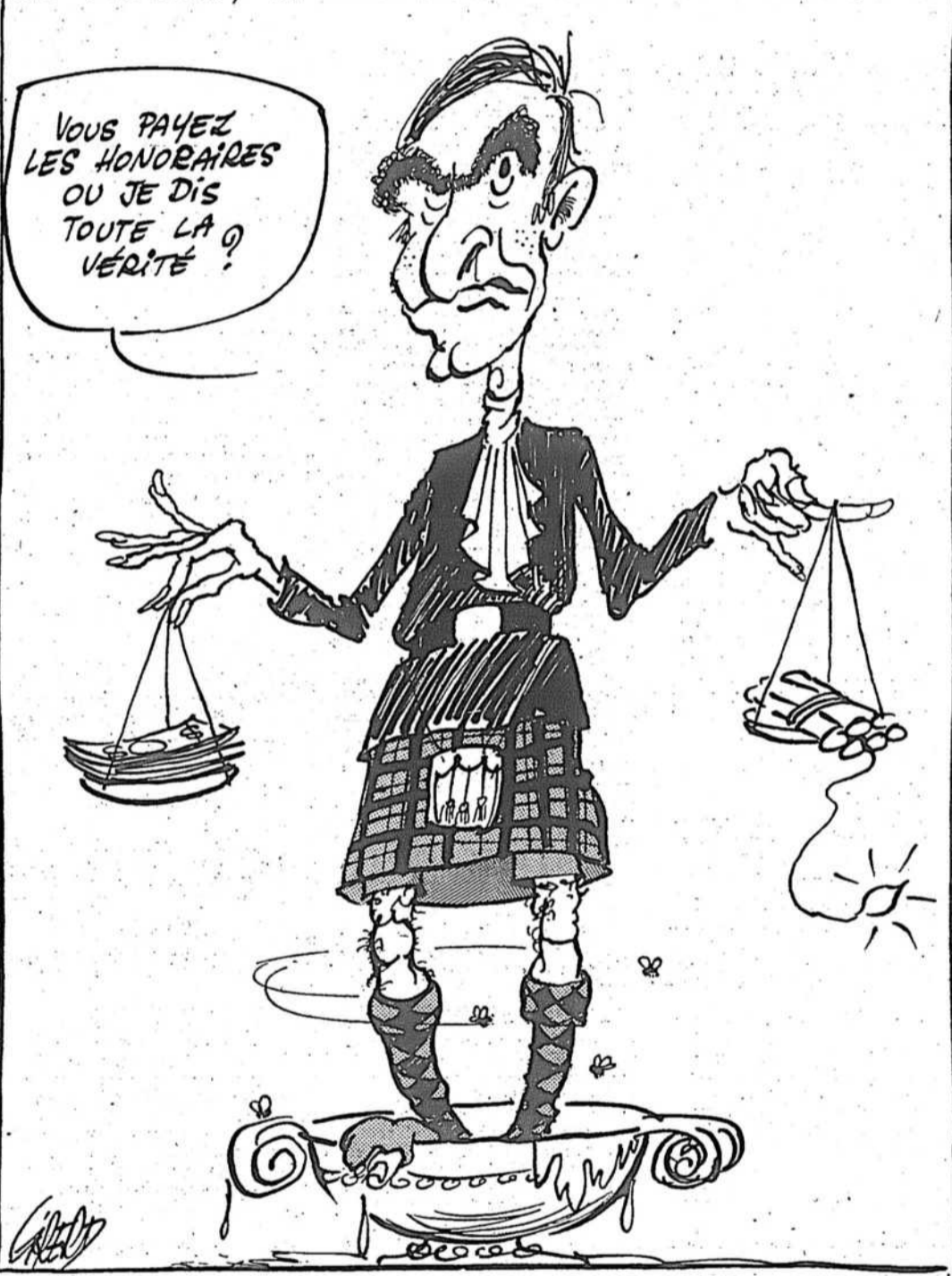
présence vont se révéler beaucoup plus consistantes. Les guérilleros noirs auront à faire face à des militaires blancs — 6,000 soldats, 1,200 parachutistes spécialisés dans la lutte antiguérilla, 8,000 réservistes et 35,000 miliciens.

En Angola, selon le même correspondant britannique, les Soviétiques et les Cubains ne visaient pas tant à affaiblir les positions de l'Ouest qu'à faire échec à l'influence chinoise en Afrique. Si c'est vrai, on peut se demander comment les guérilleros de formation chinoise (la majorité en somme) vont réagir à la présence des Soviétiques et des "mercenaires cubains" comme on les appelle à Pékin?

Le décor est donc en place, mais ce n'est pas encore la guerre. Tout va dépendre des manœuvres ou des démarches de M. Smith. On n'écarte pas la possibilité d'un appel à la Grande-Bretagne, laquelle pourrait peut-être servir de médiatrice. Mais l'impatience des révolutionnaires se révèle telle que l'optimisme n'est plus possible.

Jean PELLERIN

### DE MACKAY À BASFORD.



(Droits réservés)

## document

# Le droit de grève dans la fonction publique fédérale

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations de travail dans la fonction publique fédérale a présenté ces jours-ci un important rapport dans lequel il préconise le maintien du droit de grève mais assorti de quelques conditions nouvelles. Voici un extrait de ce rapport.

En accordant, en 1967, le droit de grève aux fonctionnaires fédéraux, le Parlement s'est appuyé sur l'hypothèse que la population admettrait l'interruption de services publics dans la mesure où seraient assurés les services nécessaires à sa protection ou à sa sécurité.

L'obligation de veiller à ce que les services affectant la protection ou la sécurité de la population continuent d'être assurés, demeure incontestable. Aucun des agents négociateurs qui ont comparu devant le Comité n'a contesté la notion d'"employés désignés", c'est-à-dire que certaines personnes exerçant des fonctions liées à la pro-

tection ou à la sécurité du public soient privées du droit de grève.

Le Comité conclut donc:

● Que le principe général de la loi sur les négociations collectives régissant la fonction publique du Canada est sain et qu'il ne convient pas de supprimer des droits accordés par simple souci d'éviter des inconvénients.

● Que les agents négociateurs, sous réserve des dispositions de la loi et des recommandations ci-après, continuent à avoir le choix entre l'arbitrage ou la conciliation-grève comme modes de règlement des conflits.

● Qu'il est nécessaire de prévoir, en matière de procédure, des modifications supplémentaires dans la loi régissant les relations lors de négociations collectives et des sanctions plus appropriées contre les activités illégales.

Quant aux répercussions sociales ou économiques nationales d'une grève de fonctionnaires ou, en fait, de tout autre groupe d'employés, le Comité est convaincu que le droit de grève n'est plus sacré lorsque le bien-être

de la collectivité dans son ensemble est menacé, et qu'il incombe au gouvernement et au Parlement, ou à la législature intéressée, de le suspendre.

La protection permanente des intérêts sociaux ou économiques du pays peut être assurée par la loi au prix du retrait total de certains droits dont jouissent présentement ceux qui fournissent des services à la population; elle peut par ailleurs être assurée par l'octroi d'un droit de grève statutaire assorti de la faculté, pour le gouvernement et le Parlement, de décider de suspendre ce droit lorsqu'une grève devient préjudiciable à l'intérêt public.

Le Comité admet donc que la protection de l'intérêt public peut être suffisamment assurée si le gouvernement et le Parlement ont le pouvoir de déterminer où et quand l'intérêt public est menacé. Le gouverneur en conseil devrait jouir du même pouvoir lorsque le Parlement est dissout.

Le Comité recommande donc:

● Que lorsque le Parlement est dissout, le gouverneur en conseil ait le

pouvoir de suspendre le droit de grève quand il estime qu'une grève est préjudiciable à l'intérêt public.

Désireux de trouver d'autres moyens de faciliter le règlement des différends, le Comité a examiné les méthodes prévues par le Code canadien du travail et approuve la disposition permettant la création de commissions d'enquête. Il recommande donc:

● Que le président du Conseil privé, sur recommandation de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, de sa propre initiative ou sur demande, puisse saisir d'un conflit ou d'un différend en cours ou prévu, entre employeur et employés, une commission d'enquête qui en fera l'examen et lui fera ensuite rapport.

#### LES EMPLOYÉS DESIGNÉS

Tant M. Finkelman, dans son rapport, que le Conseil du Trésor, dans son témoignage devant le Comité, ont proposé d'élargir la définition de services désignés. Certains organismes

étrangers à la fonction publique ont, dans leur témoignage, proposé d'englober les "services essentiels" dans cette définition. Le Comité estime que l'expression "services essentiels" est trop difficile à définir et risquerait de faire tomber la plupart des fonctionnaires dans cette catégorie. En d'autres termes, on leur accorderait le droit de grève d'une façon pour leur refus d'une autre. En dernière analyse, nous croyons nécessaire d'élargir dans une certaine mesure la définition des services désignés pour y inclure, outre la sécurité, la santé publique et, nouvelle dimension, la protection des biens publics.

Le Comité ne pense pas que les employés ou les agents négociateurs envisagent ou estiment dans leur intérêt d'endommager ou de détruire indirectement la propriété publique, de mettre en danger des trésors nationaux ou de risquer de compromettre des expériences importantes en interrompant leurs services. De tels dommages auraient pour effet, dans certains cas, d'empêcher le retour au travail malgré le règlement d'un conflit.

Nous acceptons l'assurance que des représentants d'agents négociateurs nous ont donnée que des ententes spéciales peuvent être et seront toujours prises pour assurer cette protection. Nous ne mettons pas en doute leur bonne foi, mais nous estimons que la population doit jouir d'une garantie statutaire et que ce minimum de protection doit dorénavant échapper à toute négociation. Le Comité recommande donc de modifier la loi de façon qu'elle stipule la désignation d'employés:

● Pour protéger la population contre la menace imminente à sa santé que présenterait une interruption des services.

● Pour assurer la poursuite d'expériences importantes, et notamment d'expériences ou de recherches à long terme, lorsqu'une interruption des services risquerait de les compromettre.

● Pour conserver l'environnement physique nécessaire à la sécurité des trésors nationaux.

● Pour veiller à ce que la température dans les édifices publics ne soit pas au-dessus de 5° Celsius.

# Ottawa aura versé \$855 millions au Québec d'ici 1979

par Rhéal BERCIER de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les ententes Canada-Québec auront suscité une injection de capitaux de l'ordre de \$1,3 milliard au sein de l'économie québécoise d'ici la fin de 1979.

De ce montant, le gouvernement québécois aura contribué quelque \$445 millions, soit moins de 35 pour cent.

Les différentes ententes Ottawa-Québec couvrent une période de onze ans commençant en mars 1968. Les programmes réalisés en vertu de ces accords auront favorisé plusieurs régions économiquement faibles du Québec lorsqu'ils seront terminés.

Des études effectuées pour le compte du gouvernement du Québec par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) permettent de mieux évaluer l'impact de ces ententes fédérales-provinciales dans le domaine économique. Elles indiquent que le Québec retire des avantages notables de cette collaboration intergouvernementale et que la présence fédérale grandit rapidement.

Voici le portrait fidèle de la situation telle que dépeinte par les travaux de l'OPDQ:

● L'entente générale de coopération sur la réalisation du plan de développement de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, qui prendra fin en mars 1976, aura coûté \$111,318,000.

Ottawa aura contribué 75 pour cent du montant total. Cette entente vise notamment à moderniser les secteurs de base traditionnels de cette région (agriculture, forêt, pêche) de façon à procurer aux travailleurs qui oeuvrent dans ce secteur des emplois plus stables et plus rémunérateurs en créant des activités dynamiques nouvelles (industrie, mines, tourisme) susceptibles d'absorber cette main-d'oeuvre libérée par la modernisation des activités traditionnelles.

● L'entente fédérale-provinciale sur l'aménagement rural et le développement agricole (mieux connue sous le sigle ARDA), se terminera elle aussi en mars prochain et aura engendré des investissements de \$48,825,980, dont la moitié provient des coffres du Trésor fédéral.

Le projet avait pour but de financer et de mettre en oeuvre des programmes visant à rationaliser l'utilisation des terres, à conserver et à mettre en valeur les ressources en terre et en eau dans les régions rurales, à créer des nouvelles possibilités d'emplois et de meilleurs revenus et à relever le niveau de vie des populations rurales.

● L'entente sur les zones spéciales qui prendra fin en mars de l'an prochain aura apporté des investissements de \$210,850,000, financés entièrement par le gouvernement central. Québec cependant devra rembourser à Ottawa 46,4 pour cent du montant investi, soit \$97,797,000.

Cette entente qui touche Québec, Trois-Rivières, Sept-Îles, Port-Cartier et le Lac-Saint-Jean, vise à instaurer une action concertée entre les administrations fédérale, provinciale et municipale afin de pourvoir ces régions de services publics adéquats pour attirer et accueillir l'entreprise, à répondre aux besoins des populations, à améliorer les conditions de vie urbaine et la qualité de l'environnement.

Ce projet s'est traduit par la construction de réseaux routiers, la mise en place de systèmes d'aqueduc et d'égout, l'aménagement de centres touristiques, la rénovation urbaine et l'aménagement de parcs industriels.

● L'entente sur l'aménagement du nouvel aéroport de Mirabel a engendré des investissements de \$87,835,000 financés entièrement par Ottawa. Québec devra rembourser 22 pour cent de cette somme, soit \$18,985,000. Elle prend fin à la fin de mars cette année. Elle avait pour but d'intégrer cet aéroport à un réseau de transport et de communications pouvant desservir la population de Montréal afin de maximiser les retombées économiques du projet.

● L'entente auxiliaire sur le financement du plan d'expansion de la société Sidbec prendra fin en mars 1978 et coûtera \$30 millions à Ottawa. Cette entente vise à permettre à Sidbec de réaliser son plan d'expansion afin de devenir une sidérurgie véritablement intégrée.

● L'entente portant sur les axes routiers prioritaires, prendra fin en mars 1979 et aura coûté

\$134,175,000, dont 60 pour cent provient des coffres fédéraux.

Le projet vise à accélérer la construction ou la reconstruction de tronçons de routes susceptibles de faciliter les liaisons entre les divers centres urbains faisant l'objet de programmes de développement industriel et urbain.

● L'entente sur les infrastructures industrielles aura coûté \$60 millions et prendra fin en mars 1978. Ottawa aura contribué à 60 pour cent du montant total.

Le programme vise à mettre sur pied des initiatives d'assistance financière pour l'aménagement de nouveaux parcs industriels, l'expansion de parcs existants et l'amélioration des services dans ces parcs.

● L'entente sur l'accès à aux ressources forestières aura amené des investissements de \$24,2 millions au 31 mars 1978 et Ottawa en aura payé 60 pour cent des coûts.

Le programme permet au Québec de parfaire son infrastructure de voirie forestière en finançant la construction des axes routiers dans les forêts publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la région de Chibougamau, de la Côte-Nord et du Nord-Ouest du Québec principalement.

● L'entente sur le développement de l'agriculture prend fin au 31 mars 1979 et engendrera des investissements de \$41,6 millions, dont 60 pour cent seront payés par le gouvernement central.

En vertu de ce programme, le ministère québécois de l'Agriculture réalise, dans la plaine de Montréal, un projet d'assainissement des sols, ainsi, il cherche à créer des conditions favorables à l'optimisation du rendement du territoire en aménageant des cours d'eau, en mettant en valeur des sols organiques, en assainissant des terres alluvionnaires et en réalisant des drainages souterrains.

● L'entente sur le développement minéral coûtera, à la fin de mars 1979, \$28,6 millions. Ottawa paiera 60 pour cent des coûts.

Le projet vise à favoriser l'exploitation et l'utilisation des richesses naturelles du Québec en finançant une programmation intégrée susceptible de promouvoir l'exploration minière et pétrolière, la recherche minière et l'exploitation rationnelle des ressources.

● L'entente connue sous le nom de PICA a trait à la construction du nouvel aéroport de Mirabel et vise à favoriser l'établissement et le développement des entreprises commerciales et industrielles qui s'implanteront dans cette région.

Le coût du projet est de \$13,3 millions, dont 60 pour cent des coûts sont absorbés par Ottawa.

● L'entente sur les études des projets dans le secteur manufacturier coûtera \$8 millions. Ottawa paiera 50 pour cent du montant. Le projet vise à mettre à la disposition du Québec des ressources humaines et financières qui lui permettront d'identifier des possibilités de développement industriel au Québec, d'analyser les problèmes et les difficultés qui affectent certains secteurs industriels et d'élaborer des politiques et des moyens d'actions visant à améliorer le secteur des industries manufacturières. Le programme prend fin en mars 1979.

● L'entente sur le développement de l'industrie touristique prendra fin en mars 1980 et 70 pour cent des coûts seront absorbés par le gouvernement central.

Le projet porte sur le développement général de l'industrie touristique. Il s'intéresse à la mise en valeur de la partie de son territoire la plus achalandée et la plus densément peuplée.

● L'entente sur l'industrie des pâtes et papiers engendrera des coûts de \$52 millions, dont 60 pour cent seront payés par Ottawa. Le programme prend fin en mars 1980.

Le projet favorisera, dans un premier temps, l'implantation d'une usine de pâte kraft blanche à Saguenay-Lac-Saint-Jean (usine de Saint-Félicien). Un montant de \$2 millions est aussi prévu pour identifier les modalités d'interventions du gouvernement auprès des entreprises existantes pour leur permettre de moderniser leurs équipements.

● L'entente sur la pétrochimie prendra fin en mars 1979 et coûtera \$40 millions, dont 60 pour cent des coûts seront accaparés par Ottawa. Le projet vise à favoriser l'implantation à Bécancour de l'usine européenne Inventa qui fabriquera du caprolactame et du cyclohexane.

## De l'élémentaire à l'université

# Les subventions ne seront pas accrues en éducation

par Mariane FAVREAU

Un régime d'austérité s'abat sur les institutions d'enseignement qui devront carrément se serrer la ceinture au cours de l'année académique à venir.

Commissions scolaires, collèges et universités devront absorber la hausse des coûts due à l'inflation sans recevoir de compensation du gouvernement.

En effet, le ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenue, et le ministre responsable de l'Enseignement post-obligatoire, M. Bernard Lachapelle, ont fait savoir hier que le ministère ralentissait la croissance de ses dépenses. Ceci dans le cadre plus général du ralentissement de croissance des dépenses publiques du gouvernement pour lutter contre l'inflation.

Règle générale, les subventions gouvernementales aux institutions d'enseignement resteront au même niveau que cette année et ne seront donc pas indexées pour tenir compte de l'augmentation des coûts des biens et des services.

Aux collèges et universités, le gouvernement demande en plus de réduire de moitié le taux de croissance accordé jusqu'ici pour l'achat de biens et services qu'entraîne une augmentation de clientèle.

Dans les commissions scolaires, l'enveloppe totale des dépenses dites "particuliers" diminue mais les crédits alloués à l'enseignement des langues, à l'éducation physique et aux mesures spéciales en milieu défavorisé demeurent identiques.

En annonçant ces mesures de restriction aux budgets d'opération, les ministres signalent qu'on appliquera les règles administratives actuelles pour distribuer les subventions.

Toutefois, les augmentations de salaires qui seront consenties aux différents personnels seront cependant versées aux organismes d'enseignement. C'est pratiquement la seule augmentation budgétaire prévisible, sauf là où une augmentation de clientèle entraînerait des per capita plus nombreux.

De son côté, le ministre de l'Éducation annonce qu'il réduit ses propres dépenses d'administration par une diminution d'effectif et le gel du personnel occasionnel. On réduira également

sur les voyages, les publications, la production de documents audio-visuels, etc.

Le budget de l'Éducation était en 1975-76 de \$2,170 milliards et le ministère n'a dépensé, pour sa propre gestion que \$60 millions, le reste allant aux organismes d'enseignement.

Pour l'année académique à venir, les institutions d'enseignement privé ne seront pas touchées puisque leurs subventions sont calculées sur l'année académique antérieure. Elles n'en ressentiront donc le contrecoup que l'année prochaine.

Une hausse des taxes scolaires ?

Dans nombre de commissions scolaires, ces mesures se traduiront par une perte importante de revenus puisque les clientèles scolaires ont tendance à diminuer à ce niveau.

Ce que Me Jacques Mongeau, président de la commission scolaire Baldwin-Cartier et du Conseil scolaire de l'île de Montréal, n'hésite pas à qualifier "d'extrêmement décevant". Comme les subventions s'appliquent en fonction du nombre d'élèves, leur diminution entraîne une baisse de revenus mais les mêmes services doivent tout de même être maintenus, explique-t-il.

Selon lui, et selon d'autres responsables de commissions scolaires, il n'y aurait qu'une chose à faire: aller chercher en taxes scolaires ce qu'on ne reçoit pas de Québec.

"Si la qualité de l'éducation était en péril par ces mesures budgétaires, il ne faudrait pas hésiter à taxer les contribuables pour la maintenir", estime-t-il tout en remarquant qu'il y a deux sortes de contribuables: les compagnies et les particuliers.

Actuellement, outre le taux de taxe normalisé, les commissions scolaires peuvent imposer une surtaxe pour leurs dépenses non admissibles pour fins de subventions. Cette surtaxe était de \$0,13 du \$100 d'évaluation à Montréal l'an dernier. C'est cette partie du compte de taxe qui pourrait augmenter.

En ce qui concerne les budgets d'immobilisation (constructions et réaménagements majeurs d'écoles), ils semblent subir les mêmes contraintes. Récemment, le Conseil de l'île se faisait refuser cinq projets pourtant jugés prioritaires.

Le tout forme donc un tableau "assez sombre", aux yeux du président Mongeau.

Quant aux collèges et universités qui n'ont pas ce pouvoir de taxer comment s'en tireront-ils? Pourrait-il y avoir augmentation des frais de scolarité à l'université?

## Pour des cours obligatoires

TORONTO (PC) — Le Conseil économique de l'Ontario croit que les écoles de cette province devraient rétablir les cours obligatoires d'anglais, de français et de mathématiques. Ce conseil créé par le gouvernement, groupe des leaders des affaires, du monde du travail et du milieu scolaire. Il conseille Toronto sur les problèmes d'éducation et de sécurité sociale.

L'organisme, dans un rapport spécial, affirme que l'ouvrier à faible revenu n'est pas traité de façon équitable avec les assistés sociaux quand il réclame une aide sociale. Le rapport ajoute que les dépenses massives, au chapitre de la sécurité sociale, n'ont pas éliminé la pauvreté en 1973, en partie parce qu'une grande partie des fonds gouvernementaux sont distribués parmi les groupes à revenus moyen et élevé.

L'organisme déplore aussi le manque de qualité du système d'enseignement de l'Ontario, particulièrement aux niveaux primaire et secondaire.

# Le Front commun frappe à Trois-Rivières et au Saguenay-Lac-Saint-Jean

La série des débrayages régionaux du Front commun de la fonction publique a touché principalement hier Trois-Rivières et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, où plus de 8,000 enseignants et employés d'hôpitaux ont effectué une journée d'études pour protester contre l'état actuel des négociations avec le gouvernement.

De plus, 36 des 45 cégeps du Québec ont été touchés hier, selon la Fédération des cégeps (partie patronale). Des débrayages étudiants, organisés par l'Association nationale des étudiants du Québec et prenant le plus souvent la forme de réunions d'information, ont paralysé 14 cégeps, tandis que des débrayages de professeurs en ont touché 20 autres et que des piquets de grève dressés par des enseignants en ont perturbé deux autres.

A Montréal, mis à part les cégeps, on ne signale que deux débrayages partiels: celui de 400 à 500 employés de l'Hydro-Québec et celui de 2,000 syndiqués dans six hôpitaux, majoritairement anglophones: Douglas, Lakeshore, Lachine, Meredale House, Child Care and Child Development Centres, Résidence Saint-Georges.

Au siège social de l'Hydro-Québec, à Montréal, les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (qui ne font pas partie du Front commun CSN-CEQ-FTQ) ont

débrayé pendant deux heures hier après-midi. Ils ont causé un certain émoi en se promenant dans les bureaux en hurlant, renversant des classeurs et jetant des bombes fumigènes, indique la direction de l'Hydro en précisant: "Nous avons à évaluer les dommages, s'il y en a." De son côté, le syndicat nie qu'il ait eu des dégâts.

Selon un porte-parole patronal, de semblables démonstrations se sont produites dans d'autres immeubles de l'Hydro-Québec depuis deux semaines. La convention collective des 10,000 syndiqués de l'Hydro est expirée depuis le 22 février dernier et un conciliateur gouvernemental doit faire rapport au ministre du Travail, M. Gerald Harvey, d'ici une semaine.

Au coeur du Québec, 3,500 membres de la Centrale de l'enseignement du Québec, selon la CEQ, n'ont pas donné de cours à l'occasion de la tournée du Front commun dans la région de Trois-Rivières, où une réunion avait lieu hier soir au Collisée; 2,100 enseignants des Vieilles-Forges, 900 de l'Amiante et 500 de Nicolet ont débrayé.

De plus, près de 900 des 1,100 syndiqués de la FTQ dans neuf hôpitaux de cette région ont également tenu une journée d'étude hier. Dans plusieurs établissements, affirme un communiqué de la FTQ, "les syndiqués n'ont maintenu que

les services qu'ils ont jugé eux-mêmes essentiels".

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, environ 3,500 enseignants ont quitté les écoles hier, fermant ainsi toutes les écoles du Saguenay, précise un communiqué de la CEQ. Les 900 enseignants du Lac-Saint-Jean, ainsi que les 1,400 enseignants de Chicoutimi, les 900 de Louis-Hémon (Roberval) et ceux de Lapointe n'ont pas donné de cours.

Dans la région de Hull, environ 200 employés d'hôpitaux ont cessé tout travail durant une heure, comme ils le font "tous les jours de la semaine", selon la FTQ.

Collège Notre-Dame

Enfin, à Montréal, en marge du Front commun, la grève des 24 professeurs du Collège Notre-Dame, une maison d'enseignement privée, s'est terminée hier. Les cours doivent reprendre lundi prochain. Ce conflit avait débuté par un lock-out le 19 décembre 1975.

Les enseignants ont fait accepté par la direction le principe d'une tâche de travail limitée, en remplacement du système des rapports maîtres-élèves. Les professeurs devront maintenant donner 790 minutes de cours par semaine. Par contre, ils ont accepté le principe de classes de 36 élèves au maximum. Pour chaque élève additionnel, cependant, le Collège Notre-Dame versera \$1,000 aux professeurs.

## BOUCHARD

(SUITE DE LA PAGE A 1)

nementales fédérales: le ministre des Postes, la monnaie olympique, Air Canada et l'Office du tourisme du Canada.

De plus, M. Bouchard a été l'un des artisans les plus importants des campagnes de publicité du Parti libéral lors des élections générales de 1972 et 1974.

Au cours de leur discussion, les membres du caucus québécois ont décidé à l'unanimité (sauf un) de demander à Mme Dalia Wood, déjà présidente du parti dans la circonscription de Mont-Royal, circonscription du premier ministre Trudeau, d'accepter d'occuper cette importante fonction au sein du Parti libéral. Mme Wood, dit-on, est parfaitement bilingue.

Cependant, un mouvement semble également se dessiner à l'intérieur du parti pour effectuer la même démarche auprès de Mme Yolande Dugal-Taylor, qui était déjà vice-présidente de l'aile québécoise des libéraux fédéraux au cours des deux dernières années.

Suivant le code de procédure du Parti libéral, toutes les candidatures venant "du plancher du congrès" pourront être acceptées dimanche, si M. Bouchard décide de se retirer de la course. Sinon, celui-ci devra être déclaré élu par acclamation.

Intégrité

D'après les informateurs joints par LA PRESSE, les membres du caucus des députés québécois ont pris la décision unanime de demander à M. Bouchard de se retirer de peur que les liens qui unissent celui-ci au gouvernement n'éclaboussent l'intégrité du Parti libéral. "On en est venu à la conclusion, a affirmé un député, qu'il existait un véritable conflit d'intérêts entre le "job" de président du parti et celle de publicitaire du gouvernement."

Selon le même informateur, les libéraux fédéraux ont voulu être plus prudents que leurs confrères du Québec lorsque ceux-ci avaient décidé de nommer M. Pierre LaJoie à leur présidence même si la firme d'ingénieurs-conseils à laquelle celui-ci était étroitement lié recevait bon nombre de contrats gouvernementaux.

A la suite de l'ultimatum qu'il a reçu, M. Bouchard, croit-on savoir, aurait été disposé à s'engager à ne pas accepter, au cours de son mandat, d'autres contrats gouvernementaux que ceux qu'il détient présentement.

Mais cet engagement n'a pas été suffisant pour les députés qui voulaient que M. Bouchard abandonne tout lien avec le gouvernement ou bien se retire tout simplement de la course.

## La main-d'oeuvre demande des "topless"!

NEW GLASGOW, Nouvelles-Ecosse (d'après CP) — Le bureau canadien de la main-d'oeuvre a fait passer dans les journaux de New Glasgow une annonce requérant les services d'un employé ou d'une employée "topless" pour un salon de massage. On soulignait que la nudité du buste constituait une condition essentielle de l'emploi.

Le bureau avait tout d'abord refusé de publier cette annonce, en faisant valoir qu'en plus d'être embarrassante, elle représentait une discrimination à l'endroit des hom-

mes: le texte ne mentionnait en effet que le terme "topless worker", qui, s'il ne précise pas le sexe de l'employé envisagé, ne laisse généralement planer que fort peu de doute à ce sujet dans l'esprit des gens.

Toutefois, il a changé d'avis après que le propriétaire du salon de massage, Lloyd Tattree, l'eut assuré qu'il n'hésiterait pas à employer un homme, bien qu'il doutait que la rémunération prévue, basée sur la commission seulement, puisse intéresser un employé masculin.

L'ALBUM OLYMPIQUE OFFICIEL

un cadeau inestimable

il suffit d'avoir

CSIMS

1220

en

TELE...

# SOLDE D'UN JOUR À L'ENTRÉE EN ENTREPÔT

## POUR UN JOUR SEULEMENT — SAMEDI — DE 9 H. À 5 H. ENTREPÔT SIMPSONS 110 MONTÉE-DE-LIESSÉ SUD

L'ENDROIT EST FACILE À TROUVER

L'entrepôt Simpsons se trouve sur Montée-de-Liesse, au sud du boulevard Côte-de-Liesse

EN VENANT DE L'EST: prendre la sortie 39 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'OUEST: prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls Royce: 1/2 mille après Rolls Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse.



Plusieurs autres articles non énumérés. Quantités limitées. Pas de commandes postales ni téléphoniques. Facilités de paiement. Articles vendus tels quels. Toutes les ventes sont fermes. Essayez d'emporter votre marchandise avec vous. Si la livraison est nécessaire elle sera faite MOYENNANT DES FRAIS EN RAPPORT AVEC L'ARTICLE. La vente commence samedi à 9h précises — Rendez-vous tôt pour avoir un meilleur choix et pour profiter des super-aubaines que vous offre Simpsons durant sa vente d'entrepôt. Toutes les ventes succèdent à des ventes antérieures.

1 seul. Ens. 3 pces "G. Collin" d'inspiration oriental. Commode triple 2 miroirs, chiffonnier avec portes, chevet 60". Pacanier brûlé.	1450.00	1159.98
2 seul. Tables de nuit assorties	169.98	131.98
1 seul. Ens. 3 pces "G. Collin", Commode triple 2 miroirs, chiffonnier avec portes, chevet 60". Fini pacanier.	1200.00	899.98
2 seul. Tables de nuit assorties	139.88	109.98

**matelas et sommiers-tapisseries**  
Modèles de fin de série. Choix de constructions et recouvrements, marques renommées. Quelques-uns défranchis mais tous neufs. Dim. 33" x 46" dans le groupe mais pas dans tous les prix. **39.98 à 69.98**

Choix de chevets env. 39" dans une sélection de modèles et recouvrements. Complet avec attaches. **\$10 ch.**

Aussi lits continentaux à prix spéciaux. Rayon 769, Entrepôt seulement.

### meubles de chambre à coucher

1 seul. Commode double coloniale. Fini hickory	Orig. 197.96	Solde 109.98
1 seul. Commode triple coloniale. Fini antique		99.98
1 seul. Coiffeuse. Fini érable antique		69.98
1 seul. Commode triple et miroir. Style provincial français. Fini or blanc.	210.96	159.98
1 seul. Commode double. Style provincial français. Fini blanc/or.	139.98	99.98
2 seul. Table de nuit. Style provincial français. Fini blanc/or. (Tel quel)	62.98	42.98
1 seul. Chiffonnier 4 tiroirs. Style provincial français. Fini blanc/or. (Tel quel)	112.98	79.98
1 seul. Chiffonnier 3 tiroirs. Fini jaune moderne	104.98	51.98
1 seul. Coiffeuse coloniale. Fini érable	89.98	69.98
1 seul. Chiffonnier méditerranéen "C. Collin". 5 tiroirs. Fini pacanier mdr.		119.98
1 seul. Commode double et miroir. Style moderne. Fini noyer		169.98
1 seul. Commode triple et miroir. Style moderne. Fini noyer		179.98
1 seul. Chiffonnier moderne. Fini pacanier	330.00	199.98
8 seul. Table de nuit style méditerranéen. Fini pacanier brûlé.	99.98	49.98
1 seul. Chiffonnier 7 tiroirs style provincial français. Fini or blanc	124.98	89.98

Autres articles à prix réduits. Rayon 769, Entrepôt seulement.

### meubles de salle à manger

1 seul. Ens. colonial 5 pces "Roxton". 1 table 40" diam. avec 2 rallonges 18" 4 chaises à dossier à barreaux. Fini érable fumé massif	502.00	369.98
1 seul. Vaisellier et bahut "Roxton". Fini érable	442.00	319.98
1 seul. Ens. colonial 7 pces Fini pin. Vaisellier, bahut, table tréteau avec dessus laminé, 4 chaises en frêne massif		599.98
1 seul. Ens. "Knechtal" 6 pces provincial français. Vaisellier, une table ovale, 2 rallonges, 3 chaises, un fauteuil. Fini bois fruitier		949.98
1 seul. Ens. "Knee High" provincial français 7 pces. Vaisellier, bahut, une table ovale, 2 rallonges, 3 chaises, un fauteuil. Fini bois fruitier		1149.98

Rayon 769, Entrepôt seulement.

### dinettes chromées

Dessus de table rebelle aux égratignures. Sièges coussinés recouverts vinyle. Cadres au fini chrome.

1 seul. Ens. 5 pces. Dessus de table genre planche à découper. Chaise vinyle ivoire		289.98
1 seul. Ens. 3 pces. Dessus de table texturé. Chaises vinyle ton noir		139.98
1 seul. Ens. 5 pces. Dessus de table ton marbre, chaises vinyle ton bronze		229.98
4 seul. Ens. 5 pces. Dessus de table fini noyer, chaises vinyle ton bronze		209.98
1 seul. Ens. 5 pces. Dessus de table genre étal de boucher. Chaises vinyle ton chêne		329.98
1 seul. Ens. 5 pces. Dessus de table fini pin. Chaises recouvertes de tweed		249.98
1 seul. Ens. 5 pces. Dessus de table ton marbre. Chaises vinyle imprimé vert		169.98
1 seul. Ens. 3 pces. Dessus de table fini bois de rose, chaises ton noir/bois de rose		79.98

Plusieurs autres modèles aussi disponibles aux mêmes bas prix. Rayon 769, Entrepôt seulement.

### téléviseurs, radios, stéréos

Modèles de démonstration et d'étalage, tous en parfaite condition de fonctionnement et entièrement garantis.

### téléviseurs couleurs

1 seul. Electrohome 26". Capilano console	Orig. 899.00	Solde 749.00
1 seul. Electrohome 26". Saguenay console	969.00	799.00
2 seul. Electrohome 26". Duncan portatif	569.95	438.88
1 seul. Electrohome 20". Westwood portatif	569.95	438.88
1 seul. Electrohome 20". Preston portatif	554.72	428.88
1 seul. Electrohome 26". Sherbrooke console	879.95	729.00
1 seul. Electrohome 26". Montclair console	1199.95	999.00
1 seul. Electrohome 20". Beechwood portatif	599.95	458.88
1 seul. Electrohome 26". Norwood console	699.00	558.88
1 seul. Electrohome 26". Armada console	995.00	799.00
1 seul. Electrohome 20". Kenton portatif	599.95	458.88
4 seul. Electrohome 20". Derby portatif	549.95	425.00
1 seul. Electrohome 20". Galaxie portatif	559.00	428.88
1 seul. Electrohome 20". Encore portatif	699.95	548.88
1 seul. Electrohome 20". Selkirk portatif	639.95	499.00
1 seul. Fleetwood 26". 1C6524 console	899.00	699.00
5 seul. RCA 20". CTU 529 portatif	577.00	488.00
1 seul. RCA 26". CCD 924 console	1049.95	888.00
1 seul. RCA 20". CTG 572 portatif	689.95	548.88
2 seul. RCA 19". CTE 460 portatif	388.00	299.00
1 seul. RCA 26". CCG 911 console	889.00	699.00
3 seul. RCA 26". CCU 981 console	889.00	748.88
1 seul. RCA 26". CCU 999 console	949.00	799.00
1 seul. RCA 26". CCU 955 console	699.99	499.00
1 seul. RCA 26". CCU 928 console	1050.00	888.00
1 seul. RCA 19". CTE 471 portatif	399.00	299.00
1 seul. Toshiba 14". C 355 portatif	449.00	368.88
1 seul. Philips 20". C20P065 portatif avec support	599.95	499.00
2 seul. Philips 26". C26P075 console	699.95	588.88
1 seul. Sharp 20". C2040 portatif	529.95	444.00
1 seul. Sharp 20". C2032 portatif	549.95	444.00
1 seul. Toshiba 20". 943 portatif	619.00	528.88
1 seul. RCA 17". ET396WR, portatif avec télécommande	549.95	449.00
1 seul. Quasar 26". 9214 console	899.95	725.00
1 seul. Quasar 26". 9109 console	1049.95	825.00

### meubles de style contemporain

1 seul. Unité de bibliothèque 2 pces en teck.	Orig. 349.98	Solde 319.98
1 seul. Divan-lit en teck, matelas et dossier coussinés, ton brun.		199.98
1 seul. Vaisellier en teck.		99.98
1 seul. Unité 2 postes en teck.		99.98
1 seul. Table ronde 2 rallonges en teck.		139.98
2 seul. Bibliothèque 2 pces. Noir.		175.98
1 seul. Canapé au recouvrement ton brun Brésil.	599.98	369.98
1 seul. Table en teck avec panneau coulissant	169.98	89.98

Rayon 769, Entrepôt seulement.

### meubles de style colonial

1 seul. Canapé et fauteuil avec dossier à coussin semi-tenants, appuis-bras traversant, siège coussin mousse, dossier ailé, volant, recouvrement écossais brun/or, garniture de bois aux appuis-bras		379.98
1 seul. Canapé et chaise bergante de "Roxton". Dossier aillé à coussin semi-tenant, siège coussin mousse, appuis-bras coussinés avec garniture de bois, volant, recouvrement aspect tweed vert	811.00	599.98
1 seul. Causeuse de "Roxton". Dossier aillé avec côtés et appuis bras en bois d'érable salem. Siège à coussin mousse, dossier à coussin semi-tenant, volant. Recouvrement écossais ton brun	508.00	329.98
1 seul. Canapé et chaise bergante de style colonial rustique. Cadre en frêne massif au fini naturel. Dossier et siège coussinés mousse, amovibles. Recouvrement genre tweed ton or.		329.98
1 seul. Divan-lit style colonial, sans appuis-bras. Le dossier s'abaisse se transformant en lit. Imprimé colonial ton brun		79.98
2 seul. Fauteuil et divan-lit avec dossier s'abaissant se transformant en lit. Dossier et siège à coussin mousse amovibles. Cadre bois apparent fini érable salem. Recouvrement imprimé colonial ton rouge		199.98
1 seul. Table ronde 1 panneau de "Roxton". Fini érable salem. Diamètre 40" avec 1 panneau 18"	186.00	144.98

Rayon 769, Entrepôt seulement.

### meubles pour chambre à coucher

1 seul. Ens. 3 pces de style méditerranéen, commode triple avec miroir, chiffonnier avec porte, chevet 60". Fini chêne classique	599.98	479.98
1 seul. Ens. 3 pces de style moderne, commode triple avec miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 60". Fini pacanier		179.98
1 seul. Ens. 3 pces de style moderne, commode triple avec miroir, chiffonnier 4 tiroirs. Panneau 4'6". Fini noyer		179.98
1 seul. Ens. 3 pces de style contemporain. Commode triple avec miroir, chiffonnier avec porte. Chevet 60". Fini pacanier	459.98	299.98
1 seul. Ens. 5 pces "Thomsonville" de style provincial français. Commode triple avec miroir, Chiffonnier 5 tiroirs, chevet 60", 2 tables de nuit. Fini cognac	1339.95	799.98
1 seul. Ens. 5 pces "Kaufman" de style contemporain. Commode triple 2 miroirs, chiffonnier avec porte, chevet 60", 2 tables de nuit	1479.96	849.98

1 seul. Quasar 26", 9146 console	979.95	799.00
1 seul. Quasar 26", 9232 console	1049.95	825.00
1 seul. Quasar 20", 6110 portatif	639.95	499.00
1 seul. Quasar 12", Quasar YWP412 portatif	439.95	349.99
1 seul. Quasar 14", WP5522 portatif	539.95	425.00
1 seul. Silvertone 26", 14308 console	899.95	588.88
1 seul. Silvertone 26", 14303 console	699.95	499.99
1 seul. Silvertone 26", 14310 console	899.95	588.88

### stéréos console

1 seul. RCA, SFE 1013	569.00	399.00
1 seul. RCA, SFG 2103	377.00	258.88
1 seul. RCA, SFG 2113	849.95	648.88
1 seul. Téléfonie, Milano	288.00	178.88
1 seul. Lloyd's, 7063	399.95	248.88
1 seul. Electrohome, Westmount	449.00	299.00
1 seul. Electrohome, Monterey	579.00	425.00
1 seul. RCA, SFD 1040	349.95	238.88
1 seul. Electrohome, Bordeaux	599.95	444.00
1 seul. Electrohome, Manhattan	399.00	268.88
1 seul. Electrohome, Tempo	359.95	188.88
1 seul. Electrohome, Matador	499.00	348.88
1 seul. Electrohome, Dundee	359.50	248.88
1 seul. RCA, SFE 2146	469.95	328.88
2 seul. RCA, SFD 1031	529.00	399.00
1 seul. Magnavox, 3683	499.00	328.88
1 seul. Magnavox, 3346	259.95	158.88

Rayon 770, Entrepôt seulement.

### appareils électro-ménagers

Modèles d'étalage ou de démonstration. Quelques-uns légèrement usagés ou endommagés. Tous en parfaite condition de fonctionnement. Autres articles aussi disponibles à prix réduits.

### cuisinières

Kenmore, modèle 94956. Ton or.	779.98	629.98
Kenmore, modèle 90640. Ton blanc.	319.98	249.98
Kenmore, modèle 94740. Ton blanc.	549.98	349.98
Kenmore, modèle 94742. Ton cuivre.	559.98	459.98
Kenmore, modèle 91752. Ton cuivre.	429.98	329.98
Kenmore, modèle 94954. Ton avocat.	779.98	629.98
Kenmore, modèle 64750. Ton blanc.	429.98	349.98

### réfrigérateurs

Indesit, 5 pi. cu. Modèle 140L. Blanc. 4 seul.	209.98	149.98
Coldspot, 15 pi. cu. Modèle 55970. Blanc. 3 seul.	599.98	429.98
Coldspot, 17 pi. cu. Modèle 75946. Or. 1 seul.	529.98	429.98
Coldspot, 10 pi. cu. Modèle 324. Blanc. 2 seul.	299.98	219.98
Coldspot, 15 pi. cu. Modèle 55940. Blanc. 1 seul.	489.98	409.98
Coldspot, 15 pi. cu. Modèle 55950. Blanc. 1 seul.	559.98	409.98

### séchoirs

Kenmore, modèle 85500. Blanc. 4 seul.	249.98	209.98
Kenmore, modèle 85700. Blanc. 3 seul.	299.98	229.98
Kenmore, modèle 85706. Or. 2 seul.	309.98	239.98
Kenmore, modèle 85906. Or. 1 seul.	339.98	269.98
Kenmore, modèle 85506. Or. 1 seul.	259.98	219.98
Kenmore, modèle 80040. Blanc. 1 seul.	199.98	169.98
Kenmore, modèle 87044. Avocat. 1 seul.	289.98	229.98

### machines à laver

Mini-laveuse/échoir "Simplicity", modèle STS. 6 seul.	279.98	179.98
Kenmore, modèle 45306. Ton or. 1 seul.	389.98	319.98
Kenmore, modèle 47046. Ton or. 1 seul.	399.98	349.98
Kenmore, modèle 54046. Ton or. 1 seul.	419.98	369.98
Kenmore, modèle 45100. Ton blanc. 1 seul.	339.98	289.98
Kenmore, modèle 45700. Ton blanc. 1 seul.	399.98	359.98
Hoover, modèle 0617. Mini laveuse. Blanc. 4 seul.	189.98	129.98

### lave-vaisselle

Kenmore, portatif. Modèle 72071. Ton blanc. 8 seul.	439.98	329.98
Kenmore, portatif. Modèle 72051. Ton blanc. 5 seul.	379.98	289.98
Kenmore, portatif. Modèle 72072. Ton cuivre. 1 seul.	449.98	339.98
Kenmore, portatif. Modèle 76056. Ton or. 2 seul.	389.98	289.98
Kenmore, portatif. Modèle 72052. Ton cuivre. 2 seul.	389.98	299.98

### solde d'aspirateurs

Modèles d'étalage ou de démonstration. Parfait état de fonctionnement. Vendus "tels quels". Ventes finales.

### aspirateurs verticaux

3 seul. Hoover Dial-A-Matic. Modèle 1174	249.98	199.98
4 seul. Hoover Dial-A-Matic. Modèle V5009	159.98	109.98
10 seul. Hoover. Modèle 4029	104.98	59.98
2 seul. Hoover. Modèle 4055	94.98	54.98
3 seul. Hoover. Modèle 1032	84.98	69.98
1 seul. Kenmore. Modèle 3470	84.98	49.98
2 seul. Kenmore. Modèle 3360	79.98	44.98
2 seul. Kenmore. Modèle 3556	74.98	39.98

### aspirateurs genre traîneau

2 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2599	299.98	229.98
1 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2499	289.98	209.98
4 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2495	259.98	179.98
9 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2491	249.98	174.98
9 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2493	219.98	129.98
2 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2391	189.98	139.98
2 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2295	214.98	149.98
4 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2297	239.98	159.98
5 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2289	189.98	119.98

### balais électriques et aspirateurs

4 seul. Hoover Handivac. Modèle 2027	59.98	44.98
7 seul. Kenmore KwikSweep. Modèle 6401	42.98	24.98
1 seul. Kenmore KwikSweep. Modèle 6402	49.98	27.98
3 seul. Kenmore KwikSweep. Modèle 6406	59.98	29.98
2 seul. Balai électrique "Regina". Modèle 779	39.98	19.98
12 seul. Balai électrique "Regina". 3 vitesses. Modèle 931	54.98	29.98

Rayon 748, Entrepôt seulement.

Serviettes. coloris et motifs variés. Rose pâle, jaune, pourpre, vert, orange. Serviettes bain, main et débarbouillettes, quelques ens. dans le groupe.

Orig. 1.99 à 5.99 **1.29 à 3.99**

Couvertures d'auto. Polyester et acrylique. Motif écossais vert/noir/orange. Bordure frangée. Env. 58" x 72".

Reg. 8.99 **7.19**

Rayon 751, Entrepôt seulement.

### rideaux, tentures, jetés, couvre-lits

Modèles et dimensions variées dans le groupe.

Rideaux. Ens. et panneaux **81 à 21.98**

Tentures. Largeur simple ou double. **9.98 à 29.98**

Jetés pour meubles. Dimensions couleurs et tissus variés. **Rabais 84 à 810**

Stores et tringles en bois Bois chatel **81 à 820**

Repose-lit. Confortable, multicolore **9.99**

Couvre-lits. Dimensions simple ou double. **9.99**

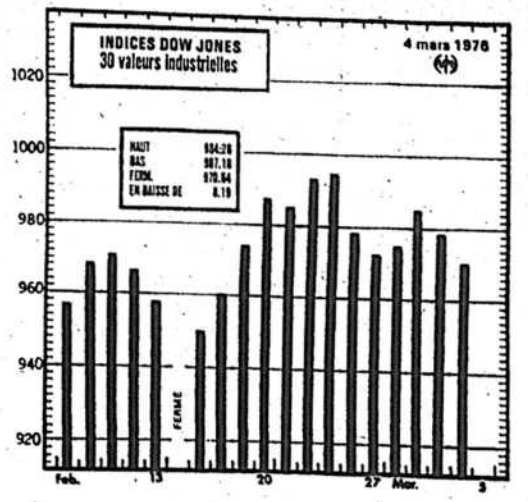
Rayon 753, Entrepôt seulement.

### lamps de table avec abat-jour

Modèles variés avec base en métal ou en céramique.

Orig. 7.99 à 69.99 **1.99 à 49.99**

# NEW YORK



**NEW YORK** — Nouvelle chute des cours jeudi à Wall Street, où l'indice des industrielles a perdu plus de huit points à l'issue d'une séance relativement active. Les investisseurs américains s'inquiètent toujours apparemment de la politique monétaire de la Réserve fédérale, qui pourrait provoquer un redressement des taux d'intérêt à court terme dans le pays. Par ailleurs, les ventes bénéficiaires consécutives aux récentes hausses continuent à peser sur le marché. La cote, en baisse à l'ouverture, s'est par la suite redressée avant de chuter à nouveau en cours d'après-midi. Repli assez net des ordinateurs, où IBM perd plus de 3 points, ainsi que des pneumatiques et tabacs où R.J. Reynolds et Philip Morris reculent de 1 et demi. General Electric clôture en baisse de près de deux dollars aux électrons, qui se sont par ailleurs effrités, de même que la plupart des autres compartiments. Les aéropostales, papiers, grands magasins et alimentaires clôturent cependant sur une note hésitante et les mines d'or ont été soutenues, notamment Dome Mines qui a gagné 1 et sept huitièmes. L'indice Dow Jones a perdu 8.19 à 970.44. Mercredi, l'indice des industrielles avait déjà reculé de 6.29. Les gains L'ont emporté sur les pertes par la marge de 5 contre 2. Le volume des échanges s'élevait à 24.41 millions d'actions, au regard des 25.45 compilés durant la séance précédente. Fluctuations des titres: Sur 1,870 actions observées hier, on signalait 429 gains, 1,072 fléchissements et 369 valeurs demeurent stables. La veille, on avait enregistré 629 hausses, 902 pertes et 352 inchangés, pour un total de 1,883 titres. Parmi les valeurs canadiennes cotées sur la Bourse de New York, Dome Mines a gagné 1 et sept huitièmes à \$42 et sept huitièmes, tandis que Campbell Redlake s'élevait d'un quart à \$26 et trois quarts. McIntyre a chuté de 1 à \$44. Inco était en hausse d'un quart à \$31 et un huitième et Alcan perdait un demi à \$25 et trois quarts. Chez les distilleries, Seagrams est demeurée stable à \$29 et demi et Hiram Walker a clôturé à \$33, en baisse de trois huitièmes. Massey-Ferguson a remporté 1 et un quart à \$31 et un huitième et Canadian Pacific a perdu un quart à \$16 et demi.

Ch.	Ch.	Ch.	Ch.	Ch.	Ch.
Val.	Val.	Val.	Val.	Val.	Val.
Abel Lb	15 211	40 1/4	39 1/4	39 1/4	39 1/4
ACF Inc	9 26	48 1/4	48 1/4	48 1/4	48 1/4
Acme civ	7 4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4
Nirdco	17 32	11 1/4	11 1/4	11 1/4	11 1/4
Acan At	6 92	24 1/4	23 1/4	23 1/4	23 1/4
Alleg Co	11 27	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Mig Lud	8 34	41 1/4	40 1/4	40 1/4	40 1/4
Alig Pw	7 84	17 1/4	17 1/4	17 1/4	17 1/4
Alin GP	11 27	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Alid Ch	10 57	42 1/4	41 1/4	41 1/4	41 1/4
Alis Ch	7 54	17 1/4	17 1/4	17 1/4	17 1/4
A-Hes At	6 47	18 1/4	18 1/4	18 1/4	18 1/4
AAIR Filt	10 37	17 1/4	17 1/4	17 1/4	17 1/4
Am Air	261	11 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4

## Les capitaux

**L'indice boursier franchira la barrière magique pour atteindre 1,100**

par Georges GRATTON

Le baromètre de la Bourse, l'indice des trente valeurs industrielles Dow Jones, atteindra un nouveau palier record de 1,100 dès cette année.

L'objectif que fixent les conseillers financiers américains Schroder, Naess & Thomas repose sur de meilleures perspectives économiques et la conviction chez des investisseurs que la reprise économique actuelle sera durable, quoique lente et graduelle.

Le climat boursier a beaucoup changé depuis la fin de 1974, au moment où l'indice s'effondrait (environ 620) à des niveaux presque aussi bas qu'en 1962.

On évoqua même le Krach de 1929, non sans raison.

La suite est maintenant connue: l'indice Dow Jones a grimpé de plus de 40 pour cent en 1975.

Depuis le début de l'année en cours, Wall Street est dans tous les états. Le volume des transactions atteint des sommets sans précédents. Dans une seule journée, plus de 40 millions d'ac-

tions changent de mains, soit l'équivalent du volume de deux semaines il y a de cela seulement quelques mois.

Mais, à un pas de franchir la barrière psychologique de 1,000, l'enthousiasme des investisseurs s'estompe et les prix des actions inscrites en Bourse reculent.

Un pas en arrière pour mieux sauter ensuite, soutiennent les experts.

**Mais attention!**

Les spécialistes de Wall Street, MM. Morris Cohen et John Grome, invitent toutefois les investisseurs à la prudence.

"Malgré que, la reprise boursière atteigne presque tous les secteurs, il ne s'agit pas pour autant de prendre en chasse n'importe quel titre."

La sélection sera donc de rigueur. Une sélection effectuée à partir de la santé financière des entreprises: un bilan solide et de bonnes perspectives de croissance.

Les conseillers en gestion de portefeuilles recommandent entre autres les secteurs

## Des occasions de gains à la Bourse de Montréal

par la Presse Canadienne

MONTRÉAL — Après une longue période de marasme, il est de nouveau possible de faire de l'argent en jouant à la Bourse.

C'est ce qu'a déclaré hier le président du conseil d'administration de la Bourse de Montréal, M. Dominik Dlouhy.

"Jetez donc un coup d'oeil sur des titres comme Inco ou Celanese et quelques autres de moindre envergure comme Scott's Restaurants," a-t-il dit. Dans certains cas, ils ont presque doublé en quelques mois.

"Bien sûr, vous ne jouerez pas gagnant à tout coup, mais en investissant dans les valeurs mobilières vous pouvez profiter du crédit fiscal appliqué aux dividendes. De plus, l'imposition sur les gains de capitaux est modeste et les premiers \$1,000 de dividendes que vous touchez ne sont pas imposables."

Malgré la guerre d'usure qui a sévi dans le monde de l'investissement boursier au cours des trois dernières années, souligne le président du conseil de la Bourse de Montréal, il y a tout lieu d'avoir foi en l'avenir du marché des valeurs mobilières. La hausse de 40 pour cent enregistrée l'an dernier sur le marché londonien ou à l'indice Dow Jones ou à l'accroissement de 10 pour cent de l'indice des industrielles de Toronto ne sont pas les seuls facteurs qui militent en faveur d'un tel optimisme.

M. Dlouhy veut plutôt attirer l'attention des investis-

Ch.	Ch.	Ch.	Ch.	Ch.	Ch.
Val.	Val.	Val.	Val.	Val.	Val.
Asarco	21 241	17 1/4	17 1/4	17 1/4	17 1/4
Atl Rich	13 285	20 1/4	20 1/4	20 1/4	20 1/4
Avco Cp	3 954	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4
Avon Pw	16 303	37 1/4	37 1/4	37 1/4	37 1/4
Babco W	8 817	27 1/4	26 1/4	26 1/4	26 1/4
Bakel I	1 108	40 1/4	40 1/4	40 1/4	40 1/4
Beckm	17 429	25 1/4	24 1/4	24 1/4	24 1/4
Bell Hov	9 89	21 1/4	21 1/4	21 1/4	21 1/4
Bentl	8 661	45 1/4	45 1/4	45 1/4	45 1/4
Bendix	11 290	54 1/4	54 1/4	54 1/4	54 1/4
Beth St	7 865	23 1/4	23 1/4	23 1/4	23 1/4
Black D	29 444	24 1/4	24 1/4	24 1/4	24 1/4
Bla Leug	6 7	16 1/4	15 1/4	15 1/4	15 1/4
Block EHR	11 181	18 1/4	17 1/4	17 1/4	17 1/4
Boeing	7 328	25 1/4	26 1/4	26 1/4	26 1/4
Boise Cas	13 433	29 1/4	28 1/4	28 1/4	28 1/4
Borden	9 235	27 1/4	27 1/4	27 1/4	27 1/4
Borg War	13 153	28 1/4	27 1/4	27 1/4	27 1/4
Bran Int	10 310	13 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4
Brant My	15 359	67 1/4	66 1/4	66 1/4	66 1/4
Brown Co	11 24	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4
Brunsw	16 554	15 1/4	15 1/4	15 1/4	15 1/4
Bucy Er	17 285	26 1/4	25 1/4	25 1/4	25 1/4
Budd Co	10 35	15 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Bulova W	18 74	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4
Burl Ind	17 91	32 1/4	31 1/4	31 1/4	31 1/4
Burl Nor	10 95	15 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Burrud	12 30	25 1/4	25 1/4	25 1/4	25 1/4
Burrign	25 806	102 1/4	101 1/4	101 1/4	101 1/4

Ch.	Ch.	Ch.	Ch.	Ch.	Ch.
Val.	Val.	Val.	Val.	Val.	Val.
Camp Sp	11 34	32 1/4	32 1/4	32 1/4	32 1/4
Can Pac	7 64	16 1/4	16 1/4	16 1/4	16 1/4
Can W	39 292	15 1/4	15 1/4	15 1/4	15 1/4
Carroll	16 79	8 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4
Cater Tr	13 115	87 1/4	86 1/4	86 1/4	86 1/4
Celsco	13 337	37 1/4	37 1/4	37 1/4	37 1/4
Chem	10 52	28 1/4	28 1/4	28 1/4	28 1/4
Cenusa	10 20	25 1/4	25 1/4	25 1/4	25 1/4
Chem Int	14 129	26 1/4	25 1/4	25 1/4	25 1/4
Cheslea	8 44	36 1/4	36 1/4	36 1/4	36 1/4
Choc Fr	9 31	31 1/4	31 1/4	31 1/4	31 1/4
Chrom	216	6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4
Cit F	22	22 1/4	22 1/4	22 1/4	22 1/4
CIT Fin	1417	32 1/4	31 1/4	31 1/4	31 1/4
Citib Sv	8 42	42 1/4	41 1/4	41 1/4	41 1/4
Clorox Co	10 320	14 1/4	13 1/4	13 1/4	13 1/4
Colgate	9 301	13 1/4	13 1/4	13 1/4	13 1/4
Cole	63 230	87 1/4	85 1/4	85 1/4	85 1/4
Com Ed	10 20	25 1/4	25 1/4	25 1/4	25 1/4
Com Int	10 37	28 1/4	28 1/4	28 1/4	28 1/4
Com Oil	311	29 1/4	29 1/4	29 1/4	29 1/4
Com S	43	43 1/4	43 1/4	43 1/4	43 1/4
Com St	43	43 1/4	43 1/4	43 1/4	43 1/4
Com W	9 193	29 1/4	29 1/4	29 1/4	29 1/4
Con Ed	13 153	46 1/4	45 1/4	45 1/4	45 1/4
Con Int	9 47	14 1/4	13 1/4	13 1/4	13 1/4
Con Oil	10 703	24 1/4	23 1/4	23 1/4	23 1/4
Con Pac	11 24	15 1/4	15 1/4	15 1/4	15 1/4
CPC Int	10 23	44 1/4	44 1/4	44 1/4	44 1/4
Craw Co	6 103	73 1/4	70 1/4	70 1/4	70 1/4
Craw Int	11 95	18 1/4	18 1/4	18 1/4	18 1/4
Craw S	14 418	45 1/4	45 1/4	45 1/4	45 1/4
Curling	9 9	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4
Curtis W	8 253	14 1/4	13 1/4	13 1/4	13 1/4
Cyber	11	11 1/4	11 1/4	11 1/4	11 1/4

## fruits/légumes

MC — Prix payés au marché de gros métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

**Fruits:**

Prunes: 40.00 à 42.00 la caisse de 25 lb.

Pêches: 35.00 à 37.00 la caisse de 25 lb.

Oranges: 30.00 à 32.00 la caisse de 25 lb.

Apples: 25.00 à 27.00 la caisse de 25 lb.

**Légumes:**

Battues: 5.50 pour 25 lb. (10 caisses de 5 lb. à 5.50 et 15 caisses de 3 lb. à 5.50)

Carottes: 15.00 pour 25 lb. (10 caisses de 2 lb. à 15.00 et 15 caisses de 1 lb. à 15.00)

Choux: 3.25 à 3.50 la caisse de 25 lb.

Échalotes: 5.00 à 5.50 la caisse de 25 lb.

## denrées agricoles

MC — Cours des denrées agricoles et produits de l'industrie laitière, 5.03. Prix de gros moyens aux détaillants, 5.07. Prix de gros moyens, 5.09.

**Blé:** 1.20 à 1.25 la bushel.

**Maïs:** 1.10 à 1.15 la bushel.

**Soja:** 1.30 à 1.35 la bushel.

**Farine:** 4.50 à 4.75 la tonne.

## les bestiaux

Report hebdomadaire

(PC) — Les arrivages de bêtes à cornes aux abattoirs métropolitains ont été supérieurs (en lb) à ceux de la semaine précédente. Les vaches laitières de diverses catégories, étaient en majorité.

Les arrivages de bêtes à cornes de diverses catégories ont été en demande. Les prix étaient stables au regard de la semaine précédente.

Arrivages cette semaine: 1,377 bêtes à cornes, 1,476 vaches à lait.

## le marché des options - CHICAGO

Option de	Avril	Mai	Juin	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Febr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Febr.	Mars
Alcoa	35	13 1/2	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Alcan	35	13 1/2	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Am T	35	13 1/2	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Am W	35	13 1/2	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Am X	35	13 1/2	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13

Ch.	Ch.	Ch.	Ch.	Ch.	Ch.
Val.	Val.	Val.	Val.	Val.	Val.
IBM	19 675	25 1/4	25 1/4	25 1/4	25 1/4
Int Flap	26 181	24 1/4	24 1/4	24 1/4	24 1/4
Int Harv	19 274	27 1/4	27 1/4	27 1/4	27 1/4
Int Milc	4 533	41 1/4	40 1/4	40 1/4	40 1/4
Int Mult	8 40	33 1/4	32 1/4	32 1/4	32 1/4
Int Nchl	12 316	31 1/4	30 1/4	30 1/4	30 1/4
Int Pap	15 951	76 1/4	75 1/4	75 1/4	75 1/4
Int T	9 1074	28 1/4	28 1/4	28 1/4	28 1/4
Int T	13 46	31 1/4	31 1/4	31 1/4	31 1/4
ITE Imp	11 16	23 1/4	23 1/4	23 1/4	23 1/4
John Man	15 223	29 1/4	29 1/4	29 1/4	29 1/4
John Man	26 456	87 1/4	86 1/4	86 1/4	86 1/4
Kopps	11 95	53 1/4	52 1/4	52 1/4	52 1/4
Kimco	15 685	21 1/4	21 1/4	21 1/4	21 1/4
KLM Air	6 444	44 1/4	44 1/4	44 1/4	44 1/4
Kopps	11 95	53 1/4	52 1/4	52 1/4	52 1/4
Kraft	9 263	44 1/4	44 1/4	44 1/4	44 1/4
Kroger	35 1027	35 1/4	35 1/4	35 1/4	35 1/4
Kroger	12 144	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Lab PC	18 195	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Levi S	9 50	44 1/4	44 1/4	44 1/4	44 1/4
Lib MCR	10 4	4	4	4	4
Logg M	8 28	23 1/4	23 1/4	23 1/4	23 1/4
Litton	19 554	17 1/4	16 1/4	16 1/4	16 1/4
Lchdard	3 388	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4
Lubov D	7 378	31 1/4	30 1/4	30 1/4	30 1/4
LTV Cp	8 456	15 1/4	15 1/4	15 1/4	15 1/4
Luxen S	6 50	27			

# Gigantesque alambic clandestin démantelé à Pierreville

par Jean-Pierre CHARBONNEAU

**PIERREVILLE** — Le gouvernement fédéral et celui du Québec ont perdu plusieurs centaines de milliers de dollars en taxes et impôts divers à cause de l'alambic clandestin qui a été démantelé hier matin par la Gendarmerie royale du Canada, près de Pierreville, comté de Yamaska.

L'usine clandestine qui avait été installée, par une bande bien connue de la Rive sud, dans une ferme isolée, située le long de la rivière Saint-François, avait réussi à produire depuis l'automne dernier 9,448 gallons d'alcool frelaté.

Au moment du coup de filet des limiers de la section douane et accise de la GRC à Montréal et de leurs confrères du détachement de Drummondville, les trafiquants d'alcool s'apprétaient à déménager leur alambic ailleurs où ils auraient pu reprendre leur production.

Celle-ci, selon les responsables de l'enquête, avait été interrompue, il y a quelques semaines, après que les agents fédéraux eurent saisi, dans la région de Saint-Rémi, un convoi de trois camions

de sucre et d'ingrédients chimiques qui étaient destinés à l'alambic démantelé hier. Ce premier coup de filet avait été durement ressenti financièrement par les trafiquants qui, par la suite, sont devenus très méfiants.

### Des chiffres sur les murs

C'est grâce à la comptabilité compliée sur l'un des murs de la grange par les opérateurs de l'alambic, qu'on a pu établir avec précision que neuf productions clandestines d'alcool frelaté, totalisant 9,448 gallons, avaient réussi à être acheminées sur le marché de la consommation.

Pour déterminer l'importance des pertes gouvernementales, il faut d'abord savoir que le propriétaire de l'alambic a encaissé un profit net de plus de \$45,000, cela approximativement en un mois d'activité ininterrompue. En somme, l'instigateur de l'affaire fait \$5 net sur chaque gallon qu'il fait produire.

Les quelques distributeurs en gros qui ont acheté cette production, ont réalisé pour leur part un profit net d'environ \$20,000 en revendant la

merchandise à certains spécialistes de l'emballage illicite, qui se sont chargés ensuite d'écouler le tout auprès d'hôteliers et de cabareliers peu scrupuleux.

En réduisant quatre fois leur alcool frelaté, les embouteilleurs-truands réussissent à se tailler un revenu net de \$60 le gallon. En somme, un joli magot d'un demi-million de dollars, toujours sans impôt. C'est à ce palier que les profits sont les plus considérables mais c'est aussi à ce niveau que les risques sont les plus grands. Il faut recruter plusieurs passeurs qui doivent vendre les quelques 55,000 40 onces produits.

### Des profits et des pertes

Finalement, les commerçants de débits de boisson y trouvent aussi leur compte puisqu'ils paient \$6 des 40 onces qu'ils auraient payés le double à la Société des alcools. En somme, une économie intéressante pour certains, une perte pour l'Etat au chapitre de la taxe de vente et une fraude parfois dangereuse — selon la qualité du produit — pour le consommateur.

A cela, il faut ajouter une

perte de près de \$400,000 en taxes d'accises — taxes de manufacture — non perçues par les gouvernements canadien et québécois. Au fédéral, seulement, la taxe d'accise est de \$20 le gallon d'alcool fabriqué.

L'alambic du rang Haute-Rivière près de Pierreville était en mesure de produire quotidiennement 300 gallons. Selon le responsable de l'enquête, le sergent George Ruginius, la construction de cette usine clandestine a sans doute nécessité plus d'un mois de travail.

### Des installations très perfectionnées

Parmi les particularités intéressantes notées sur les lieux, signalons un système de pompage pour acheminer l'eau de la rivière Saint-François, située à un quart de mille de la ferme, un système d'alarme fonctionnant à partir de la maison du fermier, deux grosses colonnes en métal pour la distillation faites illégalement et hautes d'une trentaine de pieds chacune, une vingtaine d'énormes réservoirs en fibre de verre pour conserver le moût, un réservoir de 3,000 gallons d'huile utilisée pour

chauffer une imposante bouilloire, sans oublier une chambre à coucher pour permettre aux deux opérateurs de tra-

vailer presque sans interruption. Le coût de cette installation fort perfectionnée a été

évalué à \$30,000, un montant à être déduit des profits des promoteurs de la combine, lesquels sont toujours en li-

berté, du moins pour le moment. Hier, seul le propriétaire de la ferme a été mis sous les verrous.

**BINGO Golden Girl**

\$100. par jeu  
\$16,000. environ  
à gagner

il suffit d'avoir  
**1230 SIMS**  
en tête...

## "La révolte des chômeurs" contre les nouvelles réformes de la Loi de l'assurance-chômage

par Pierre VENNAT

Le Mouvement d'Action-Chômage, un groupe de pression qui loge à l'enseigne de la CSN, a décidé d'organiser, dans les jours qui viennent, "la révolte des chômeurs à travers tout le Québec" contre une nouvelle réforme de la Loi de l'assurance-chômage qui viendrait augmenter encore une fois les difficultés des chômeurs.

On sait que dorénavant pour retirer de l'assurance-chômage un travailleur devra avoir travaillé 16 semaines consécutives au lieu des 8 semaines exigées actuellement.

Ce seul amendement permettrait d'économiser \$190 millions chaque année, au taux de chômage actuel, mais le MAC considère qu'il s'agit "d'économies scandaleuses" et que ce sont les

travailleurs saisonniers qui seront surtout frappés par cet amendement à la loi, qui devrait être adopté avant la fin de la session.

Le MAC dénonce aussi une étude commandée par la Commission d'assurance-chômage, étude qui a été remise aux journalistes et qui ressemble plutôt à un "sondage d'opinion sur l'assurance-chômage".

Il en ressort que les chômeurs, dans l'opinion générale, sont peu populaires.

Le MAC reconnaît qu'il existe un préjugé populaire voulant que l'assurance-chômage, c'est "de l'oisiveté encouragée", préjugé populaire "repris" par les lignes ouvertes, par les éditorialistes, et par des politiciens en mal de publicité.

**la Baie D'HUDSON**

les chaussures qui vont comme un gant!

**\$29** la paire

**Naturalizers... Seulement**

Pour celles qui cherchent le super-confort et l'élégance, un seul choix s'impose... Naturalizers! Dans notre toute nouvelle collection printanière, vous trouverez des modèles ouverts ou fermés, pour la tenue de ville ou sport. Seulement quelques modèles de notre vaste sélection sont représentés.

Pointures suivantes au magasin du centre-ville. (Assortiment dans les succursales). 7 1/2 à 9 1/2 3A, 6 1/2 à 9 1/2 2A, 5 1/2 à 9 1/2 B, 6 à 8 1/2 C.

- A) CROSSROADS. Havane, noir (vernisi) ou ivoire
- B) MONIQUE. Havane ou noir
- C) MOMBO. Beige ou ombre
- D) ENCORE. Noir (vernisi) ou ivoire.

Achats au magasin seulement. Chaussures pour dames, rayon 262, au troisième, centre-ville. Place Vertu, Versailles, Laval, Dorval, Rockland et Boulevard.

Votre nom est bon, dites "à mon compte"! Pour ouvrir un compte La Baie, il vous suffit de composer 844-1515, poste 214.

Tous les chemins mènent à la Baie, Boulevard

7 magasins à Montréal et en banlieue: CENTRE-VILLE • PLACE VERTU • PLACE VERSAILLES • CENTRE LAVAL • DORVAL • ROCKLAND • BOULEVARD. Téléphoner à 842-6261 (24 heures, jour et nuit). HEURES D'OUVERTURE: DU LUNDI AU MERCREDI, DE 9h30 à 18h. LES JEUDI ET VENDREDI, DE 9h30 à 21h. LE SAMEDI, DE 9h à 17h.

faites porter à votre compte  
vous n'avez qu'à donner votre numéro  
de carte CHARGEX ou commandant votre numéro  
CHARGEX

en bref

**GULF OIL** tente de récupérer quelque \$10 millions versés sous forme de contributions illicites à divers politiciens américains, à la suite d'une enquête gouvernementale. Le nouveau président du conseil de Gulf, Jerry McAfee, vient d'expédier des lettres à cet effet aux intéressés, dont les sénateurs Henry Jackson, Hubert Humphrey, Hugh Scott et Howard Baker. En 1972, la Gulf avait versé \$100,000 à la caisse électorale de Richard Nixon, mais cet argent lui a été remboursé dans le cadre du scandale du Watergate.

**OU SONT PASSES** 232 documents ultra-secrets que la CIA avait communiqués à la Commission Pike? C'est le nouveau directeur de la CIA George Bush qui a posé la question au président de la défunte commission, M. Otis Pike répond qu'ils ont été tous remis à la CIA, à moins, souligne-t-il, qu'ils aient été détruits ou dirigés vers les Archives nationales. Le mystère demeure entier. Parmi les documents égarés figurent le budget de la CIA, les renseignements sur les négociations SALT et le dossier du coup d'Etat de 1974 au Portugal.

**M. ITALO LUDER**, président du Sénat argentin, a annoncé hier qu'il ne convoquerait pas les deux chambres du Congrès pour prononcer la destitution de la présidente Peron, que réclame l'opposition. M. Luder, qui avait d'abord admis que cette convocation était possible, a ensuite déclaré qu'il lui fallait examiner si une telle requête était juridiquement fondée, puis qu'elle était contraire à la constitution. La présidente Peron a conféré hier, pour la seconde journée consécutive, avec les dirigeants des syndicats.

**UNE BOMBE** a fait explosion hier peu après minuit devant l'appartement parisien de M. Raymond Marcellin, ancien ministre de l'Intérieur, faisant un blessé, indique la police. L'attentat qui a endommagé les étages supérieurs de l'immeuble du 71 avenue de Breteuil, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, n'a pas été revendiqué. On ignore si M. Marcellin, ministre de l'Intérieur de juin 1968 à février 1974, était chez lui au moment de l'explosion.

**LES MEDIA** ont nettement exagéré l'ampleur des conflits politiques qui se déroulent présentement en Chine et on ne saurait parler d'une situation de crise, estime l'ancien diplomate canadien Chester Ronning. L'ancienne civilisation chinoise conserve encore beaucoup d'élan et c'est cet élan que la Révolution maoïste tente toujours de surmonter, dit-il, rappelant que le président Mao a toujours favorisé la libre confrontation des courants idéologiques divergeants car il est convaincu que c'est l'unique voie vers le progrès.

**AUGMENTATION** des activités israéliennes au Sud-Liban. Le village libanais de Meis al-Djabal a fait l'objet d'un raid israélien mercredi et trois habitants ont été enlevés. L'aviation israélienne a survolé la région mercredi et a nouveau hier afin, semble-t-il, de photographier les positions de l'Armée de libération de la Palestine. A quatre reprises, hier, les appareils israéliens ont franchi le mur du son au-dessus de la région de Saïda, où l'ALP aurait reçu des renforts au cours des dernières 48 heures.

**LA CHAMBRE** des représentants a approuvé hier, par 214 contre 152, 5,39 milliards de crédits pour l'aide économique et militaire des Etats-Unis à l'étranger. Auparavant, la chambre s'était prononcée par 229 voix contre 139 en faveur d'un amendement stipulant la suspension de toute assistance à des pays qui n'auraient pas honoré leurs dettes envers les Etats-Unis. S'il est adopté par le Sénat, cet amendement pourrait priver Israël, l'Egypte et de nombreux autres pays de l'aide américaine.

**LE PRINCE** Bernhard des Pays-Bas a annulé le voyage qu'il devait faire dans plusieurs pays de l'Amérique du Sud afin de coopérer dans toute la mesure du possible aux travaux de la commission d'enquête sur l'affaire Lockheed, ont annoncé hier les services d'information gouvernementaux à la demande du prince. L'époux de la reine Juliana est actuellement en vacances de ski à Leica, en Autriche.

# Conflit du vin: Paris dépêche des renforts dans le Midi

**NARBONNE (UPI, AFP, Reuter)** — A la suite des incidents liés au conflit viticole qui ont fait, hier, deux morts et 29 blessés, dans la région de Narbonne, le gouvernement français a dépêché, aujourd'hui, dans ce secteur, par avion, plusieurs unités de gendarmes mobiles et des engins blindés. Après la fusillade d'hier, qui marquait une nouvelle escalade dans le conflit opposant les viticulteurs du Midi aux autorités au sujet de l'importation de vins italiens, le ministre de l'Intérieur a annoncé que le gouvernement entendait assurer la sécurité de la collectivité avec fermeté, justice et modération. Les coups de feu ont éclaté, hier, alors que 300 C.R.S. (compagnie républicaine de sécurité) tentaient de dégager un pont où les viticulteurs blo-

quaient la circulation ainsi que le trafic ferroviaire Bordeaux-Marseille. Aujourd'hui, le calme est revenu dans le Gard. Le Comité d'action viticole avait d'ailleurs donné, hier soir, la consigne d'éviter à tout prix les affrontements. Dans l'Hérault, les premiers barrages qui avaient été mis en place par les viticulteurs au cours de la journée d'hier ont été levés et la situation est redevenue normale sur tous les axes routiers et ferroviaires du département. Les incidents qui se sont déroulés dans ce département n'ont pas revêtu le même caractère de gravité que dans l'Aude, mais ils se sont soldés cependant par des dégâts matériels considérables. Les versions sur les circonstances de la fusillade sont contradictoires.

Les viticulteurs déclarent avoir été attaqués à la grenade lacrymogène par les CRS et avoir riposté sous l'effet de la colère. A la sous-préfecture, en revanche, on affirme que les représentants de l'ordre ont essuyé les tirs des manifestants alors qu'ils avaient à peine eu le temps de descendre de leurs véhicules. De même source officielle, on précise, à l'appui de cette version, qu'une heure avant l'affrontement, des cars de CRS avaient déjà été attaqués en franchissant un barrage de viticulteurs et que des impacts de chevrotine avaient été relevés sur les carrosseries des véhicules. Cependant, c'est à un niveau supérieur que sont cherchés les grands responsables, et, dans ce département de l'Aude qui, avec le Gard et l'Hé-

rault, porte la marque de l'action des viticulteurs (panneaux arrachés, sections de routes défoncées), la lutte a commencé à se déplacer du plan social au plan politique. Les élus socialistes de la région estiment que tout cela aurait pu être évité dès le départ si les tenants du pouvoir n'avaient délibérément joué la carte de la provocation. L'Association des élus municipaux de l'Aude, quant à elle, déplore l'incompréhension des pouvoirs publics. Les syndicats ont également pris position. L'union locale CGT accuse le pouvoir de provocation immonde pour tenter d'isoler les viticulteurs, tandis que l'union régionale CFDT estime que le gouvernement porte de lourdes responsabilités.



Des manifestants s'enfuient pour échapper au tir des policiers intervenus pour dégager le pont de Montredon, près de Narbonne. Les viticulteurs de cette région du Midi avaient bloqué le trafic ferroviaire et routier pour appuyer leurs revendications.

# Les conflits sociaux font boule de neige dans le nord de l'Espagne

**d'après UPI, Reuter et AFP**  
**MADRID** — Les violentes manifestations qui ont fait trois morts mercredi, à Vitoria ont eu pour résultat immédiat de relancer l'agitation sociale dans le Pays basque et la Navarre, hier. Un communiqué commun des sections basques du Parti communiste et du Parti socialiste ouvrier espagnol a même lancé un appel à la grève générale pour lundi à travers tout le Pays basque. Ainsi, 100 jours après la mort de Franco, après Madrid en janvier et Barcelone en février, les conflits sociaux éclatent avec violence dans le nord de l'Espagne, jusqu'alors épargné, dans la ville même — Vitoria — où se rejoignent les deux provinces

les plus explosives du pays: le Pays basque et la Navarre. **Climat tendu** Un climat tendu a régné toute la journée à Vitoria quadrillée par la police armée, où les trois manifestants tués — deux ouvriers grévistes et un étudiant — ont été enterrés en fin d'après-midi. Très vite, aux premières heures de la journée, la ville de Pampelune, capitale de la Navarre, bien plus affectée par la récession économique que Vitoria, a réagi. La tension a vite gagné cette ville plus prête que d'autres à s'élever contre ce qu'elle considère comme les ingérences du pouvoir central de Madrid. Les provinces de Navarre et d'Alava (Vitoria) sont les

seules à bénéficier encore des privilèges spéciaux. Les usines ont fermé et des groupes d'ouvriers et d'étudiants ont parcouru Pampelune souvant armés de pelles et de pioches pour demander la fermeture des boutiques en signe de solidarité avec les victimes de Vitoria. Le bilan des incidents de Vitoria est de trois morts et huit blessés graves, selon des sources gouvernementales. Le syndicat général des travailleurs (UGT) fait état de son côté de cinq morts et de 45 blessés par balles. Les trois hôpitaux de Vitoria disent avoir reçu une centaine de blessés, dont plusieurs atteints par balles. **Heurts nombreux** Les commissions ouvrières (syndicats clandestins) ont immédiatement réagi pour protester contre ce qu'elles appellent "l'assassinat des ouvriers". La consigne de débrayage a été généralement suivie: à Pampelune, quelque 30,000 ouvriers de l'industrie ont immédiatement arrêté le travail. Les magasins et les bureaux ont fermé. Les manifestations d'hier dans le nord de l'Espagne ont donné lieu à des heurts entre manifestants et policiers, heurts qui ont été suivis d'un nombre indéterminé d'arrestations. A Madrid, le gouvernement suit avec préoccupation la situation qui, depuis le début des grèves en janvier, n'avait jamais atteint ce degré de violence. Tant l'agressivité chez les manifestants que la riposte de la police à

Vitoria ont trahi un climat nouveau qui n'avait jamais existé lors des conflits sociaux de Madrid et de Barcelone. Alors qu'en fin de journée, le roi Juan Carlos recevait le premier ministre Arias Navarro, le Conseil municipal de Vitoria publiait un communiqué critiquant la responsabilité du gouvernement dans la poursuite depuis deux mois de la grève des métaux de la ville. Le conseil exprime par ailleurs sa préoccupation "quant aux moyens utilisés par la police pour maintenir l'ordre public".

## Carvalho remis en liberté

**LISBONNE (Reuter)** — Le commandant Otelo Saraiva de Carvalho, ancien commandant du COPCON (sécurité militaire), a été mis en liberté provisoire, hier, a annoncé un porte-parole du haut commandement de l'armée. Il était détenu à la prison militaire de Santarém, à 80 km de Lisbonne. Le commandant Carvalho, qui a été arrêté en janvier dernier, est accusé d'avoir trempé dans la rébellion de gauche du 25 novembre. Il a été libéré en attendant la fin

de l'enquête sur le rôle qu'il aurait joué dans cette rébellion, a précisé le porte-parole. Le commandant Carvalho a regagné son domicile, près de Lisbonne, où il demeurera assigné jusqu'à la fin de l'enquête, a ajouté le porte-parole. Agé de 39 ans, il avait été arrêté dans la nuit du 19 janvier, quelques minutes avant qu'une commission militaire d'enquête ne publie un rapport l'impliquant dans la tentative de rébellion.

# L'élimination des candidats est commencée dans le camp démocrate

(AFP, UPI et Reuter) — Après les primaires du Massachusetts et juste avant celles de Floride, le processus d'élimination a commencé parmi la dizaine de candidats à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles. Le sénateur Birch Bayh, de l'Indiana, a annoncé hier qu'il cessait de faire campagne activement, ce qui est interprété comme un retrait virtuel: déjà mal placé au New Hampshire, il a terminé septième au Massachusetts et sa courte campagne lui aura coûté quelque \$200,000. Le problème, a-t-il expliqué, c'est que sa mauvaise performance a découragé les individus et les organisa-

tions qui auraient pu soutenir et financer sa campagne. On pense qu'il sera bientôt suivi de Sargent Shriver, qui a déclaré hier à Chicago qu'il était à court d'argent et qu'il devra compter sur des volontaires pour les primaires de l'Illinois, le 16 mars. De même, pensent les observateurs, l'élimination du gouverneur Millon Shapp, de Pennsylvanie et de l'ancien sénateur Fred Harris, d'Oklahoma, semble inévitable. Par ailleurs, le sénateur Mike Mansfield, chef des démocrates au Sénat depuis 15 ans et membre du Congrès depuis 34 ans, a annoncé hier qu'il ne se représenterait pas aux

élections de novembre. Le sénateur du Montana, qui fêtera ses 73 ans ce mois-ci, a déclaré qu'il était temps de céder la place à un jeune. Libéral plutôt isolationniste, le sénateur Mansfield était l'un des premiers adversaires de la guerre du Vietnam. Les républicains devront également se choisir un nouveau leader au Sénat cette année, le sénateur Hugh Scott, de Pennsylvanie, ayant lui aussi choisi de se retirer. Enfin, le sénateur Hubert Humphrey a invité hier les candidats démocrates à la présidence à cesser leurs querelles intestines et à diriger leurs attaques contre les républicains.



Le sénateur Birch BAYH, de l'Indiana, a annoncé hier qu'il se retirait de la course à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles.

## La politique extérieure de Ford est attaquée de toutes parts

**MIAMI (AFP)** — Trois des candidats aux élections primaires de mardi en Floride, le sénateur Henry Jackson et le gouverneur George Wallace dans le camp démocrate, et le gouverneur Ronald Reagan dans le camp républicain, intensifient leurs attaques contre la politique extérieure de l'administration Ford, alors même que le président, faisant campagne lui aussi en Floride, vient de bannir officiellement l'emploi du mot "détente". Cette concession apparente de M. Ford au courant conservateur qu'il croit discerner dans le pays a permis à M. Jackson de proclamer, hier que le président n'avait fait ainsi que se rallier bien tardivement aux thèses qu'il préconise quant à lui depuis des années.

Revisité et transformé par sa victoire du 2 mars aux élections primaires du Massachusetts, plus animé qu'on ne l'a jamais connu, le sénateur de l'Etat de Washington recommande vis-à-vis de l'URSS et des pays du Tiers-monde pratiquant une politique qu'il juge anti-américaine, une attitude sans faiblesse qu'il résume par cette formule: un boisseau de blé contre un baril de pétrole. Devant un public composé en majorité de Juifs retraités, farouchement pro israéliens, il a proclamé que tout pays ayant voté à l'ONU la résolution qui assimile le sionisme au racisme ne méritait pas un sou d'aide américaine. Et il a surtout obtenu un succès particulier en annonçant à son auditoire que M. Daniel Moynihan, l'ambassadeur démissionnaire aux Nations unies, considéré par les Juifs américains comme leur champion le plus éloquent, allait venir au cours du week-end, soutenir en Floride la candidature Jackson.

**La "paix des cimetières"** Pendant ce temps-là, à Orlando, cherchant à remonter un courant chez les républicains qui semble favorable au président Ford, M. Ronald Reagan a proclamé que M. Ford n'avait ni la sagesse ni la force nécessaires pour présider aux destinées de l'Amérique. De même que M. Jackson, l'ancien gouverneur de Californie a exprimé son inquiétude devant l'accroissement du potentiel militaire soviétique par rapport à celui des Etats-Unis. Il a accusé Ford et Kissinger de mener les USA vers la "paix des cimetières". Dans ce concert, le mieux placé en principe des candidats démocrates, M. Georges Wallace, n'est pas en reste. Le gouverneur de l'Alabama a perdu beaucoup de la flamme qui le caractérisait autrefois, mais lui aussi reprend tous les thèmes qu'il avait soutenus dans les deux campagnes présidentielles de 1968 et 1972: l'Amérique n'est plus respectée parce qu'elle n'a cessé de faire aux Russes depuis la Seconde Guerre mondiale des concessions non payées de retour. Il préconise en même temps un emploi généreux de la chaise électrique.

## Soutien international au blocus de la Rhodésie

d'après AFP, Reuter, AP et UPI

Malgré l'optimisme affiché par le régime minoritaire blanc de Salisbury devant le blocus intégral décrété par le Mozambique, le gouvernement sud-africain, qui reste le dernier soutien du régime Smith, estime que cette mesure est extrêmement dommageable à la Rhodésie et à l'Afrique du Sud, surtout que le Mozambique paraît pouvoir compter sur une importante aide internationale.

Dès l'annonce mercredi, par le président Samora Machel, de la fermeture des frontières entre le Mozambique et la Rhodésie et de la confiscation des biens rhodésiens en territoire mozambicain, Salisbury et Prétoria avaient espéré en effet que les contre-coups de cette décision sur l'économie mozambicaine même auraient amené le régime révolutionnaire de Maputo à plus de souplesse.

Mais les 35 pays membres du Commonwealth ont décidé hier l'octroi d'une aide urgente au Mozambique pour compenser les pertes que ce pays subira à la suite de l'imposition des sanctions totales contre la Rhodésie.

Et pendant que le secrétaire général du Commonwealth, M. Shridath Ramphal, annonçait qu'il visiterait l'Afrique de l'Est et probablement le Mozambique la semaine prochaine, le secrétaire général de l'ONU Kurt Waldheim lançait un appel à l'aide écono-

mique internationale en faveur du Mozambique.

Des manifestations de masse se déroulaient entre-temps à travers le Mozambique à l'appui de la décision du président Machel, le quotidien tanzanien Uhuru proclamait que la Tanzanie était aussi en guerre contre le régime de Salisbury, la Guinée se disait prête à intervenir militairement, contre le gouvernement Smith et le président malgache Didier Ratsiraka saluait "l'attitude courageuse du peuple du Mozambique".

C'est dans ce contexte que le premier ministre sud-africain Johannes Vorster a déclaré au parlement du Cap que la décision du Mozambique pourrait être l'étincelle qui mette le feu aux poudres en Afrique australe.

**Danger d'escalade**  
Sans se prononcer sur le fond et sans dire s'il envisageait d'aider la Rhodésie, M. Vorster a dit redouter

"une escalade conduisant à quelque chose de plus grave encore". "La situation, a-t-il poursuivi, demeure lourde de conséquences angoissantes et la présence soviétique et cubaine en Afrique australe constitue une circonstance aggravante".

Les craintes de M. Vorster sont d'autant plus fondées que, après avoir normalisé ses relations avec le Zaïre, la République populaire d'Angola s'apprête maintenant à se rapprocher de la Zambie: une délégation gouvernementale angolaise est en effet attendue dans les prochains jours à Lusaka.

En Rhodésie même, la journée était calme hier mais les autorités, qui examinent les moyens de faire face à l'embargo mozambicain, ont annoncé une première décision: la réduction de 20 p. cent des rations d'essence allouées aux automobilistes et aux consommateurs industriels.

## Sévère mise en garde de Kissinger à Cuba

WASHINGTON (Reuter-AFP) — M. Henry Kissinger a adressé hier une mise en garde à Cuba, l'invitant instamment à agir "avec grande circonspection" en Afrique australe.

Toute intervention des forces cubaines dans la crise opposant la Rhodésie au Mozambique représenterait "le problème le plus grave", a souligné le secrétaire d'Etat américain devant la commission des relations internationales de la Chambre des représentants.

Evoquant l'impuissance du gouvernement américain face à l'intervention cubaine en Angola, M. Kissinger a ajouté: "Nos actions (dans l'éventualité d'une intervention cubaine en Rhodésie) ne peuvent être déduites de ce que nous avons fait en Angola."

M. Kissinger a déclaré qu'il envisageait la possibilité de se rendre en Afrique du Sud lors de son prochain voyage en Afrique Noire.

Le chef de la diplomatie américaine a confirmé que ce voyage aura lieu dans la seconde quinzaine d'avril et inclura le Nigeria, la Tanzanie, la Zambie, le Zaïre et quelques autres pays francophones.

C'est la première fois qu'il est ques-

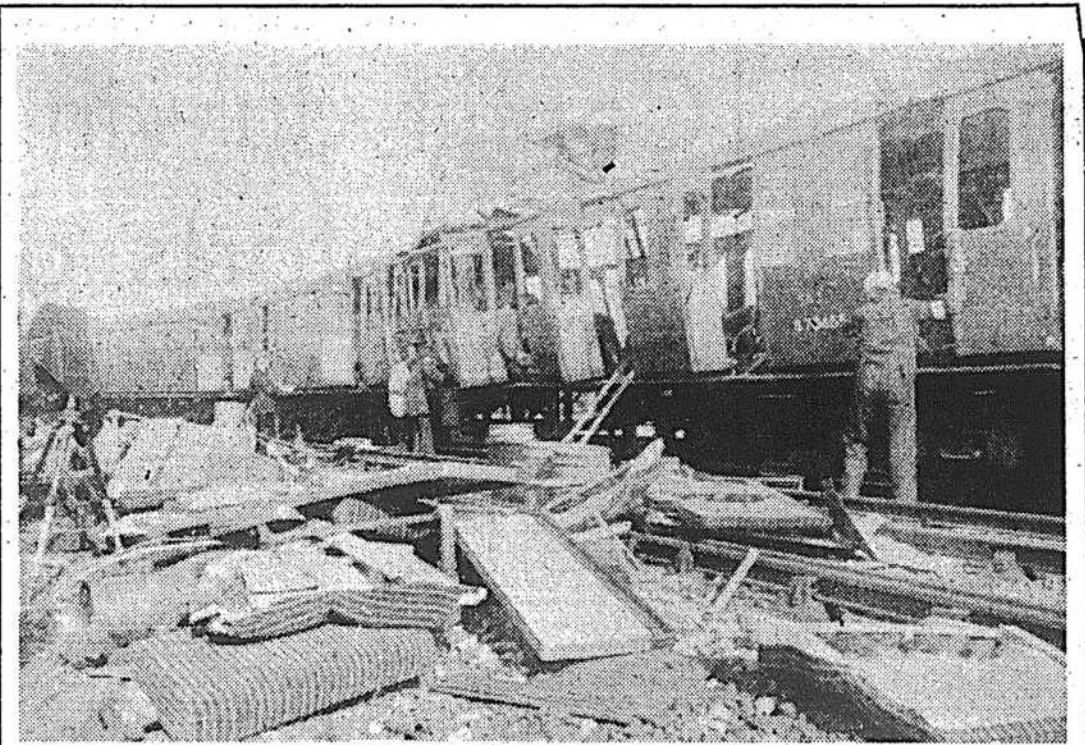
tion de ce voyage dont les dates et l'itinéraire exacts n'ont pas encore été annoncés que M. Kissinger mentionne l'Afrique du Sud comme étape possible.

Il y a été encouragé par le représentant démocrate noir du Michigan, M. Charles Diggs, qui a souligné l'intérêt que revêtirait une telle visite en raison des derniers développements de la situation en Afrique australe.

Pour sa part, M. Hildegard Muller, ministre sud-africain des Affaires étrangères, a récemment indiqué que le secrétaire d'Etat serait le bienvenu à Prétoria.

Abordant la question des relations entre Washington et Luanda, M. Kissinger a clairement indiqué que les Etats-Unis faisaient du départ des troupes cubaines d'Angola le préalable indispensable à la reconnaissance diplomatique de la nouvelle République populaire.

Le secrétaire d'Etat a précisé à cet égard que son voyage en Afrique lui donnera l'occasion de consulter les dirigeants de pays tels que le Nigeria, le Zaïre et la Zambie en vue de faire de l'Angola un pays véritablement africain.



L'explosion qui a détruit hier un train de banlieue de Londres a éparpillé les débris autour des wagons dont il ne reste que la carcasse.

## Une bombe qui aurait pu faire un désastre

LONDRES (Reuter) — La campagne d'attentats s'est intensifiée à Londres où après l'explosion de la matinée dans une gare, deux engins ont explosé dans la soirée dans le centre de la capitale, l'un dans le quartier de Covent Garden et l'autre à Bloomsbury.

L'engin qui a explosé à Covent Garden, connu pour ses halles et l'opéra, a fait, selon un ambulancier, au moins un blessé devant un bar.

Dans la matinée, une forte bombe avait partiellement détruit un train de banlieue, quelques minutes après son arrivée à la gare de Cannon Street. Un peu plus tôt, 600 voyageurs se trouvaient à bord. Le wagon était donc vide. L'explosion aurait provoqué un "massacre" si elle s'était produite quelques instants plus tôt, a déclaré un porte-parole des chemins de fer britanniques.

Huit personnes qui voyageaient dans un autre train, se trouvant

sur la voie voisine, ont été commotionnées. Elles ont pu quitter l'hôpital après avoir reçu des soins.

La police croit que la bombe avait été déposée par des militants de l'Armée républicaine irlandaise IRA.

Mais on ignore encore si les auteurs de l'attentat avaient tenté délibérément de causer le plus de victimes possible, ou s'ils avaient voulu simplement lancer un avertissement en plaçant la bombe dans un wagon vide.

## Un sommet communiste

MOSCOU (Reuter) — M. Léonide Brejnev, secrétaire général du Parti communiste soviétique, s'est entretenu hier avec les délégués d'un certain nombre de partis communistes étrangers participant au 25e congrès du P.C. soviétique, rapporte l'agence Tass. Ont participé à cette réunion les leaders des partis bulgare, cubain, est-allemand, hongrois, mongol, nord-vietnamien, polonais, roumain, tchécoslovaque et le chef de la délégation de la ligue des communistes yougoslave, M. Stane Dolanc. C'est la plus large réunion de dirigeants communistes depuis plusieurs années.

## Au 25e congrès du PC soviétique, Brejnev annonce sa réélection

MOSCOU (UPI) — M. Léonide Brejnev a été reconduit dans ses fonctions de secrétaire général du Parti communiste soviétique par le 25e congrès de ce parti.

M. Brejnev a lui-même rendu public la liste des 16 membres qui composent le nouveau Bureau politique du parti. On relève dans cette liste la disparition d'un nom par rapport à la liste des membres de l'ancien Bureau: celui du ministre de l'Agriculture, M. Dmitri Polianski, dont les observateurs pensent qu'il a été limogé en raison de la grave crise qu'a connue récemment l'agriculture soviétique, en particulier dans le domaine céréalière.

Deux nouvelles personnes sont venues renforcer les rangs des membres titulaires du Bureau politique: Il s'agit de MM. Grigori Romanov et Dmitri Ustinov, qui étaient jusqu'ici membres suppléants.

Par ailleurs, le premier secrétaire du Parti communiste de l'Azerbaïdjan, M. Geidar Ali Aliev, a été nommé membre suppléant du Bureau politique.

Le président Nikolai Podgorny le Premier ministre Alexis Kossyguine et

le ministre des Affaires étrangères, André Gromyko, figurent parmi les principales personnalités qui ont été reconduites comme membres titulaires du Bureau politique.

Le nombre total des membres du Bureau politique, titulaires et suppléants, reste donc inchangé à vingt-deux. Les bénéficiaires de deux promotions au rang de membres titulaires sont des hommes occupant des postes importants dans l'appareil du parti: M. Romanov, 53 ans, est responsable politique à Leningrad, et M. Oustinov, 53 ans, est secrétaire du Comité central.

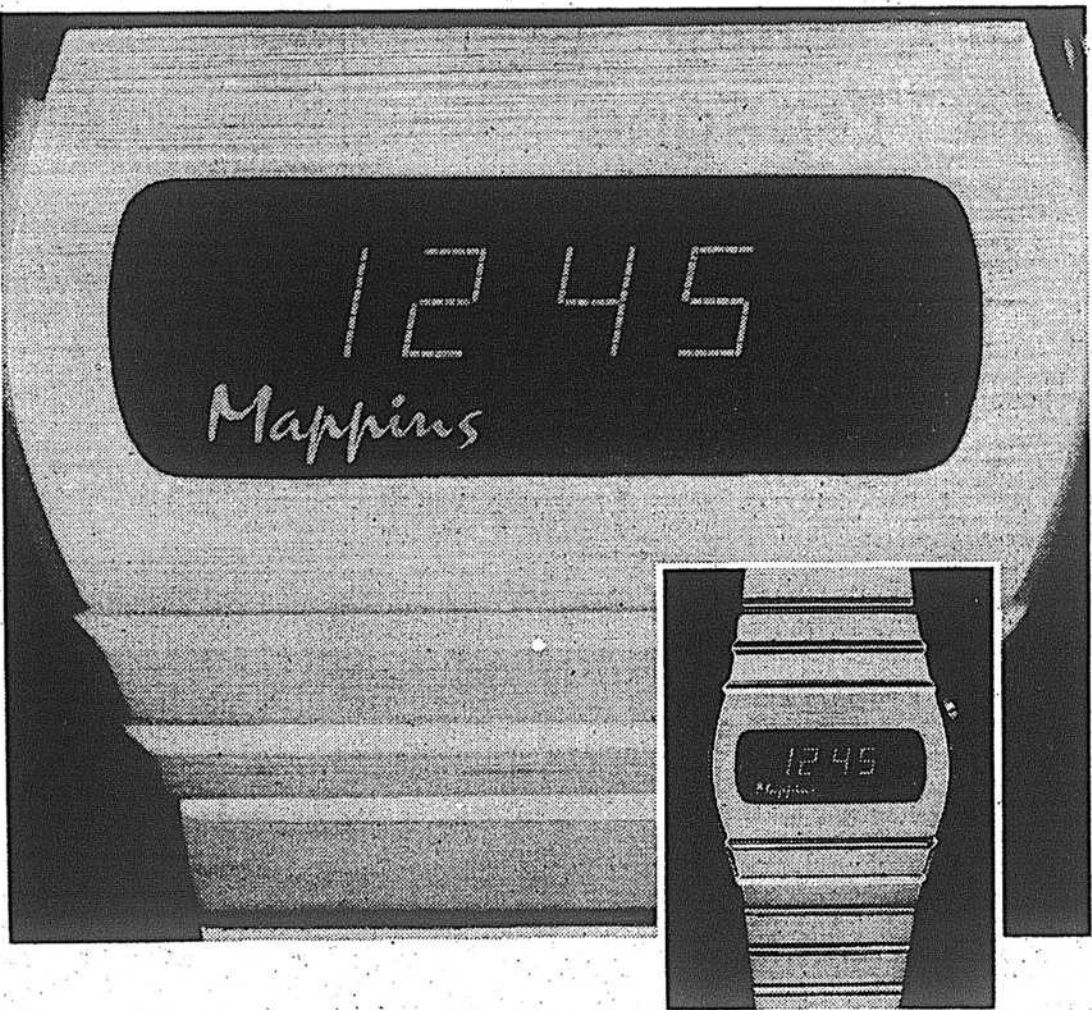
Dans son discours de clôture, M. Brejnev a affirmé la volonté de paix de l'Union soviétique. Le congrès l'a applaudi pendant trois minutes aux cris de "gloire, gloire", puis la réunion a pris fin au chant de "l'Internationale".

Les observateurs occidentaux notent que le départ de M. Dmitri Polianski équivaut à rendre le ministre de l'Agriculture responsable de la mauvaise récolte céréalière de l'an passé: 140 millions de tonnes, soit moins des deux

tiers du chiffre prévu par le plan et le tonnage le plus faible enregistré en dix ans.

## Les travaillistes gardent Coventry

COVENTRY (Reuter) — Le Parti travailliste britannique a conservé hier le siège du nord-ouest de Coventry à la Chambre des communes, mais en concédant près de 4,000 voix aux conservateurs, au cours d'une élection partielle provoquée par le décès de M. Maurice Edelman en décembre dernier. M. Geoffrey Robinson a remporté 17,118 voix, soit 3,694 suffrages de plus que son opposant conservateur, M. Jonathan Guinness. Aux élections générales d'octobre 1974, M. Edelman avait été élu avec une avance de 7,488 voix sur la candidate conservateur.



## La montre Mappins à lecture directe

Au poignet, un bijou. Au bout du doigt, l'heure, la minute, la seconde, la date et le jour. Son secret: une diode à lueurs. Une précision déconcertante. D'un goût indiscutable. Boîtier jaune: \$89.95. Boîtier blanc: \$79.95. Toutes deux munies d'un bracelet ajustable intégré.

Mappins

Quel que soit votre choix.

Vous trouverez un magasin Mappins dans les principales villes du Canada.

1000 ouest, rue Sainte-Catherine 866-7431  
3131, chemin Côte-Vertu, Ville Saint-Laurent

RENE SIMARD  
vous invite à  
DISNEYLAND  
toutes dépenses  
payées  
il suffit d'avoir  
SIMS  
en tête...

# décès

## REMERCIEMENTS/IN MEMORIAM

**ARCHIMBAUD (Joan)**  
A Laval, le 4 mars 1976 à l'âge de 74 ans est décédé M. Jean Archimbaud, époux d'Ida Biazot; il laisse dans le deuil ses enfants: Jeanne, M. Henri Lemousy (Colette), ses petits-enfants: Lydie Violette, Clotilde, Bernadette et Jean-Paul Archimbaud. Marie-Christine et Jean-Marc Lemousy et son frère Roger (Gaby Schneider). Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
J.C. Roy Inc., 3390, boul. de la Concorde à 13h45 pour se rendre à l'église St-Julien-Eymard, où le service sera célébré à 14 h et de là au Parc du Souvenir, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

**AUBE (Bernadette)**  
A Cité des Deux-Montagnes, le 3 mars 1976 à l'âge de 75 ans est décédée Mme veuve John Arthur Aubé, née Bernadette Peron, demeurant 1505, Henri-Dunant, Deux-Montagnes. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Donat Martin et Fils, 1004, chemin d'Oka, Cité des Deux-Montagnes, pour se rendre à l'église St-Agapit, où le service sera célébré à 2h p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

**BIGRAS (Berthe)**  
A Chomedey, le 2 mars 1976 à l'âge de 80 ans et 6 mois, est décédée Mme veuve Raoul Bigras, née Berthe Lavoie, demeurant au 1480, rue Jarry; elle laisse dans le deuil 2 fils. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire  
F. Brisebois Inc., 1565, boul. Labelle, Chomedey, à 10h45 pour se rendre à l'église St-Martin, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

### NÉCROLOGIE



M. JEAN ROY, P.S.S.

A Montréal, le 3 mars, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Jean Roy, prêtre de Saint-Sulpice, qui fut successivement vicaire à Notre-Dame, professeur au Collège de Montréal, supérieur du Petit Séminaire de St-Boniface (Manitoba), économiste du Collège Canadien (Rome) et aumônier des religieuses à l'H.-Dieu et à la Congrégation de Notre-Dame. Outre sa famille sacerdotale, il laisse dans le deuil deux sœurs, Marguerite (Mme Jean-Paul Roy), de Lachute, et Hélène (Mme André Ferrand), de Montréal, sa nièce Mme Lucille Roy-Lamarche et ses petits-neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au presbytère de la paroisse Notre-Dame à compter de jeudi midi. Les funérailles auront lieu à Notre-Dame le samedi 6 mars, à 10 heures du matin. Inhumation au cimetière du Grand Séminaire de Montréal. Direction L. Thériault Inc.

**Fluriste**  
Gules d'Alcantara  
526-5955  
3033 SHERBROOKE E

**BEAULIEU (Antonio)**  
Accidentellement, à Montréal, le 3 mars 1976 à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Albert Beaulieu, née Antonia Prud'Homme, demeurant 398, avenue Parent. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la maison funéraire  
Trudel Inc., 400, rue Labelle, pour se rendre à la cathédrale, où le service sera célébré à 11h30, et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**BLANCHETTE (Clément)**  
A Montréal, le 2 mars 1976 à l'âge de 49 ans, est décédé M. Clément Blanchette, autrefois de Ste-Croix-de-Lotbinière. Outre son épouse, née Thérèse Martel, il laisse dans le deuil ses 2 enfants: Jacques et Daniel, son père et sa mère M. Mme Amable Blanchette, ses sœurs Aline, Madeleine, Thérèse, Françoise, Lucille, ses frères Marcel, Laurent, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Alfred Dallaire Inc., 5805, rue Boileau, coin Lacordaire, à 9 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**BOURDON (Michèle)**  
A Montréal, le 2 mars 1976 à l'âge de 26 ans, est décédée Mlle Michèle Bourdon, fille d'Edouard Bourdon et d'Yvonne Dion. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 2095, rue de Salaberry, pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**BOURGIE-LAMOUREUX (Angéline)**  
A Lachine, le 4 mars 1976 à l'âge de 87 ans est décédée Angéline Gendron, épouse en 1res noces de feu Deslva Lamoureux et en 2es noces de feu Raoul Bourgée, mère de Léopold (Paul) Lamoureux (époux de Jeannette Thibeault), Joseph Lamoureux (époux de Cécile Métras), André Lamoureux (époux de Simone Cardinal), Gertrude Bourgée (épouse de Jacques Lamoureux), Marcel Bourgée (époux de Thérèse Dansereau), Hubert Bourgée (époux de Thérèse Dubois), Aimé Bourgée (époux de Lucille Dupuis), Bellemmande Jeanne-Louise Bourgée (épouse de Denise Deslauriers) et Madeleine Bourgée (épouse de Paul-Emile DesForges). Elle laisse également sa sœur, Mme veuve H.-W. Bourgoin. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Raoul Bourgée Inc., 1750, rue Notre-Dame, angle 18e Avenue Lachine, pour se rendre à l'église St-André-Hubert, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture.

**BOURGIE-LAMOUREUX (Angéline)**  
A Lachine, le 4 mars 1976 à l'âge de 87 ans est décédée Angéline Gendron, épouse en 1res noces de feu Deslva Lamoureux et en 2es noces de feu Raoul Bourgée, mère de Léopold (Paul) Lamoureux (époux de Jeannette Thibeault), Joseph Lamoureux (époux de Cécile Métras), André Lamoureux (époux de Simone Cardinal), Gertrude Bourgée (épouse de Jacques Lamoureux), Marcel Bourgée (époux de Thérèse Dansereau), Hubert Bourgée (époux de Thérèse Dubois), Aimé Bourgée (époux de Lucille Dupuis), Bellemmande Jeanne-Louise Bourgée (épouse de Denise Deslauriers) et Madeleine Bourgée (épouse de Paul-Emile DesForges). Elle laisse également sa sœur, Mme veuve H.-W. Bourgoin. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Raoul Bourgée Inc., 1750, rue Notre-Dame, angle 18e Avenue Lachine, pour se rendre à l'église St-André-Hubert, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture.

**BOURGIE-LAMOUREUX (Angéline)**  
A Lachine, le 4 mars 1976 à l'âge de 87 ans est décédée Angéline Gendron, épouse en 1res noces de feu Deslva Lamoureux et en 2es noces de feu Raoul Bourgée, mère de Léopold (Paul) Lamoureux (époux de Jeannette Thibeault), Joseph Lamoureux (époux de Cécile Métras), André Lamoureux (époux de Simone Cardinal), Gertrude Bourgée (épouse de Jacques Lamoureux), Marcel Bourgée (époux de Thérèse Dansereau), Hubert Bourgée (époux de Thérèse Dubois), Aimé Bourgée (époux de Lucille Dupuis), Bellemmande Jeanne-Louise Bourgée (épouse de Denise Deslauriers) et Madeleine Bourgée (épouse de Paul-Emile DesForges). Elle laisse également sa sœur, Mme veuve H.-W. Bourgoin. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Raoul Bourgée Inc., 1750, rue Notre-Dame, angle 18e Avenue Lachine, pour se rendre à l'église St-André-Hubert, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture.

**CADIEUX (Zéphirin)**  
A Boucherville, le 4 mars 1976 à l'âge de 90 ans, 8 mois est décédé M. Zéphirin Cadieux, époux de Marie-Rose David, demeurant 669, boul. Marie-Victorin, Boucherville. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire  
E. Tétrault et Fils Ltée et E. Charron, 27, rue de Laperrière, Boucherville, à 9h45 pour se rendre à l'église Ste-Famille, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

**CANSE (Yvon)**  
Accidentellement, à Montréal, le 3 mars 1976 à l'âge de 46 ans est décédé M. Yvon Canse, célibataire, fils de feu Alfred Canse et de feu Régina L'Archevêque. Il laisse six sœurs et quatre frères ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Alfred Dallaire Inc., 2645, boul. Henri-Bourassa est, à 8h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, de Rivière-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**CHOQUETTE (Pierre)**  
A Longueuil, le 3 mars 1976 à l'âge de 70 ans est décédé M. Pierre Choquette, fils du Dr Jean-Henri Choquette et d'Albertine Amyot. Il laisse dans le deuil son frère, le Dr Roland Choquette, d'Arvida, ses nièces: Mme Louis Dumond (Louise Choquette) et Sylvie Choquette. Les funérailles ont lieu le 4 courant à l'église St-Vincent-de-Paul, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Direction funéraire Ed. Darche et Fils Inc.  
Urgel Bourgée Ltée, 7384, rue St-Denis, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**DORVAL (Antoinette)**  
A Lachine, le 3 mars 1976 à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Charles Dorval, née Antoinette Lapointe, mère de 3 garçons et 4 filles. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Raoul Bourgée Inc., 620, rue Provost, Lachine, pour se rendre à l'église Trés-Sacrement, où le service sera célébré à 11h15 et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture.

**DUCHESNE (Major Joseph-Ernest René)**  
A l'Hôpital Christ-Roi, de Verdun, le 3 mars 1976 est décédé après une longue maladie, le Major Joseph Ernest René Duchesne, époux en 1ères noces de feu Ethel May Coles et en 2es noces de Anne-Florette Corbeil, cher fils de Ludger Duchesne, frère de Mme Laurent Le Cours (Thérèse), Mme W. Desrosiers (Lucille), Jacques, Mme A. S. Tarnes (Jacqueline), Mme J.P. Roy (Rolande), Mme H. Fyfe (Carmen), Hubert et Jean-Louis. Une messe de requiem aura lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Clarke, McGillivray, White, 5580, rue Sherbrooke ouest (direction funéraire), pour se rendre à l'église St-Ignace-de-Loyola, où le service sera célébré à 9 h 30 a.m. et de là au cimetière de Champ d'Honneur, Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Au lieu de fleurs, dons au Last Post Fund, seraient appréciés.

**HAMILTON (Alexander-Michael)**  
A l'hôpital Général de Verdun, le 4 mars 1976 à l'âge de 76 ans, est décédé Alexander-Michael Hamilton époux de Dorothy Lucas, père de John, Patricia (Mme H. Howell), Alexander jr, Clifford, Rose (Mme W. Chaff), George, Charles, Carolyn (Mme J. White). Lui survivent également plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant à 11 h en la chapelle des salons  
J.F. Wilson et Fils, 5784 avenue Verdun, et de là au cimetière Hawthorn Dale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**FAVREAU (Bernadette)**  
A Montréal, le 3 mars 1976 à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Joseph Favreau, née Bernadette D'Arsard. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 807 rue Roy est, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9h a.m. et de là au cimetière de St-Antoine-Abbé, où un libéra sera chanté. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**GABRIELE (Ida)**  
A Montréal, le 3 mars 1976 à l'âge de 88 ans, est décédée Mme Ida Gabriele, née Trincia, épouse de feu Vincent Gabriele, elle laisse ses enfants: Anne, Joseph, Adeline, épouse d'Armand Pelletier, Madeleine, Nora, épouse de Louis Simioni, Edouard, Laurette, épouse de Guido Nardone, Velma, épouse de Julien Gosselin, son frère Antonio, ainsi que plusieurs petits et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Alfred Dallaire Inc., 3254 rue Bellechasse, à 10h30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 11h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**GERMAIN (Lucie)**  
A Montréal, le 4 mars 1976 à l'âge de 58 ans, est décédée Lucie Dubé, épouse de Maurice Germain, président de L.D.G. Ltée, fille de feu M. et Mme Aldéma Dubé, mère de Ginette (Mme Normand Paré). Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
J.R. Deslauriers Ltée, 790, boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Joseph, de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Ripon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**GRAVEL (Ernest)**  
A Montréal, le 3 mars 1976 à l'âge de 88 ans est décédé M. Ernest Gravel, époux de Marie-Louise Beaudin. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Simone (Mme Paul Marcil), Léo, époux de Thérèse Desjardins, Irène (Mme Urgel Martel), Rose-Anna (Mme Roger Lagacé), Raoul, ainsi que sa sœur Mme veuve Yvonne Lavoie et son frère Albert, époux de Germaine Lahaie. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 7384, rue St-Denis, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**GUILBAULT (Edmond)**  
A Châteauguay, le 4 mars 1976 à l'âge de 60 ans, est décédé M. Edmond Guilbault, époux d'Yvette Martel. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 5551 Wellington, Verdun, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Châteauguay, où le service sera célébré à 10 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**HAMILTON (Alexander-Michael)**  
A l'hôpital Général de Verdun, le 4 mars 1976 à l'âge de 76 ans, est décédé Alexander-Michael Hamilton époux de Dorothy Lucas, père de John, Patricia (Mme H. Howell), Alexander jr, Clifford, Rose (Mme W. Chaff), George, Charles, Carolyn (Mme J. White). Lui survivent également plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant à 11 h en la chapelle des salons  
J.F. Wilson et Fils, 5784 avenue Verdun, et de là au cimetière Hawthorn Dale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**HAMILTON (Alexander-Michael)**  
A l'hôpital Général de Verdun, le 4 mars 1976 à l'âge de 76 ans, est décédé Alexander-Michael Hamilton époux de Dorothy Lucas, père de John, Patricia (Mme H. Howell), Alexander jr, Clifford, Rose (Mme W. Chaff), George, Charles, Carolyn (Mme J. White). Lui survivent également plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant à 11 h en la chapelle des salons  
J.F. Wilson et Fils, 5784 avenue Verdun, et de là au cimetière Hawthorn Dale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**HAMILTON (Alexander-Michael)**  
A l'hôpital Général de Verdun, le 4 mars 1976 à l'âge de 76 ans, est décédé Alexander-Michael Hamilton époux de Dorothy Lucas, père de John, Patricia (Mme H. Howell), Alexander jr, Clifford, Rose (Mme W. Chaff), George, Charles, Carolyn (Mme J. White). Lui survivent également plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant à 11 h en la chapelle des salons  
J.F. Wilson et Fils, 5784 avenue Verdun, et de là au cimetière Hawthorn Dale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

### NÉCROLOGIE



M. Normand Lévesque

Lors d'un séjour au Pérou, le 2 mars 1976, à l'âge de 22 ans, est décédé M. Normand Lévesque, fils de Raymond Lévesque et de Jeannette Pelletier, frère de Richard et Michèle; demeurant à Boucherville. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche et Fils Inc., 86 rue St-Charles ouest, Longueuil, pour se rendre à l'église Ste-Famille (560 Marie-Victorin), où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de St-Côme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. La dépouille mortelle sera exposée à partir de lundi, 11 h p.m.

**LALONDE (René)**  
A Montréal, le 3 mars 1976 à l'âge de 73 ans, est décédé M. René Lalonde, époux d'Irene St-Martin. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 4505 Notre-Dame ouest, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**LAMARCHE (Yves)**  
A Trois-Rivières, le 4 mars 1976 à l'âge de 51 ans, est décédé M. Yves Lamarche, époux de Pearl Lord, demeurant 420 boul. Maurice L. Duplessis, Trois-Rivières. Il laisse outre son épouse, ses enfants: Michel, époux de Louise Lemire, Robert, ses frères Dr Roger Lamarche, époux de Sandy White, Simone, épouse de Maurice Lamoureux, Aline, épouse de Lucien Brousseau, Thérèse, épouse de François Paré, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Roger Lord, M. et Mme Conrad Bacon, M. et Mme Henry Boyle, plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
J.D. Garneau, 740, rue Ste-Cécile, Trois-Rivières, à 2h45 pour se rendre à l'église St-Pie X, où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**LAPORTE (Jacques)**  
A Montréal, le 2 mars 1976 à l'âge de 43 ans, est décédé M. Jacques Laporte, époux de Thérèse Bilodeau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa sœur Marguerite (Mme Joseph Sévigny), ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 3472 Ste-Catherine est, pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Berthier, lieu de la sépulture, où un libéra sera chanté à midi. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**LAURENT (Albino)**  
A Montréal, le 4 mars 1976 à l'âge de 88 ans, est décédé Mlle Albina Laurent, fille de feu Pierre Laurent et de feu Virginie Milot. Elle laisse dans le deuil un frère Charles-Edouard Laurent, une sœur Mme veuve Olinda Paré, de Trois-Rivières, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Alfred Dallaire Inc., 4340, rue St-Denis, à 9h45 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Sacrement, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

**MAILLOUX (Conrad)**  
A Laprairie, le 3 mars 1976 à l'âge de 78 ans, est décédé M. Conrad Mailloux, époux de feu Thérèse Lefebvre. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Henri Guérin Inc., 425, chemin St-Jean Laprairie, à 1h30 pour se rendre à l'église Nativité, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

### NAISSANCES

**VANASSE-BERNIER**  
A Montréal, Hôpital Ste-Justine, le 14 février 1976, est née à M. et Mme Ronald Vanasse (née Marie-Andrée Bernier), une fille Isabelle.

**LEBOEUF (Paul)**  
A Montréal, le 4 mars 1976 à l'âge de 60 ans est décédé M. Paul Leboeuf, époux d'Ella Paré, autrefois directeur de la Ligue de Sécurité de la province de Québec, frère d'Adrienne, Annette, Anne-Marie, Arthur, Georges et Lucien. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
J.R. Deslauriers et Urgel Bourgée Ltée, 5650, ch. Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs dans l'association de Diabète, 934 est, Ste-Catherine, seraient appréciés. Exposé samedi à 2h.

**LETOURNEAU (Louis)**  
A St-Lambert, le 3 mars 1976, à l'âge de 94 ans 11 mois, est décédée Louise Lefebvre, épouse de feu Hyacinthe Letourneau mère d'Adrien; grand-mère de Guy, Jacqueline, Pierrette, André et Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 63, rue Lorne, St-Lambert, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de St-Lambert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

**LEVESQUE (Mlle Rosetta)**  
A Montréal, le 4 mars 1976 à l'âge de 75 ans, est décédée Mlle Rosetta Lévesque, fille de feu Joseph Lévesque et de feu Rosalie Savard. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
T. Sansregret Ltée, 3198, rue Ontario est, pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelega, où le service sera célébré à 8 h a.m. et de là au cimetière d'Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**MAILLOUX (Conrad)**  
A Laprairie, le 3 mars 1976 à l'âge de 78 ans, est décédé M. Conrad Mailloux, époux de feu Thérèse Lefebvre. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Henri Guérin Inc., 425, chemin St-Jean Laprairie, à 1h30 pour se rendre à l'église Nativité, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**MAILLOUX (Conrad)**  
A Laprairie, le 3 mars 1976 à l'âge de 78 ans, est décédé M. Conrad Mailloux, époux de feu Thérèse Lefebvre. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Henri Guérin Inc., 425, chemin St-Jean Laprairie, à 1h30 pour se rendre à l'église Nativité, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**MAILLOUX (Conrad)**  
A Laprairie, le 3 mars 1976 à l'âge de 78 ans, est décédé M. Conrad Mailloux, époux de feu Thérèse Lefebvre. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Henri Guérin Inc., 425, chemin St-Jean Laprairie, à 1h30 pour se rendre à l'église Nativité, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**NOLET (Aurèle)**  
Au Pavillon Louvain, le 2 mars 1976 à l'âge de 93 ans, est décédé M. Aurèle Nolet, époux d'Eva Trépanier, retraité du C.P.R., demeurant au Pavillon Louvain. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses fils: Lionel (Blanche Morin), René (Thérèse Allard), Jean-Paul (Jeanne Guilbault), sa bru: Gertrude Nolet, ses filles: Marguerite Desroches et Jacqueline, ainsi que plusieurs petits-enfants. Une messe sera célébrée le 13 mars 1976, à l'église du Christ-Roi, à 11h a.m. (Lajeunesse et Louvain).

**OUIMET (Albert)**  
A Montréal, le 4 mars 1976 à l'âge de 68 ans est décédé M. Albert Ouimet, époux de Thérèse Parent, père de Gisèle (Mme Claude Legault), Octave, époux de Lise Laurin, Yvonne (Mme André Dumont), 1 bru: Mme Corinne-Croteau-Ouimet, frère de Henri, Gilberte, Ojivette, Marie-Jeanne, Raymond et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 745, boul. Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**PETIT (Henri)**  
A Montréal, le 3 mars 1976 à l'âge de 78 ans, est décédé M. Henri Petit. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 4505, Notre-Dame ouest, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**PETIT (Henri)**  
A Montréal, le 3 mars 1976 à l'âge de 78 ans, est décédé M. Henri Petit. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 4505, Notre-Dame ouest, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

### NÉCROLOGIE



Remerciements à Jean XXIII, pour faveur obtenue. L.B.

**BERGERON (Albert)**  
Dyonis, Henri, Antoinette, S.S.A., Georgianna, S.S.A. remercient sincèrement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathies à l'occasion du décès de leur frère Albert, décédé le 6 janvier 1976; soit par offrande de messe, de fleurs, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles.

**DUMOULIN (Angéline)**  
M. Eugène Dumoulin et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion du décès de Mlle Angéline Dumoulin, survenue le 31 janvier 1976, soit par offrande de messes, de fleurs, de sympathie, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles.

### Avis de décès

**GAUJIN (Alice)**  
A Montréal, le 4 mars 1976, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Jules Gaujin, née Alice Provost. Elle laisse dans le deuil ses enfants Isabelle, Jean, époux de Laurette Sanguinet, Micheline (Mme Rossaire Quevillon), Mario, époux de Gertrude Lafortune, André, époux de Claire Leduc, Bernard, époux de Françoise Morin, Fernand, époux de Raymond Molinari et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 745 est, rue Crémazie, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Exposée samedi à 2 h.

**RACICOT (Agnès)**  
A Montréal, le 2 mars 1976 à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Rodolphe Racicot, née Agnès Parent. Elle laisse dans le deuil sa fille Roland (Mme Jean Ouellet), son fils André et un frère Ronald Parent. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons  
Urgel Bourgée Ltée, 400, Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église Ste-Marthe, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**SEVIGNY (Adélaïde "Gaston")**  
A l'Hôpital Maisonneuve, le 2 mars 1976 est décédé M. Adélaïde Sévigny, époux bien-aimé de Berthe Thibeault, il laisse dans le deuil, ses enfants: André, Denise (Mme V. Florent), Lise (Mme Y. Huberdeau), Huguette, Thérèse et Francine (Mme R. Cecyre), 7 petits-enfants et ses frères: Joseph, Réal et Albert. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant à 1 h p.m. en la chapelle des salons  
Wray, Walton, Wray, 1234, rue de la Montagne et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

### REMERCIEMENTS

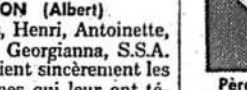
Remerciements à Jean XXIII, pour faveur obtenue. L.B.



Père Georges Gascon

A l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, le 4 mars 1976, est décédé à l'âge de 73 ans et 7 mois, le R. Père Georges Gascon, eudiste. Le Père Gascon a été un des fondateurs du Collège des Eudistes et depuis il n'a jamais cessé de se dévouer à l'oeuvre d'éducation de son Collège. Les funérailles auront lieu lundi, le 8 mars, à 2 h de l'après-midi, à l'église St-Brendan, 3542 boul. Rosemont, Montréal et à la Maison provinciale des Eudistes, Charlesbourg, Québec, mardi matin à 11 h. La dépouille mortelle sera exposée au salon funéraire A. Dallaire, 3254, rue Bellechasse, à partir de samedi soir, le 6 mars.

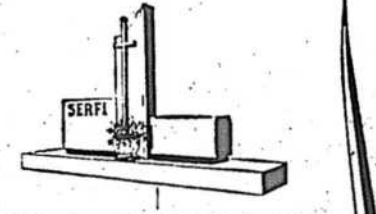
### NÉCROLOGIE



Père Georges Gascon

A l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, le 4 mars 1976, est décédé à l'âge de 73 ans et 7 mois, le R. Père Georges Gascon, eudiste. Le Père Gascon a été un des fondateurs du Collège des Eudistes et depuis il n'a jamais cessé de se dévouer à l'oeuvre d'éducation de son Collège. Les funérailles auront lieu lundi, le 8 mars, à 2 h de l'après-midi, à l'église St-Brendan, 3542 boul. Rosemont, Montréal et à la Maison provinciale des Eudistes, Charlesbourg, Québec, mardi matin à 11 h. La dépouille mortelle sera exposée au salon funéraire A. Dallaire, 3254, rue Bellechasse, à partir de samedi soir, le 6 mars.

### LES MONUMENTS QUE L'ON TENTE D'IMITER



FAITES CONFIANCE A UNE MAISON RÉPUTÉE



photo Michel Gravel, LA PRESSE  
Lors d'une conférence de presse qui avait lieu hier après-midi au Centre son et lumière — un projet PIL mis à la disposition des aveugles —, M. Victor Leduc, directeur du centre, a remis à Rosanne Laflamme l'insigne du club Lion de Verdun qui célèbre cette année le 35e anniversaire de sa fondation.

## Rosanne Laflamme: la volonté de réussir

par Cécile BROUSSEAU

Rosanne Laflamme a banni de son vocabulaire le mot pitié, et elle voudrait bien que tout le monde autour d'elle en fasse autant.

Victime d'un accident sur la ferme de ses parents quand elle avait quatre ans, elle y a perdu les deux jambes et le bras droit. Aujourd'hui, à 39 ans, elle est familière avec à peu près tous les sports: ski alpin et de randonnée, patin, bicyclette, badminton, tir à l'arc et équitation. Cela prouve qu'elle n'a guère eu le temps de s'apitoyer sur elle-même. Elle a déployé toute sa volonté à réussir.

### Un mouvement se dessine

Hier après-midi les journalistes avaient répondu à l'invitation de Gilles et d'Hélène Patenaude de venir rencontrer Rosanne Laflamme, au Centre son et lumière.

M. et Mme Patenaude ont rencontré Rosanne alors qu'elle donnait une conférence au Centre Paul-Sauvé. Devant cette réussite spectaculaire, ils ont été fascinés et ont décidé de la faire connaître.

"Ce n'est pas que Rosanne ait besoin de nous, elle a prouvé qu'elle pouvait très bien se débrouiller. Mais nous voudrions rendre hommage à cette grande Québécoise, et nous souhaiterions aussi qu'elle ait tous les moyens à sa disposition pour faire bénéficier d'autres handicapés de son expérience", a déclaré M. Patenaude.

En fait, la conférence de presse avait pour but de faire démarrer un mouvement de sympathie générale qui gagnerait les autorités du COJO à confier à Rosanne le soin d'allumer la flamme à l'ouverture officielle des Jeux olympiques.

"Nous tenons à préciser, a déclaré Gilles Patenaude, que le mouvement que nous tentons de mettre en branle n'a rien de politique et qu'il n'a rien à voir avec le groupe qui proposait que Rosanne ouvre les Jeux à la place de la reine. Nous savons qu'il y a un protocole à respecter, mais nous espérons que Rosanne, avec son esprit sportif, nous représentera aux Jeux."

### Des études en perspective

La conférence de presse visait également à sensibiliser le public au fait que Rosanne Laflamme désire poursuivre des études en éducation physique. Cela lui demanderait cinq années d'université. Les universités Laval et du Québec sont prêtes à recevoir l'inscription de Rosanne, mais la bourse offerte par le gouvernement n'est pas suffisante pour en couvrir les frais.

"Il n'est pas question de demander de l'argent au public. Ce que nous voulons, c'est que les associations et les groupes communautaires invitent Rosanne à donner des conférences en la rémunérant. Nous croyons sincèrement qu'elle pourrait, une fois ses études terminées, faire

bénéficier les handicapés de tout son savoir et de son expérience", a commenté Gilles Patenaude.

Une pétition a été mise en circulation dans le but de recueillir le plus de noms possibles et de témoignages en faveur de la participation de Rosanne aux Jeux olympiques.

Les personnes intéressées ont tout simplement à faire parvenir leur nom et adresse, avec quelque commentaire, si elles le désirent, à M. et Mme Patenaude, 50, Vignory, Lorraine, cité Terrebonne, au tél.: 622-9813.

Quant à Rosanne, les associations désireuses de l'avoir comme conférencière peuvent communiquer avec elle à Québec, (1-418) 522-2514.

Rosanne Laflamme organise des stages de skis pour handicapés. Un court film visionné lors de la conférence de presse a démontré comment des handicapés pouvaient se débrouiller en slalom. Le prochain stage aura lieu au mont Saint-Anne, les 3 et 4 avril prochains. On peut s'y inscrire en communiquant avec Rosanne, 115, 9e Rue, Québec 3. Les frais sont minimes.

Cette conférence de presse avait lieu au Centre son et lumière, à Rosemont, un projet PIL destiné aux aveugles. M. Victor Leduc, qui en est le directeur, a présenté à Rosanne l'insigne du club Lion de Verdun qui célèbre cette année le 35e anniversaire de sa fondation.

## Accusé du meurtre de son complice Michel Comtois demeurera en prison jusqu'à son procès

Michel Comtois, qui est accusé du meurtre de l'un de ses compagnons de crime, mais que son procureur veut faire passer couramment pour un "héros", qui a peut-être sauvé la vie de plusieurs personnes, n'a pas eu de chance, hier, devant le juge Maurice Archambault, de la Cour supérieure.

Après avoir raté celle (ultimement) de le faire libérer de cette grave accusation dès l'enquête préliminaire (en utilisant le même argument), M. Frank D. Shoofey avait appliqué pour tenter de le

faire remettre en liberté d'ici son procès.

Mais le sergent-détective Jocelyn Destrade, de la police de la CUM, devait présenter le prévenu sous... d'autres couleurs.

A la requête du procureur de la Couronne, Me Henry Keyserlink, il vit en effet en preuve le dossier déjà long du jeune homme de 24 ans, soulignant que lors de la séquestration de deux familles, dont celle du directeur de l'Institut Pinel, le 25 janvier de l'année, il était déjà en liberté conditionnelle et sous

deux ordonnances différentes de garder la paix.

On soumit également qu'inculpé de diverses accusations relatives à une tentative d'extorsion de \$200,000, il représentait un danger certain pour le public, même si, au dernier moment, il a pu prendre la décision d'abattre André Berger, celui qui était le plus menaçant pour les victimes de ce coup qui a fort mal abouti.

Il restera donc en cellule jusqu'en mai prochain, alors qu'on fixera la date définitive de l'instruction.



A prix spécial!  
Une chaîne stéréo raffinée  
grâce au récepteur NORESKO AM/FM

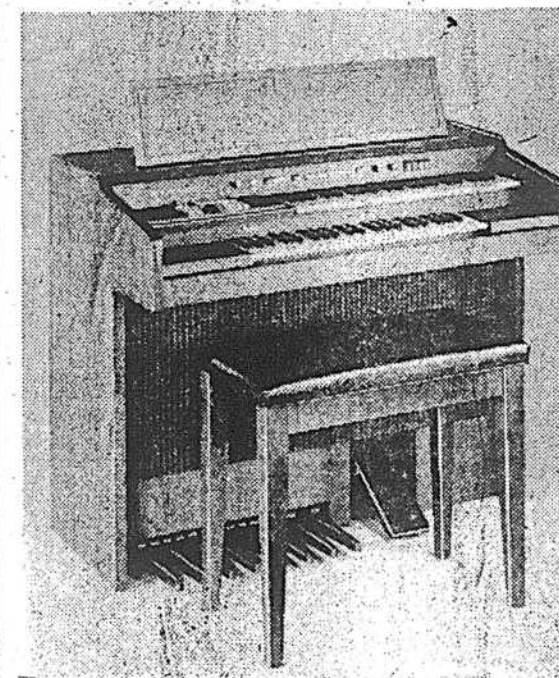
Prix Eaton **459<sup>95</sup>** l'ensemble

Profitez de cette occasion pour vous offrir la chaîne stéréo NoreSCO 92717 capable de combler le simple mélomane comme le connaisseur averti. Le coeur de ce système est composé d'un récepteur NoreSCO d'une puissance continue de 2 x 11W sur 8 ohms, avec un taux de distorsion de 0,1%. La bande passante (tous les canaux en opération) est de 50 à 20 KHz. Plus: 2 vumètres, recherche silencieuse en FM, réglage du volume acoustique et possibilité de simuler une ambiance tétraphonique. Modèle 9270. Environ 4 1/2" H x 18 1/2" L x 11 1/2" P.

Joignez-y la table de lecture Dual

1225. Ce modèle à 2 vitesses est doté d'un moteur tétrapolaire asynchrone. Socle de luxe, avec couvercle sur charnière. Rendement sonore fidèle grâce à la cartouche magnétique Shure M75. Joue un disque à la fois ou plusieurs disques en séquence. Le tout complété par un jeu de haut-parleurs bidirectionnels d'une puissance de 25 W. Chaque enceinte comprend un haut-parleur de basses de 8" et un d'aiguës de 3". Environ 19 1/2" H x 11 1/2" L x 8" P. Modèle 5170. Une offre à ne pas rater!

Eaton Centre-ville (cinquième étage) et à tous les autres magasins Eaton, ainsi qu'à ou par Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy, Place Ste-Foy (260) Utilisez votre carte comptable Eaton Venez ou téléphonez 842-9211.



Dolphin 9700  
de Hammond:  
au diapason  
du printemps!

**1625<sup>00</sup>**  
(banc compris)

Laissez-vous séduire par cet instrument conçu pour donner à tous vos efforts musicaux un rendement quasi professionnel. Il est équipé d'un dispositif qui vous permet de maintenir un accord d'un doigt. 2 claviers de 44 touches, un accompagnement rythmique, vibrato et réverbération. 6 voix pré-réglées. Riche fini noyer, mesure environ 43 1/2" L x 24" P x 36 1/2" H. Eaton Centre-ville seulement (cinquième étage). (360) Achat en personne seulement.

EATON



le mois  
de la  
femme  
chez eaton

Quatre semaines et plus, bien remplies d'activités d'intérêt féminin.

• Soirée gastronomique à la salle à manger du neuvième étage

Henri Bernard, professeur, chef-cuisinier et directeur de l'Institut culinaire qui porte son nom, vous propose une soirée gastronomique avec leçon de fine cuisine sur les plats au menu:

• cocktail • mignardises québécoises au caviar • saumon de Gaspé poché avec sauce hollandaise • suprême de volaille • riz aux poivrons • crème renversée à l'orange • sablés aux noisettes • vin blanc Etoile du Valais.

20.00 par personne (taxes et service compris).

Billets en vente au Bureau de poste, quatrième étage, Centre-ville.

9 mars Présentation anglaise 18 h 30 à 22 h

10 mars Présentation française 18 h 30 à 22 h

Votre mode

• Défilés avec Visa: des tissus qui feront votre mode. Venez prendre des idées! Centre-ville, deuxième étage.

5 mars 12 h et 18 h

6 mars 12 h 30

• Présentation spectaculaire de la mode printemps-été. Cavendish

6 mars 12 h et 15 h

• Jouez les accessoires avec Isabelle Gobeil. Cavendish

6 mars 15 h à 16 h

Anjou

6 mars 11 h 00 à 12 h 30

• Cure de beauté d'un jour pour seulement 75.00. Coupe de cheveux

• Permanente souple d'une valeur de \$50.00 • Massage

• Facial • Soins des ongles • Soins des pieds

• Maquillage • Déjeuner compris • Centre-ville, cinquième étage.

• Durant toute la promotion, les Salons Elysée distribueront des coupons donnant droit à 20% de remise lors de votre prochaine visite aux Salons Elysée.

• Promotions intéressantes aux comptoirs suivants:

Helena Rubinstein (tout le mois de mars)

Clinique (jusqu'au 13 mars)

Lancaster (jusqu'au 6 mars)

• Votre foyer

• Rendez-vous à notre rayon des meubles admirer nos salles de montre et consulter nos experts en décoration.

• Démonstrations de travaux d'aiguille. Centre-ville, deuxième étage.

5 mars 10 h à 20 h

6 mars 10 h à 16 h

Surveillez nos annonces pour être mieux renseignés sur les nombreux événements du mois de la femme chez Eaton.